

# Conseil intergouvernemental des services climatologiques

Deuxième session

Genève

10–14 novembre 2014

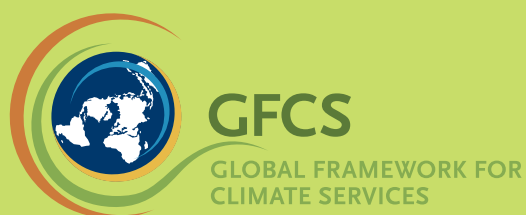
Rapport final abrégé et résolutions



**Organisation  
météorologique  
mondiale**

Temps • Climat • Eau

OMM-N° 1149





# Conseil intergouvernemental des services climatologiques

Deuxième session

Genève

10–14 novembre 2014

Rapport final abrégé et résolutions



**Organisation  
météorologique  
mondiale**  
Temps • Climat • Eau

OMM-N° 1149

OMM-N° 1149

© Organisation météorologique mondiale, 2015

L'OMM se réserve le droit de publication en version imprimée ou électronique ou sous toute autre forme et dans n'importe quelle langue. De courts extraits des publications de l'OMM peuvent être reproduits sans autorisation, pour autant que la source complète soit clairement indiquée. La correspondance relative au contenu rédactionnel et les demandes de publication, reproduction ou traduction partielle ou totale de la présente publication doivent être adressées au:

Président du Comité des publications  
Organisation météorologique mondiale (OMM)  
7 bis, avenue de la Paix  
Case postale 2300  
CH-1211 Genève 2, Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 84 03  
Fax.: +41 (0) 22 730 80 40  
Courriel: [publications@wmo.int](mailto:publications@wmo.int)

ISBN 978-92-63-21149-1

#### NOTE

Les appellations employées dans les publications de l'OMM et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation météorologique mondiale, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de certaines sociétés ou de certains produits ne signifie pas que l'OMM les cautionne ou les recommande de préférence à d'autres sociétés ou produits de nature similaire dont il n'est pas fait mention ou qui ne font l'objet d'aucune publicité.

Le présent rapport contient l'ensemble des textes tels qu'ils ont été adoptés en séance plénière et a fait l'objet d'une édition sommaire. La signification des abréviations figure dans METEOTERM, la base de données terminologique de l'OMM, à l'adresse [http://www.wmo.int/pages/prog/lsp/meteoterm\\_wmo\\_fr.html](http://www.wmo.int/pages/prog/lsp/meteoterm_wmo_fr.html). La liste des abréviations figure également à l'adresse [http://www.wmo.int/pages/themes/acronyms/index\\_fr.html](http://www.wmo.int/pages/themes/acronyms/index_fr.html).

# TABLE DES MATIÈRES

Page

## RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION

<b>1.</b>	<b>ORGANISATION DE LA SESSION</b> .....	<b>1</b>
1.1	Ouverture de la session (IBCS-2/Doc. 1.1).....	1
1.2	Établissement de comités (IBCS-2/Doc. 1.2).....	2
1.3	Approbation de l'ordre du jour (IBCS-2/Doc. 1.3) .....	3
1.4	Rapport du Comité de vérification des pouvoirs (IBCS-2/Doc. 1.4) .....	3
1.5	Programme de travail de la session.....	3
<b>2.</b>	<b>DISCOURS D'INTRODUCTION</b> (IBCS-2/Doc. 2) .....	<b>3</b>
2.1	Allocution du Secrétaire général .....	3
2.2	Allocutions des partenaires du Cadre mondial pour les services climatologiques.....	4
<b>3.</b>	<b>RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES</b> (IBCS-2/Doc. 3) .....	<b>4</b>
<b>4.</b>	<b>RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DES PARTENAIRES ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PARTENARIATS</b> .....	<b>10</b>
4.1	Rapport du Comité consultatif des partenaires (IBCS-2/Doc. 4.1).....	10
4.2	Mécanismes de mobilisation des parties prenantes (IBCS-2/Doc. 4.2) .....	14
4.3	Partenariats (IBCS-2/Doc. 4.3) .....	15
<b>5.</b>	<b>DÉCISIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES</b> .....	<b>16</b>
5.1	Mandat du Comité consultatif des partenaires (IBCS-2/Doc. 5.1) .....	16
5.2	Création d'organes faisant rapport au Conseil intergouvernemental: Comité technique consultatif (IBCS-2/Doc. 5.2) .....	16
5.3	Examen du mandat du Comité de gestion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques (IBCS-2/Doc. 5.3) .....	19
<b>6.</b>	<b>ÉTAT D'AVANCEMENT DU CADRE MONDIAL POUR LES SERVICES CLIMATOLOGIQUES</b> .....	<b>19</b>
6.1	Projets et activités (IBCS-2/Doc. 6.1(1); IBCS-2/Doc. 6.1(2)).....	19
6.2	Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (IBCS-2/Doc. 6.2) .....	34
<b>7.</b>	<b>PLAN OPÉRATIONNEL POUR LA PÉRIODE 2015–2018</b> (IBCS-2/Doc. 7).....	<b>34</b>
<b>8.</b>	<b>QUESTIONS FINANCIÈRES</b> .....	<b>35</b>
<b>9.</b>	<b>ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU ET SÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION</b> (IBCS-2/Doc. 9).....	<b>35</b>
<b>10.</b>	<b>RECOMMANDATIONS DESTINÉES AU DIX-SEPTIÈME CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL</b> (IBCS-2/Doc. 10) .....	<b>36</b>

**11. CLÔTURE DE LA SESSION** (IBCS-2/Doc. 11) ..... **36**

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA SESSION

<i>N° final</i>	<i>N° de session</i>		
1	5.1/1	Modification de l'annexe 1 de la résolution 7 (IBCS-1) – Établissement d'un mécanisme de mobilisation des parties prenantes du CMSC et participation de celles-ci aux travaux du Conseil intergouvernemental des services climatologiques .....	38
2	5.3/1	Modification de l'annexe de la résolution 1 (IBCS-1) – Création du Comité de gestion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques .....	40
3	6.1/1	Intégration des activités urbaines liées au climat dans le Cadre mondial pour les services climatologiques.....	43
4	6.1(2)/1	Domaines prioritaires supplémentaires pour le Cadre mondial pour les services climatologiques (Énergie).....	44
5	6.2/1	Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques.....	45
6	7/1	Budget du Cadre mondial pour les services climatologiques pour 2015 et Plan opérationnel et relatif aux ressources pour la période 2016–2018 .....	46

ANNEXES

I	Première réunion du Comité consultatif des partenaires (Rome, 27–28 octobre 2014) – Liste des participants (paragraphe 4.1.1 du résumé général) .....	48
II	Critères permettant de définir qu'un projet relève du CMSC ou y contribue (paragraphe 6.1.7 du résumé général) .....	49
III	Processus et critères de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (paragraphe 6.2.3 du résumé général).....	55
IV	Budget du Cadre mondial pour les services climatologiques pour 2015 et Plan opérationnel et relatif aux ressources du CMSC pour la période 2016–2018 (paragraphe 7.4 du résumé général) .....	57
V	Composition du Comité de gestion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques (paragraphe 9.7 du résumé général).....	72
APPENDICE. Liste des participants .....		73

# RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION

## 1. ORGANISATION DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour)

### 1.1 Ouverture de la session (point 1.1)

1.1.1 Au nom du président du Conseil intergouvernemental des services climatologiques, la co-vice-présidente, Mme Linda Makuleni, a ouvert la deuxième session du Conseil le lundi 10 novembre 2014 à 9 h 30. Elle a souhaité la bienvenue aux membres et à toutes les personnes conviées à la session. M. Michel Jarraud, Secrétaire général de l'OMM, a souhaité lui aussi la bienvenue aux participants. M. Alexandre Fasel, Ambassadeur et Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, a prononcé un discours d'ouverture, après avoir souhaité la bienvenue à Genève à tous les participants au nom de la Confédération suisse. Il était suivi de M. Steffen Kongstad, Ambassadeur et Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. La liste des participants figure dans l'[appendice](#) du présent rapport.

#### *Discours d'ouverture*

1.1.2 M. Fasel a indiqué qu'au titre de sa stratégie nationale d'adaptation au climat, la Suisse avait établi un centre national pour les services climatologiques afin de faciliter l'accès de tous les intéressés à l'information climatologique. Il a souligné l'importance que revêtait la session, s'agissant d'accélérer la mise en place du CMSC, et a rappelé la contribution apportée par le projet CLIMANDES par lequel la Suisse et le Pérou entreprennent conjointement d'améliorer les services climatologiques dans ce dernier pays pour qu'il puisse en retirer tout le profit possible sur le plan socio-économique. Il a aussi indiqué à quel point il était important de disposer de pôles régionaux pour les services climatologiques dans les domaines prioritaires initiaux du CMSC, et a rappelé que la Suisse apporterait son soutien pour l'organisation d'une réunion sur les observations au titre du CMSC en Asie centrale en 2015. Il a souligné l'importance du rôle joué par le CMSC en regard du programme mondial d'action pour le climat, rappelant l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU lors du Sommet sur le climat, et a fait valoir que le Cadre mondial devait être considéré comme une entreprise commune, comme en témoigne le Bureau commun de l'OMM et de l'OMS sur le climat et la santé. Il a insisté sur les possibilités offertes en matière de partenariat par Genève, ville qui accueille un grand nombre d'organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et de groupes de réflexion.

1.1.3 M. Kongstad a souligné la pertinence des «bulletins météo de l'année 2050» que les diffuseurs d'émissions météo de plusieurs Membres ont établis pour attirer l'attention sur la nécessité de prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique et sur l'importance que revêtent les services climatologiques. Il a rappelé la contribution que la Norvège apporte au CMSC et en particulier au Programme de services climatologiques pour l'adaptation en Afrique, qui vise à accroître la résilience de ce continent dans les domaines de la santé et de la sécurité alimentaire et à l'aider à mieux gérer les risques de catastrophes. Il a aussi fait valoir qu'une fois adopté le principe du CMSC en 2009, lors de la troisième Conférence mondiale sur le climat, le Conseil intergouvernemental avait établi des bases solides pour sa mise en œuvre, mais qu'il fallait maintenant redoubler d'efforts, notamment pour venir en aide aux pays qui n'ont guère les moyens de fournir des services climatologiques. Il a déclaré que d'importants investissements dans les systèmes d'observation et la modernisation des SMHN étaient nécessaires en vue de mettre en place des services climatologiques bénéfiques aux Membres sur le plan socio-économique. Il a invité d'autres Membres et organismes internationaux à se joindre à la Norvège pour soutenir le CMSC et à rejoindre le «groupe d'amis du CMSC» que la Norvège a constitué à cette fin.

1.1.4 Après les allocutions liminaires du Secrétaire général de l'OMM (voir le point 2 de l'ordre du jour) et du président du Conseil intergouvernemental, ce dernier a abordé plusieurs points de l'ordre du jour portant sur l'organisation de la session.

## 1.2 **Établissement de comités** (point 1.2)

Ont été établis les comités suivants:

### ***Comité de vérification des pouvoirs***

1.2.1 Conformément aux règles 23 et 24 du Règlement général de l'OMM, le Conseil intergouvernemental des services climatologiques a établi un comité de vérification des pouvoirs, qui se composait des délégués des Membres suivants:

- Conseil régional I – Libéria, Madagascar, Soudan
- Conseil régional II – Japon, Oman
- Conseil régional III – Chili
- Conseil régional IV – Belize, Mexique
- Conseil régional V – Nouvelle-Zélande
- Conseil régional VI – Allemagne, Espagne, Fédération de Russie

M. Andrew Tait (Nouvelle-Zélande) a été élu président du Comité de vérification des pouvoirs. Ce comité a soumis des rapports au Conseil intergouvernemental.

### ***Comité des nominations***

1.2.2 Conformément aux règles 25 et 26 du Règlement général de l'OMM, le Comité des nominations se composait des délégués principaux des douze Membres suivants:

- Conseil régional I – Congo, Togo, Tunisie
- Conseil régional II – Chine, République de Corée
- Conseil régional III – Chili
- Conseil régional IV – Curaçao et Sint-Maarten, Honduras
- Conseil régional V – Australie
- Conseil régional VI – Croatie, Islande, Slovaquie

M. Ivan Čačić (Croatie) a été élu président du Comité des nominations. Ce comité a soumis un rapport au Conseil intergouvernemental.

### ***Comité de coordination***

1.2.3 Le Comité de coordination se composait du président et des vice-présidents du Conseil intergouvernemental, du Secrétaire général de l'OMM ou de son représentant ainsi que des présidents des comités relevant de l'organe constituant autres que le Comité de vérification des pouvoirs et le Comité des nominations. Le Comité de coordination a bénéficié du concours du Secrétaire général adjoint et du Bureau du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC).

### ***Sous-comités***

1.2.4 Les sous-comités à composition non limitée ci-après, chargés de procéder à un échange de vues et à un examen en profondeur d'un point donné de l'ordre du jour, ont été établis:

- a) Comité de rédaction pour le document 5.1 – Mandat du Comité consultatif des partenaires;



- b) Comité de rédaction pour le document 7 – Budget de 2015 et Plan opérationnel et relatif aux ressources pour la période 2016–2018.

### **1.3 Approbation de l'ordre du jour** (point 1.3)

Le Conseil intergouvernemental a approuvé l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document IBCS-2/Doc. 1.3, étant entendu qu'il serait possible de le modifier au cours de la session.

### **1.4 Rapport du Comité de vérification des pouvoirs** (point 1.4)

Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques a présenté trois rapports concernant les pouvoirs des représentants des Membres, des pays non Membres, d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales ou d'autres organisations. Il a constaté que les pouvoirs des délégations de 97 Membres de l'OMM étaient en règle. Ces rapports ont été approuvés par le Conseil intergouvernemental.

### **1.5 Programme de travail de la session** (point 1.5)

1.5.1 Il a été décidé que les horaires de travail de la session seraient les suivants: du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30.

1.5.2 Les dispositions voulues ont été prises pour répartir l'examen des points de l'ordre du jour. L'étude du point 10, prévue le 13 novembre, a été déplacée au 12 novembre après-midi.

## **2. DISCOURS D'INTRODUCTION** (point 2 de l'ordre du jour)

### **2.1 Allocution du Secrétaire général** (point 2.1)

2.1.1 Le Secrétaire général de l'OMM, M. Michel Jarraud, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion. Il a reconnu que la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) a progressé depuis la première session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques (IBCS). Il a remercié les Membres et les partenaires de leur engagement résolu en faveur du CMSC, des contributions financières et en nature majeures qu'ils ont apportées et de leur aide précieuse. Il a souligné que plusieurs activités qui sont directement liées au CMSC ou apportent une contribution à celui-ci ont été lancées dans différentes régions, qu'il s'agisse de consultations engagées à l'échelle nationale et régionale ou de projets multi-institutions visant à répondre aux premières priorités.

2.1.2 Il a souligné que les premières étapes de la mise en œuvre du CMSC ont confirmé l'importance d'assurer une coordination à tous les niveaux, et il a rappelé les résultats positifs obtenus grâce à la mise en place de mécanismes et de processus de coordination entre les partenaires. Il a attiré l'attention des participants sur l'importance de partager des informations sur des activités mises en œuvre ou prévues par les Membres et les partenaires. Ces informations permettent de mieux évaluer les progrès accomplis dans la mise en place de services climatologiques dans les pays qui ne disposent pas de toutes les capacités requises, et d'orienter les mesures et les investissements ultérieurs en conséquence. Le Secrétaire général a aussi souligné la nécessité de pouvoir disposer de services sur mesure, et en particulier de services qui tiennent compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes. En conclusion, il a attiré l'attention du Conseil intergouvernemental sur le fait que le CMSC est par nature un projet à long terme, et sur la nécessité de favoriser au maximum les investissements dans ce projet tout en adaptant sa gouvernance et ses organes subsidiaires.

## **2.2 Allocutions des partenaires du Cadre mondial pour les services climatologiques** (point 2.2)

2.2.1 Des déclarations relatives au Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) ont été faites par les personnes suivantes:

- a) Mme Margaret Chan, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (message vidéo);
- b) Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (message vidéo);
- c) M. Elhadj As Sy, Secrétaire général de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) (message vidéo);
- d) M. Neil McFarlane, Chef de la Section de coordination et de programmation régionale du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR);
- e) M. Francesco Pisano, Directeur de la recherche, des applications technologiques et des systèmes de connaissance de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR);
- f) Mme Xiangjun Yao, Directrice du Bureau de liaison à Genève de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
- g) M. Daniel Kull, Spécialiste confirmé de la gestion des risques de catastrophes, Bureau de Genève de la Banque mondiale;
- h) M. Jörg Schulz, Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT);
- i) M. Andrea Tilche, Chef d'unité, Action pour le climat et observation de la terre, Direction générale de la recherche et de l'innovation de la Commission européenne;
- j) M. Arthur Askew, attaché de liaison de l'Union géodésique et géophysique internationale (UGGI) auprès de l'OMM;
- k) M. Joppe Cramwinckel, Directeur du Département de l'eau, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD);
- l) M. Brian Lander, Bureau de liaison à Genève du Programme alimentaire mondial (PAM);
- m) M. Espen Volden, Groupe sur l'observation de la Terre (GEO).

2.2.2 L'IBCS a pris note avec satisfaction de ces discours d'introduction, qu'il a décidé d'afficher sur le site Web du CMSC (<http://gfcs.wmo.int/>).

## **3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES** (point 3 de l'ordre du jour)

3.1 Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques (IBCS) a pris connaissance du rapport de son président qui présente dans les grandes lignes l'état d'avancement des travaux relatifs au Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) et les questions prioritaires liées à la mise en œuvre du CMSC, depuis sa première session tenue en juillet 2013.

3.2 Le président a indiqué que des progrès importants avaient été accomplis dans la mise en œuvre du CMSC comme cela est évoqué dans les paragraphes 6.1.1 à 6.1.47, lesquels décrivent les différents projets et activités en cours de réalisation. Toutefois, en dépit de ces avancées, la coordination en matière de planification, d'échange d'informations et d'articulation des initiatives entreprises par les différents acteurs dans des domaines variés demeure difficile. Cette coordination est pourtant indispensable si l'on veut accroître l'efficacité des actions qui concourent à la réalisation de l'objectif général, à savoir développer et mettre en œuvre des services climatologiques destinés à faciliter la prise de décisions au niveau mondial. À cet égard, le président a communiqué les principales conclusions de la Réunion de coordination de la mise en œuvre du Cadre mondial, tenue au Secrétariat de l'OMM, à Genève, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2014, à laquelle participaient les administrateurs des programmes, les coordonnateurs du CMSC et des représentants des structures techniques des organismes partenaires supervisant ou appuyant les quatre domaines prioritaires, ainsi que des représentants des programmes et commissions techniques, des conseils régionaux et des organes du Conseil exécutif de l'OMM, des experts de premier plan et différents acteurs. Ces conclusions portent notamment sur:

- a) La nécessité de coordonner de manière efficace les activités des différents acteurs œuvrant à l'appui de projets en lien avec les services climatologiques et de mieux articuler entre elles les différentes initiatives mondiales et nationales, l'objectif étant de mettre en place des services climatologiques plus performants. En effet, les projets en cours dans de nombreux pays et régions souffrent encore de lacunes qu'il convient de combler. Il est en outre indispensable de limiter les doublons et de recenser les domaines où la nécessité d'un appui scientifique ou technique, d'une meilleure planification et coordination se fait encore sentir;
- b) La nécessité de trouver des moyens efficaces de coordonner les initiatives à l'appui des différentes composantes et domaines prioritaires du CMSC et des projets en cours au niveau national;
- c) La nécessité de mettre en place un mécanisme spécial permettant aux différents partenaires, notamment aux membres du Comité consultatif des partenaires, de coordonner les services techniques, scientifiques et consultatifs et l'appui à la planification afin de concevoir et mettre en œuvre des services climatologiques nationaux de façon plus systématique. Les services consultatifs des commissions techniques et des programmes de l'OMM peuvent être orientés de manière à appuyer la mise en œuvre du CMSC à l'échelle nationale.

3.3 Les Membres et les partenaires contribuent au CMSC, permettant ainsi de mettre en place diverses activités dans le domaine des services climatologiques. On peut notamment citer la participation financière des pays Membres suivants: Australie; Bangladesh; Canada; Chine; Finlande; France; Hong Kong, Chine; Inde; Iran (République islamique d'); Irlande; Mexique; Norvège; Qatar; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse. En outre, la Chine et la République de Corée fournissent une contribution en nature en détachant des experts au bureau du CMSC. Ces détachements jouent un rôle essentiel pour garantir au Bureau du CMSC les ressources humaines nécessaires pour coordonner de manière efficace les activités entre les partenaires et les Membres, et répondre à la demande croissante de conseils et d'assistance de la part des partenaires et des Membres pour la mise en œuvre du CMSC au niveau régional et national.

3.4 Les partenaires apportent leur concours au CMSC en organisant et en participant à différentes activités en lien avec le CMSC, telles que des manifestations et des consultations nationales, sous-régionales et régionales, des ateliers thématiques, l'élaboration et la mise en œuvre d'un certain nombre de projets à l'échelle nationale.

3.5 Le CMSC a besoin d'appui pour: a) mettre en œuvre les projets et activités liés au CMSC tels que définis dans le Plan de mise en œuvre du Cadre; b) assurer le bon fonctionnement du mécanisme de gouvernance du CMSC; et c) permettre au Bureau du CMSC d'assurer la coordination entre les différents Membres et partenaires et aider ces derniers à mettre en œuvre

des activités en rapport avec le Cadre mondial. À cet égard, les contributions fournies sont insuffisantes pour répondre efficacement aux besoins, en termes de capacités, des 70 pays actuellement incapables de proposer et mettre en œuvre des services climatologiques de bonne qualité, et pour assurer le bon fonctionnement du mécanisme de gouvernance et du secrétariat. Tenant compte des enseignements tirés après la période initiale de mise en œuvre du Cadre, l'accent a été mis sur la réalisation de projets concrets au niveau régional et national en vue de valider le concept et l'étendre à d'autres pays et régions. Les leçons tirées de cette expérience permettront également d'élaborer des principes directeurs destinés à aider les Membres et les partenaires à mettre en œuvre le CMSC. En ce qui concerne la gouvernance, le Conseil propose une approche peu contraignante. L'idée est de limiter le nombre de réunions du Conseil intergouvernemental des services climatologiques à une tous les quatre ans et de réviser le mandat du Comité de gestion du Conseil afin de lui déléguer les pouvoirs de supervision des travaux du CMSC pendant l'intersession (comme recommandé dans le paragraphe 10.1). En ce qui concerne le secrétariat, les experts détachés par les Membres et les partenaires au bureau du CMSC jouent un rôle essentiel pour en garantir le bon fonctionnement.

3.6 En l'état actuel de l'élaboration et la mise en œuvre du CMSC, des efforts s'imposent pour impliquer concrètement les organisations partenaires et tous les acteurs concernés, les inciter à soutenir le CMSC et à l'intégrer dans leurs programmes. Dans ce contexte, le volet santé du CMSC bénéficie du fort engagement de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les décideurs et les praticiens du secteur de la santé ont, à tous les niveaux, clairement exprimé l'impérieuse nécessité de pouvoir accéder à des informations météorologiques et climatologiques plus adaptées et fiables, lors de la dernière Conférence mondiale sur la santé et le climat. Afin de répondre à cette demande croissante du monde de la santé, la participation active de l'OMS au côté de l'OMM et du CMSC, en tant qu'organisation chef de file en matière de santé au sein de CMSC, est essentielle.

3.7 En mai 2014, un bureau commun de projet OMM-OMS sur le climat et la santé a été créé. Il s'agit d'une étape importante visant à accélérer encore le co-développement de services climatologiques et le recours à ces derniers dans le domaine de la santé. Le bureau, hébergé par le Secrétariat de l'OMM, a été mis en place pour une période intérimaire de deux ans dans l'objectif de promouvoir le Plan de mise en œuvre du CMSC, y compris ses annexes et exemples représentatifs en lien avec la santé, et guider la mise sur pied d'un programme officiel pérenne OMM-OMS pour le climat et la santé, programme qui permettra à l'OMM d'apporter un soutien plus systématique aux professionnels de la santé. Dès les premiers mois d'activité, il est clairement apparu que ce bureau devait disposer de moyens supplémentaires pour coordonner les actions entre les domaines prioritaires du CMSC. Le secteur de la santé a besoin de collaborer non seulement avec des spécialistes du temps et du climat, mais également de coordonner activement ses actions avec ceux qui œuvrent dans le secteur de l'eau pour fournir de l'eau potable, de la prévention des risques pour gérer les risques météorologiques extrêmes et le secteur agricole en vue de garantir la sécurité nutritionnelle.

3.8 Par le passé, sans entité spécialisée en charge de la santé à ses côtés, l'engagement de l'OMM auprès des acteurs de la santé était faible et très ponctuel. La mise en place d'un programme conjoint durable sur le climat et la santé constitue un mécanisme essentiel pour veiller à ce que les services climatologiques aient un lien le plus direct possible avec les mécanismes de soutien opérationnel, politique et technique du secteur de la santé, ouvrant ainsi une ère nouvelle dans la collaboration entre le CMSC et les professionnels de la santé. Dans les mois à venir, le bureau commun du projet supervisera l'élaboration d'un dossier complet, lequel comprendra un plan stratégique et les attributions du mécanisme et de la structure proposés, ainsi que les attributions d'un programme durable OMM-OMS sur le climat et la santé, ainsi que les différentes options en matière de financement et de gouvernance. Ces documents sont destinés à étayer les décisions qui devront être prises lors du Dix-septième Congrès météorologique mondial et de la Soixante-huitième Assemblée mondiale de la Santé en 2015.

3.9 Dans le cadre des efforts déployés pour informer les organes constituants des organismes partenaires des avantages, des besoins et des progrès réalisés dans la mise en

œuvre du CMSC, l'OMM se concerte avec les différents partenaires pour les inciter à inscrire à l'ordre du jour de leurs différentes sessions une intervention du président du Conseil intergouvernemental des services climatologiques. Des allocutions ont été prononcées en ce sens lors de la Soixante-septième Assemblée mondiale de la santé et la cent trente-quatrième session du Conseil exécutif. Au niveau régional, les représentants permanents de l'OMM dans les pays hébergeant des comités régionaux de l'OMS ont été invités à prendre la parole au nom de l'Organisation pour présenter différents volets du CMSC.

3.10 Un protocole d'accord, signé en marge de la première session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques entre l'OMM et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), a été ratifié par le Conseil d'administration de la FICR en septembre 2013 et diffusé à toutes les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en vue de faciliter la coopération au niveau national. Des partenariats ont été établis sur la base de ce protocole entre les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) et les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Au Japon, par exemple, un protocole d'accord a été signé par le président de la Croix-Rouge japonaise et l'Agence météorologique japonaise afin de promouvoir l'éducation à la préparation aux catastrophes. Dans le cadre des initiatives visant à attirer des partenaires, un représentant de l'OMM s'est adressé à l'Assemblée générale de la FICR en novembre 2013.

3.11 Des synergies ont été recherchées avec la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies via le Programme ClimDev, la Commission européenne, le Fonds vert pour le climat, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), afin que leurs initiatives et leurs investissements puissent s'inspirer des priorités et des besoins du CMSC. On peut citer, à titre d'exemple, les cas du Burkina Faso et du Niger qui se sont appuyés sur les plans d'action élaborés pour combler les lacunes et répondre aux besoins recensés dans le cadre de la mise en œuvre du CMSC pour planifier les futurs investissements de la Banque mondiale dans leur pays respectif. Dans l'optique d'impliquer plus activement les différents partenaires, les organisations partenaires devront inscrire le CMSC à l'ordre du jour des réunions et manifestations qu'elles organisent et inviter à cette occasion le président du Conseil intergouvernemental à prendre la parole.

3.12 Plusieurs acteurs mettent actuellement en œuvre des activités liées aux différentes composantes du CMSC en s'appuyant sur les activités et les capacités des partenaires. En ce qui concerne la Plate-forme d'interface utilisateur (PIU), la stratégie de prestation de services de l'OMM, dont la vocation est de promouvoir une culture des services grâce à l'implication active des utilisateurs; les modalités de sa mise en œuvre au niveau mondial, régional et national; les étapes à suivre à court, moyen et long terme pour déterminer les progrès accomplis; les interactions avec les autres initiatives de l'OMM, constituent un apport inestimable. À cet égard, l'OMM a déployé tous ses efforts pour garantir la communication de l'information aux différents utilisateurs en élaborant des principes directeurs portant sur la communication relative à l'incertitude des prévisions à l'intention des utilisateurs pour aider ces derniers à prendre des décisions. En outre, des principes directeurs sont actuellement rédigés à l'intention des Membres pour les aider à mettre en place des services de prévision et d'avis multidanger axés sur les incidences, services destinés à informer le public des conséquences possibles d'un phénomène météorologique extrême ou d'un aléa climatique sur la vie, le mode de subsistance, les biens et le système économique des populations concernées. Parallèlement à la publication de ces textes, des formations et des projets pilotes ont été mis en place, considérant qu'il s'agissait là du meilleur moyen de mettre en évidence toutes les étapes utiles pour s'acheminer vers la mise en place de ce type de services. Ces actions font appel aux partenaires déjà impliqués dans la mise en œuvre d'activités au titre des quatre composantes prioritaires initiales du CMSC au niveau national et s'appuient sur des pays-tests comme par exemple les pays participant au projet de démonstration concernant la prévision des conditions météorologiques extrêmes de l'OMM.

3.13 Le président a insisté sur le fait que les prévisions saisonnières, susceptibles d'impliquer des phénomènes climatiques extrêmes comme les sécheresses, les tempêtes de sable, les vagues de chaleur, les crues exceptionnelles ou un nombre élevé de cyclones tropicaux,

exigent la mise en place d'un service «sans discontinuité» qui se fonde sur des produits tant climatologiques que météorologiques sur plusieurs échelles de temps. À cet égard, il convient de mettre au point des services intégrés dans le cadre des activités des SMHN à l'appui de la réduction des risques de catastrophes, de la préservation de la sécurité alimentaire et de la santé, et de la gestion des ressources en eau. Ces services auraient tout à gagner d'une mise en œuvre harmonieuse de données et produits liés à ces différents domaines, compatibles et échangés en temps utile, au sein d'une même région géographique. Dans ce contexte, la Commission des systèmes de base et le Programme du Système de traitement des données et de prévision (STDP) ont collaboré avec la Commission de climatologie (CCI) en vue de mettre au point le concept de veille météorologique et climatique sans discontinuité permettant une surveillance opérationnelle et d'anticiper les phénomènes météorologiques extrêmes, de mettre en place des projets de démonstration en Afrique de l'Est en s'appuyant sur les leçons tirées du projet de démonstration concernant la prévision des conditions météorologiques extrêmes. La fourniture de services sans discontinuité constituerait une contribution majeure au Système d'information sur les services climatologiques (SISC) et à la Plate-forme d'interface utilisateur du CMSC, ainsi qu'à sa composante Renforcement des capacités.

3.14 Au niveau de la PIU-Eau, des progrès ont été accomplis grâce aux initiatives conjointes de l'OMM et du Partenariat mondial de l'eau, notamment le Programme associé de gestion des crues et le Programme de gestion intégrée des sécheresses. Ces initiatives ont bénéficié de l'appui de l'Allemagne, du Canada, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de l'Italie et de la Suisse, ainsi que des activités mises en œuvre par l'Espagne. ONU-Eau a désigné un coordonnateur pour le Cadre mondial pour les services climatologiques, de manière à optimiser la contribution d'ONU-Eau à la Plate-forme d'interface utilisateur dans le domaine de l'eau.

3.15 Les commissions techniques de l'OMM jouent un rôle important dans la mise en œuvre du CMSC. La Commission de météorologie agricole, qui prend une part éminente à la mise en œuvre des actions prioritaires du CMSC dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, a recensé tout un ensemble d'initiatives mondiales en matière de météorologie agricole lors de sa réunion tenue à Antalya (Turquie), du 10 au 15 avril 2014, initiatives correspondant aux cinq piliers du CMSC, et a inscrit la mise en œuvre de la Plate-forme d'interface utilisateur du CMSC dans le mandat de la CMAg au titre du secteur d'activité 4 (développement des capacités en matière de météorologie agricole) dans le cadre de sa collaboration avec des organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et plusieurs autres organisations.

3.16 La Commission de Climatologie (CCI), à sa seizième session, tenue du 3 au 8 juillet 2014, à Heidelberg (Allemagne), a adopté une nouvelle structure de travail composée de cinq Groupes d'experts à composition non limitée (OPACE) spécialisés dans cinq domaines thématiques, a mis en place une équipe de coordination de la mise en œuvre du Système d'information sur les services climatologiques (SISC) et a nommé un conseiller de haut niveau pour le CMSC. Cette nouvelle configuration place la CCI dans une position favorable pour superviser la mise au point de produits et services en lien direct avec la mise en œuvre du CMSC. Elle met en outre l'accent sur les mécanismes à mettre en place ou à renforcer pour guider les actions de la CCI à l'appui de la mise en œuvre du CMSC au niveau national.

3.17 Les activités conduites dans le cadre du projet consacré aux Services d'information et de prévision climatologiques de l'OMM (CLIPS) prendront fin en 2015. Les activités CLIPS seront intégrées au CMSC via le Système d'information sur les services climatologiques (SISC). La mise en œuvre du SISC offre une excellente occasion de conforter l'héritage du CLIPS et d'incorporer d'autres éléments du Programme climatologique mondial, apparus au cours des dernières années, tels que les centres climatologiques régionaux (CCR), les forums régionaux sur l'évolution probable du climat (FREPC) et les veilles et indices climatiques.

3.18 Le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), le Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT) et le Programme de la Veille de l'atmosphère

globale (VAG) favorisent et coordonnent ensemble les recherches sur le climat, le temps et la composition de l'atmosphère se rapportant directement aux volets Observation et surveillance et Recherche, modélisation et prévision du Plan de mise en œuvre du CMSC. Grâce à telles initiatives, ces Programmes contribuent à la diffusion d'informations fiables, scientifiquement fondées, destinées à appuyer, renforcer et développer de nouveaux services climatologiques. En particulier, les efforts conjugués du PMRC et du PMRPT pour une prévision sans discontinuité du temps et du climat à différentes échelles de temps, efforts qui se sont traduits par l'élaboration d'un Projet de recherche sur la prévision infrasaisonnnière à saisonnière et des initiatives de recherche en matière de prévision et de prévisibilité, s'inscrivent dans le droit fil des objectifs du CMSC. À cet égard, la définition, dans le cadre du PMRC, de grands enjeux concernant la disponibilité des ressources en eau, l'élévation du niveau de la mer à l'échelle régionale, les phénomènes climatiques extrêmes et des informations climatologiques régionales accessibles et fiables, pourrait représenter un apport majeur dans les projets axés sur la recherche figurant dans le Registre des projets relevant du CMSC.

3.19 Le CMSC apporte son appui pour faciliter la mise en œuvre de sa composante Recherche, modélisation et prévision en mettant en place des recherches sur le climat dans le cadre du Programme pour le développement humain en Afrique (CR4D) lancé lors de la Conférence sur le climat en Afrique (Arusha, octobre 2013). Parallèlement, des initiatives sont en cours visant à définir les priorités régionales en matière de recherche sur le climat pour l'Amérique latine et les Caraïbes, faisant suite à la Conférence du PMRC en Amérique latine et dans les Caraïbes (mars 2014). Il convient toutefois de noter que les actions doivent être renforcées pour attirer et former de nouvelles générations de chercheurs et de professionnels des services climatologiques à l'appui du CMSC.

3.20 Au XXI<sup>e</sup> siècle, l'urbanisation est devenue un élément dominant de la dynamique sociale et la tendance s'accroît rapidement. En effet, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des zones urbaines et ce pourcentage devrait passer à environ 70 % à l'horizon 2050. À cet égard, le président a fait observer que le CMSC devait prendre en compte les besoins de la population urbaine en perpétuelle augmentation en intégrant ce facteur dans ses priorités.

3.21 L'IBCS s'est félicité du rapport de son président et a remercié les pays qui ont apporté une aide financière ou des contributions en nature à l'appui de la mise en œuvre du CMSC. Il a relevé un certain nombre de questions découlant de ce rapport qu'il conviendrait d'examiner au titre d'autres points de l'ordre du jour, y compris les suivantes:

- a) Rôle du Comité consultatif des partenaires et relations de ce dernier avec l'IBCS et son Comité de gestion (point 5 de l'ordre du jour);
- b) Importance des préparatifs du Dix-septième Congrès météorologique mondial, qui se tiendra en 2015 (point 10 de l'ordre du jour), par exemple:
  - Définition des relations entre l'IBCS et le Conseil exécutif de l'OMM (point 6 de l'ordre du jour);
  - Ajout de propositions concernant de nouveaux domaines prioritaires, tels que l'énergie et l'urbanisation (point 7 de l'ordre du jour);
- c) Préoccupations croissantes au sujet des questions liées au tandem climat-santé et rôle du CMSC à cet égard (point 7 de l'ordre du jour);
- d) Promotion d'une sensibilisation accrue à la prestation de services climatologiques qui tiennent compte de la situation spécifique des femmes (point 7 de l'ordre du jour);
- e) Nécessité d'axer les activités techniques sur les besoins des pays en développement, en particulier s'agissant des systèmes d'observation, de la prévision et des communications (points 5 et 7 de l'ordre du jour) à l'appui du CMSC;

- f) Contributions en nature au Bureau du CMSC et nécessité de mobiliser des fonds pour la pérennité des activités opérationnelles de celui-ci (point 8 de l'ordre du jour).

#### **4. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DES PARTENAIRES ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PARTENARIATS** (point 4 de l'ordre du jour)

##### **4.1 Rapport du Comité consultatif des partenaires** (point 4.1)

4.1.1 Le Comité consultatif des partenaires s'est réuni pour la première fois à Rome les 27 et 28 octobre 2014 au siège du Programme alimentaire mondial (PAM). La réunion s'est tenue sous les auspices du PAM et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Elle a eu lieu en présence de représentants des membres suivants du Comité: la Commission européenne, la FAO, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC), l'Union géodésique et géophysique internationale (UGGI), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD), le PAM et l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Étaient également représentés des partenaires qui n'ont pas encore adhéré au Comité, à savoir: le Conseil international pour la science (CIUS)/Future Earth, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La liste des participants figure dans [l'annexe I du présent rapport](#).

4.1.2 Dans leurs déclarations liminaires, MM. Stanlake Samkange, Directeur de la Division des politiques, des programmes et de l'innovation du PAM, Paul Munro-Faure, Directeur adjoint de la Division du climat, de l'énergie et des régimes fonciers de la FAO et Michel Jarraud, Secrétaire général de l'OMM, ont souligné la pertinence et l'opportunité de l'instauration effective de services climatologiques, notamment au niveau national à l'appui du programme de développement pour l'après-2015.

4.1.3 Le Comité consultatif des partenaires a noté la nécessité d'attirer davantage de partenaires dont les activités ont trait aux divers aspects des services climatologiques, notamment des établissements universitaires, des membres du secteur privé, et d'autres acteurs ne faisant pas partie du système des Nations Unies. En outre, le Comité a convenu qu'il devait veiller à prendre en compte le point de vue des utilisateurs dans ses travaux. Ainsi a-t-il estimé que, dans sa phase initiale, il devrait inviter certains partenaires (non membres) à participer et contribuer à ses travaux, de façon à se familiariser avec la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC). Grâce à cette démarche, il instaurerait des conditions favorables à une coordination efficace et au déploiement d'initiatives d'envergure.

4.1.4 Le Comité consultatif des partenaires a noté qu'avant de convoquer sa première réunion, le Secrétaire général de l'OMM avait établi au niveau technique un Conseil de supervision du projet à caractère informel. Il s'agissait de favoriser le plus possible la collaboration et la coordination entre les organismes des Nations Unies et des grandes institutions internationales qui participent directement à la planification et à la mise en œuvre des activités afférentes au CMSC dans le cadre de leur mandat et de leurs priorités, et qui, par conséquent, font progresser le déploiement des services climatologiques dans les quatre domaines prioritaires initiaux. Le Conseil de supervision était composé des organismes suivants: l'IFRC, la FAO, le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la SIPC, la Banque mondiale, l'OMS et l'OMM. Le Comité a noté que le Conseil de supervision avait largement contribué à la planification et à la mise au point des activités du CMSC, et notamment à l'élaboration du Plan de mise en œuvre du Cadre mondial, qui a été adopté par le Congrès météorologique mondial à sa session extraordinaire d'octobre 2012, avant d'être approuvé par le Conseil intergouvernemental des services climatologiques à sa première session, en juillet 2013. Le Conseil de supervision a également contribué à la mise en œuvre de diverses activités liées au CMSC, par exemple la planification de consultations nationales et régionales sur le CMSC et la participation à ces consultations, l'élaboration de plans d'action pour faire face aux priorités définies lors des



consultations, ainsi que la conception et la mise en œuvre d'activités phares dans les pays suivants: le Burkina Faso, le Belize, la Dominique, le Niger, le Sénégal, la République-Unie de Tanzanie et le Malawi. Le Conseil de supervision s'est réuni régulièrement, à raison d'une fois par mois, et il a permis de mettre en commun des informations sur les activités relatives au Cadre mondial, ainsi que de faire le point sur l'état d'avancement global du CMSC. La présidence du Conseil de supervision a été exercée à tour de rôle par ses membres: l'OMM, le PAM et l'OMS ont assuré la présidence, la SIPC et la FAO la vice-présidence. Le Comité consultatif des partenaires étant à présent opérationnel, les participants à la réunion ont convenu de mettre fin aux activités du Conseil de supervision, dont les fonctions de coordination, de planification et d'échange d'informations seront assurées par le Comité. Cette décision permettra de disposer d'une structure simple et efficace mettant davantage l'accent sur les mesures à prendre.

### ***Nomination du président et du vice-président***

4.1.5 L'UNITAR et le PAM ont été nommés respectivement à la présidence et à la vice-présidence du Comité consultatif des partenaires pour une durée d'un an. Conformément à l'annexe 1 de la résolution 7 (IBSC-1), le président et le vice-président seront les porte-parole du Comité auprès du Conseil intergouvernemental.

### ***État d'avancement du Cadre mondial pour les services climatologiques***

4.1.6 Les participants à la réunion ont fait le point sur l'état d'avancement du CMSC, ainsi que sur les structures et les activités des partenaires qui contribuent au CMSC ou qui s'y rapportent. Ils ont également examiné les conclusions de la Réunion sur la coordination de la mise en œuvre du CMSC, qui s'est tenue du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2014 au Secrétariat de l'OMM, à Genève. Le Comité consultatif des partenaires a noté le volume élevé des investissements que les différents partenaires consacrent à l'élaboration et à la mise en œuvre de services climatologiques, et a souligné la nécessité de renforcer la collaboration et la coordination aux niveaux mondial, régional et national, afin d'améliorer la rentabilité de ces investissements. À ce propos, le Comité a demandé que des cadres pour les services climatologiques soient mis en place au niveau national afin d'assurer la fonction de coordination qu'il remplit au niveau mondial. Ces cadres serviraient de mécanisme de coordination par lequel toutes les parties prenantes pourraient recenser ensemble les lacunes afférentes à l'élaboration et à la mise en œuvre des services climatologiques, coordonner la planification et attribuer des responsabilités en vue de traiter les priorités de manière systématique. Afin de pérenniser ces structures, le Comité a recommandé qu'elles soient intégrées, le cas échéant, à celles qui existent déjà. Ce peut être les tout nouveaux cadres nationaux pour les services climatologiques ou autres initiatives de ce type pilotées par les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), des mécanismes de prévention des catastrophes, des commissions nationales s'occupant de l'adaptation aux changements climatiques, ou d'autres structures similaires qui rassemblent les parties prenantes. Les participants à la réunion ont recommandé par ailleurs que le Comité instaure des mécanismes efficaces pour assurer la liaison avec les mécanismes de coordination nationaux et régionaux pertinents en vue d'en optimiser l'efficacité.

4.1.7 Le Comité consultatif des partenaires a noté que pour renforcer l'efficacité du CMSC, il convenait dans un premier temps de mettre en œuvre des projets et des activités dans un premier groupe de pays afin d'effectuer une validation de principe, qui permettrait de tirer des enseignements et de définir des principes directeurs servant à reproduire projets et activités dans d'autres pays et d'autres régions. Il faudrait prendre en compte pour ce faire les besoins fondamentaux en matière de services climatologiques au niveau national, afin d'améliorer les capacités des pays qui ne sont guère en mesure de concevoir et de fournir des services climatologiques, tout en prenant en considération le contexte régional et sous-régional au moment de songer à investir dans la modernisation et la consolidation des infrastructures, par exemple les systèmes d'observation. Le Comité a noté le rôle important que jouaient les SMHN s'agissant de faciliter la coordination des services climatologiques au niveau national.

### **Rôle du Comité consultatif des partenaires**

4.1.8 En tant que réseau de partenaires, le Comité consultatif des partenaires doit montrer qu'il est capable de créer des synergies et de contribuer à combler les lacunes existantes en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de services climatologiques personnalisés. Le Comité devrait encourager les partenaires à renforcer les activités qu'ils mènent au titre des composantes et des domaines prioritaires du Cadre mondial pour en réaliser les objectifs généraux, en mettant notamment l'accent sur les activités de terrain. Les diverses capacités dont dispose chacun des partenaires devraient être mises à profit pour faciliter la prestation de services. Les partenaires doivent se mobiliser pour promouvoir une utilisation plus systématique des informations disponibles et l'élaboration de services de qualité. Il est essentiel à cet égard de comprendre ce que chaque partenaire peut apporter au titre des composantes et des domaines prioritaires du CMSC, et de recenser aussi de nouveaux partenaires clés. Les participants ont convenu que le Comité consultatif des partenaires pourrait jouer les rôles suivants:

- a) Mener des activités d'information et de sensibilisation auprès des milieux proches des partenaires mais aussi à plus large échelle pour que les services climatologiques soient pris en compte dans les grands programmes, bénéficient du soutien des décideurs et soient mis à profit par ces derniers. Il convient également de veiller à ce que les utilisateurs jouent un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre des services climatologiques;
- b) Mettre à profit les initiatives des partenaires afin d'optimiser les avantages et les retombées des activités actuelles et futures grâce à une meilleure exploitation des compétences et des capacités techniques de chaque organisation partenaire, à un renforcement de la coordination et à une utilisation plus efficace des investissements;
- c) Faire en sorte que les services climatologiques soient dûment pris en compte dans les plans et les budgets des partenaires et favoriser la mise à jour des informations climatologiques à l'appui de la prise de décision dans les domaines prioritaires;
- d) Favoriser l'élaboration de directives applicables à la conception et à la prestation de services climatologiques dans les domaines prioritaires;
- e) Mobiliser des ressources pour faire face aux impératifs du CMSC en inscrivant les dépenses nécessaires dans des investissements plus généraux, et en établissant des partenariats ou des consortiums pour lancer des appels d'offres communs. Les partenaires participant à chaque appel d'offres dépendront de la nature de ce dernier.

### **Mode de fonctionnement**

4.1.9 Le Comité consultatif des partenaires a convenu que son fonctionnement devrait reposer sur une structure souple et légère. Il a décidé de se réunir une fois par trimestre, la première réunion étant prévue au début de 2015 (janvier–février). Pour établir son programme, le Comité devrait s'inspirer des principaux objectifs définis par le Conseil intergouvernemental et avoir à l'esprit que les besoins des utilisateurs doivent être pris en compte dans les investissements et les plans établis au titre des composantes et des domaines prioritaires du CMSC. Le Comité devrait s'attacher à servir les objectifs des grands programmes d'action, par exemple celui qui doit succéder au Cadre d'action de Hyogo, les objectifs de développement durable, les plans nationaux d'adaptation, etc.

4.1.10 Le Comité consultatif des partenaires établira un programme de travail dans lequel seront clairement définis les résultats attendus. Ce programme sera articulé autour des priorités du CMSC et des objectifs généraux définis par le Conseil intergouvernemental, et devrait mettre l'accent sur les politiques à mener sur le terrain. Le programme de travail devrait comporter un calendrier des réunions, que le Comité pourrait organiser à des fins d'information et de sensibilisation.

4.1.11 Les membres du Comité consultatif des partenaires seront mis à contribution pour établir suffisamment à l'avance l'ordre du jour de chaque session. Une fois établi l'ordre du jour d'une session sera soumis aux membres afin qu'ils formulent des observations. Les réunions seront axées sur les questions clés et les principaux résultats attendus, de même que sur les mesures concrètes à prendre.

4.1.12 Afin de faciliter ses travaux, le Comité consultatif des partenaires a été d'avis qu'il était essentiel de définir une stratégie de communication. Les responsables de la communication des différents organismes devraient coordonner leur action en vue de délivrer un message commun. La stratégie de communication devrait notamment permettre de présenter de façon claire les avantages attendus des services climatologiques, les raisons pour lesquelles ces services doivent être fournis de façon régulière, et la manière dont ils contribuent aux programmes en cours, notamment aux cadres d'action pour l'après-2015 (Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, objectifs de développement durable, etc.).

### **Recommandations**

4.1.13 Sur la base de ses délibérations, le Comité consultatif des partenaires a formulé les recommandations suivantes, à inclure dans son rapport et à soumettre au Conseil intergouvernemental:

- a) Il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de liaison entre le Comité consultatif des partenaires et le Comité de gestion du Conseil intergouvernemental, afin que le Comité consultatif puisse contribuer aux travaux du Comité de gestion et recevoir des orientations de la part de celui-ci;
- b) Il conviendrait d'élargir la composition du Comité consultatif des partenaires pour faire participer aux discussions des organisations dont les activités ont trait à l'élaboration et à la mise en œuvre des services climatologiques;
- c) Une réunion des responsables/coordonnateurs de la communication devrait être organisée afin de traiter plus efficacement les aspects du CMSC liés à la communication.

4.1.14 Le Conseil intergouvernemental a pris note du rapport du Comité consultatif des partenaires dont il a décidé d'étudier les recommandations au titre du point 5 de l'ordre du jour. Le Comité a fait notamment les recommandations suivantes:

- a) L'élaboration de directives, normes et pratiques recommandées applicables à la conception et à la prestation de services climatologiques dans les domaines prioritaires doit se faire par le biais des instances intergouvernementales compétentes;
- b) La mobilisation de ressources pour faire face aux impératifs du CMSC devrait se faire en inscrivant les dépenses nécessaires dans les investissements plus généraux des organisations partenaires et en recherchant des opportunités de financement pour les activités afférentes au Cadre mondial;
- c) Toute décision concernant la composition du Comité consultatif des partenaires doit être conforme aux résolutions du Conseil intergouvernemental;
- d) Les campagnes d'information et de sensibilisation des organisations partenaires devraient servir les objectifs de la stratégie de communication du Conseil intergouvernemental et de son Comité de gestion, en collaboration étroite avec le Bureau du CMSC.

## 4.2 Mécanismes de mobilisation des parties prenantes (point 4.2)

4.2.1 Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques (IBCS) a été informé de l'évolution du contexte institutionnel et de la progression du Plan de mise en œuvre du CMSC, notamment à propos de la participation des organisations partenaires à des projets et activités en cours et à venir liés au CMSC.

4.2.2 Le Conseil intergouvernemental a constaté avec satisfaction que l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union géodésique et géophysique internationale (UGGI), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Commission européenne, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) avaient répondu à l'appel du Secrétaire général pour devenir partenaires du CMSC et membres du Comité consultatif des partenaires. De l'avis général, les organisations partenaires pourraient contribuer à la mise en œuvre du CMSC conformément aux résolutions du Conseil intergouvernemental essentiellement par les voies suivantes:

- a) Une participation active, par le biais de recommandations, à la conception, à la mise en place et au fonctionnement des plates-formes d'interface utilisateur, au niveau régional et national, selon qu'il convient;
- b) Une participation active à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités et des projets liés au CMSC, éventuellement par une mobilisation conjointe des ressources requises;
- c) La nomination d'experts chargés de se joindre aux organes auxiliaires du Conseil intergouvernemental des services météorologiques;
- d) Le déploiement, dans la mesure du possible, de leurs experts au sein d'entités et d'organes auxiliaires d'autres organisations partenaires dans le respect des réglementations et des pratiques de chacune.

4.2.3 Le Conseil intergouvernemental a salué la participation d'organisations partenaires à plusieurs projets en cours et à venir du CMSC. Il convient notamment de citer les projets d'adaptation mis en œuvre en Afrique au titre du CMSC (auxquels collaborent l'OMS, le PAM, l'IFRC, le Programme de recherche sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire [CCAFS] du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale [GCRAI], le Centre de recherche international sur l'environnement et le climat – Oslo, et l'Institut Chr. Michelsen) et centrés sur le Malawi et la République-Unie de Tanzanie, qui sont conçus pour fournir des services climatologiques à l'appui de la santé, de la nutrition et de la prévention des catastrophes; il s'est félicité aussi des consultations régionales et nationales organisées pour faciliter l'élaboration de plans d'action visant à mettre en place des services climatologiques aux niveaux régional et national à l'appui de la prise de décisions dans les quatre domaines prioritaires du CMSC.

4.2.4 Le Conseil intergouvernemental a également noté que pour participer aux activités du CMSC, il est essentiel que chaque organisation partenaire décrive dans le détail sa contribution aux résultats prévus sur 2, 6 et 10 ans dans le Plan de mise en œuvre. En effet, la définition claire des activités permettrait un suivi et une évaluation efficaces de la mise en œuvre du CMSC. À cet égard, le Conseil intergouvernemental a salué les conclusions de la réunion de coordination du CMSC organisée du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2014, qui soulignent l'importance des partenariats et de la coordination entre les gouvernements, les organisations internationales et régionales, et les parties prenantes qui mettent en œuvre des activités à l'appui des objectifs généraux du CMSC à l'échelle locale, nationale et mondiale. Il a été admis que le CMSC

permettait d'associer et de coordonner des initiatives de façon à accroître la rentabilité, à tirer profit des investissements des partenaires, à répondre aux besoins des utilisateurs ainsi qu'à stimuler l'échange intersectoriel d'informations et la mise en commun des compétences techniques et des connaissances climatologiques disponibles.

4.2.5 Le Conseil intergouvernemental a noté que les organisations partenaires du CMSC contribuaient pleinement à l'élaboration de plates-formes d'interface utilisateur régionales et nationales, selon qu'il convenait, dans le cadre des politiques, lois et règlements des pays, pour pouvoir interagir avec lui de manière efficace. Dans cette perspective, le Conseil intergouvernemental a invité le Secrétaire général à demander au Bureau du CMSC d'informer les organisations partenaires de toutes les consultations nationales et régionales visant à créer des espaces de discussion ou à améliorer ceux qui existent pour en faire des plates-formes d'interface utilisateur.

4.2.6 Le Conseil intergouvernemental a constaté qu'il était utile que les groupements économiques régionaux et/ou sous-régionaux participent pleinement au processus permettant de comprendre les besoins sociétaux et les diverses priorités, afin de mettre au point des services climatologiques dans les domaines prioritaires du CMSC.

4.2.7 Le Conseil intergouvernemental est convenu de poursuivre l'examen des questions soulevées au titre des points correspondants de l'ordre du jour.

### **4.3 Partenariats (point 4.3)**

4.3.1 Le Conseil intergouvernemental a noté avec satisfaction qu'afin de faciliter la mise en œuvre des quatre domaines prioritaires initiaux du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), des bureaux communs avaient été créés avec le Partenariat mondial pour l'eau et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ces bureaux sont hébergés par le Département du climat et de l'eau et le bureau du CMSC en vue d'appuyer la mise en œuvre des exemples représentatifs sur l'eau et la santé.

4.3.2 Le Conseil intergouvernemental a été informé que des directeurs et hauts fonctionnaires de SMHN avaient représenté l'OMM au sein des comités régionaux de l'OMS pour l'Afrique (Brazzaville, République du Congo, septembre 2013); l'Asie du Sud-Est (New Delhi, Inde, septembre 2013); l'Europe (Izmir, Turquie, septembre 2013); le Pacifique Ouest (Manille, Philippines, octobre 2013); et la Méditerranée orientale (Muscat, Oman, octobre 2013), en contribuant aux débats sur le climat et à la santé.

4.3.3 L'OMM et la Commission économique de l'ONU pour l'Afrique (CEA) ont reconnu les avantages pouvant découler du resserrement de la collaboration, de la coopération et des interactions dans le domaine de la recherche en climatologie et ses applications, en gérant les priorités axées sur les utilisateurs en matière de résilience climatique et de développement durable. Le Conseil s'est félicité de la signature d'un protocole d'accord entre l'OMM et la CEA.

4.3.4 Le Conseil intergouvernemental a noté que, lors d'une réunion sur la coordination de la mise en œuvre du CMSC, les participants avaient reconnu que les besoins des utilisateurs de services climatologiques peuvent être mieux pris en considération si les partenariats sont renforcés, et les approches coordonnées, au niveau des gouvernements et des organisations internationales et régionales, et si les parties prenantes mettent en place des activités qui contribuent à améliorer le développement et l'utilisation des services climatologiques au plan national, régional et local. Le CMSC permet de relier et d'harmoniser les diverses initiatives de façon à accroître le rapport coût-efficacité, mobiliser les investissements des partenaires, répondre aux besoins des utilisateurs, promouvoir l'échange d'informations entre les secteurs et partager plus efficacement les compétences techniques et les connaissances climatologiques. Le Conseil intergouvernemental a notamment jugé nécessaire d'encourager les organisations partenaires à accroître les contributions qu'elles apportent aux SMHN, en évitant les chevauchements, afin d'entretenir l'infrastructure et les capacités des SMHN en vue d'assurer la viabilité des services climatologiques opérationnels.

4.3.5 Le Conseil intergouvernemental a décidé de continuer à débattre des questions soulevées au titre des points 5.1 et 7 de l'ordre du jour.

## **5. DÉCISIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES** (point 5 de l'ordre du jour)

### **5.1 Mandat du Comité consultatif des partenaires** (point 5.1)

5.1.1 Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques a pris note avec satisfaction des invitations envoyées par le Secrétaire général aux partenaires potentiels du CMSC et s'est félicité que les partenaires suivants aient soumis des demandes d'adhésion au Comité consultatif des partenaires: l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union géodésique et géophysique internationale (UGGI), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Commission européenne, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFCR).

#### ***Recommandations du Comité de gestion***

5.1.2 Le Comité de gestion a recommandé que la première réunion du Comité consultatif des partenaires se tienne avant la deuxième session du Conseil intergouvernemental. Il a également recommandé que l'ordre du jour de la première réunion du Comité consultatif soit élaboré suffisamment tôt avant que ne soit proposée une date pour cette réunion et qu'il soit adressé aux organisations invitées à adhérer au Comité consultatif, de manière à clarifier encore le rôle et l'importance dudit comité en tant que source de conseils et d'informations pour le Conseil intergouvernemental à sa deuxième session.

5.1.3 Compte tenu des fonctions du Comité consultatif, le Comité de gestion a invité le Bureau du CMSC à intégrer dans ses bulletins trimestriels un suivi de la mise en œuvre du CMSC, en mettant plus particulièrement l'accent sur la participation et la contribution des organisations associées aux divers projets en cours.

5.1.4 Le Comité de gestion a également recommandé que le président du Conseil intergouvernemental soumette un projet de recommandation à la deuxième session du Conseil intergouvernemental en vue de modifier la résolution 7 (IBCS-1 – Établissement d'un mécanisme de mobilisation des parties prenantes du CMSC et participation de celles-ci aux travaux du Conseil intergouvernemental des services climatologiques) afin d'enrichir la palette du Comité consultatif pour y ajouter d'autres mécanismes de liaison entre le Conseil intergouvernemental et des parties prenantes potentielles du CMSC, en particulier celles qui sont dépourvues de statut juridique, de même que pour lui confier d'autres compétences techniques consultatives.

5.1.5 À la suite des recommandations du Comité de gestion, le Conseil intergouvernemental a adopté la [résolution 1 \(IBCS-2\) – Modification de l'annexe 1 de la résolution 7 \(IBCS-1\) – Établissement d'un mécanisme de mobilisation des parties prenantes du CMSC et participation de celles-ci aux travaux du Conseil intergouvernemental des services climatologiques](#).

### **5.2 Création d'organes faisant rapport au Conseil intergouvernemental: Comité technique consultatif** (point 5.2)

#### ***Examen des questions techniques***

5.2.1 Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques a reconnu qu'il était nécessaire de veiller à ce que le savoir-faire technique de tous les partenaires du CMSC et des

diverses parties prenantes soit dûment catalysé pour assurer le succès de la mise en œuvre du Cadre mondial. Compte tenu de la recommandation du Comité de gestion, qui avait invité le Secrétaire général à formuler une proposition structurée à soumettre à la deuxième session du Conseil intergouvernemental sur la participation des organisations partenaires et des organes techniques de l'OMM aux travaux des organes subsidiaires dudit conseil, les options suivantes ont été étudiées:

- a) Participation par le biais d'un Comité technique consultatif dont le mandat devrait notamment clarifier ses fonctions afin d'éviter les chevauchements avec d'autres mécanismes de gouvernance du Conseil intergouvernemental des services climatologiques et ceux des partenaires techniques;
- b) Participation aux travaux du Comité consultatif des partenaires, avec un mandat révisé pour prendre en compte des questions techniques;
- c) Participation aux travaux de comités techniques ad hoc constitués pour traiter de questions techniques particulières selon les besoins, comme le font les commissions techniques de l'OMM. Dans ce dernier cas, le Conseil intergouvernemental pourrait prendre en considération les points suivants:
  - i) Lorsque, pendant ses sessions, le Conseil intergouvernemental des services climatologiques estime qu'une question technique particulière doit être analysée en détail par des experts en la matière, il pourrait décider de mettre en place un groupe de travail ou une équipe d'experts, dont il définira également la composition et le mandat, et déterminer si ce groupe de travail ou cette équipe d'experts devra lui rendre compte, à lui-même, à son président ou à son Comité de gestion pour examen de ses recommandations. Ce groupe de travail ou cette équipe d'experts aura un mandat à durée déterminée dont la prolongation ou la fin devra être décidée lors des prochaines sessions du Conseil intergouvernemental;
  - ii) Si le président du Conseil intergouvernemental des services climatologiques est informé par le Comité de gestion ou certains de ses membres principaux qu'une question technique particulière doit être analysée en détail par des experts en la matière, le président doit consulter par correspondance les membres principaux quant à la proposition de mettre en place un groupe de travail ou une équipe d'experts, avec indication de la composition et du mandat de ces derniers. Si la majorité des membres approuve la proposition, le président établit le groupe de travail ou l'équipe d'experts en question qui lui rendront compte de leurs travaux. Ce groupe de travail ou cette équipe d'experts auront un mandat à durée déterminée dont la prolongation ou la fin devra être décidée lors des prochaines sessions du Conseil intergouvernemental ou du Comité de gestion;
  - iii) Dans les deux cas, le président du Conseil intergouvernemental consultera ses membres et les partenaires du Cadre mondial, et, en priorité les membres du Comité consultatif des partenaires afin d'inviter ces derniers à désigner un maximum de deux experts appelés à faire partie du groupe de travail ou de l'équipe d'experts, compte tenu des recommandations éventuelles du Conseil intergouvernemental quant à leur composition.

5.2.2 Le Conseil intergouvernemental a également rappelé les avis exprimés par son Comité de gestion concernant le dialogue avec les organes constituants de l'OMM. À cet égard, le Comité de gestion a souligné la nécessité d'établir et de développer des liens et un dialogue entre le Conseil intergouvernemental des services climatologiques et les organes constituants de l'OMM, comme le Conseil exécutif et les commissions techniques concernées, ainsi qu'avec les organes

subsidiaries d'organisations partenaires, et a fait les suggestions suivantes (pour ce qui concerne l'OMM):

- a) *Conseil exécutif*: Le président du Conseil intergouvernemental des services climatologiques, avec le vice-président ou les deux co-vice-présidents en qualité de suppléants, à moins qu'ils ne soient eux-mêmes membres du Conseil exécutif, seront invités à tenir celui-ci au courant, lors de ses sessions, des avancées et des besoins du Conseil intergouvernemental. Le président du Conseil intergouvernemental invitera le Conseil exécutif de l'OMM à désigner un représentant chargé d'assister aux sessions du Conseil intergouvernemental et du Comité de gestion;
- b) *Conseils régionaux*: Les conseils régionaux inviteront le Conseil intergouvernemental des services climatologiques à leurs sessions pour qu'il les tienne au courant de ses avancées et de ses besoins pour les régions correspondantes. À chaque fois, le Conseil intergouvernemental se fera représenter par un membre de son Comité de gestion venant de la région considérée ou par son président/vice-président ou co-vice-président, selon le cas;
- c) *Commissions techniques*: Les commissions techniques inviteront le Conseil intergouvernemental des services climatologiques à leurs sessions pour qu'il les tienne au courant de ses avancées et de ses besoins. Le Conseil intergouvernemental se fera représenter par un membre de son Comité de gestion ou par son président/vice-président ou co-vice-président, selon le cas. Le président du Conseil intergouvernemental invitera les présidents des commissions techniques de l'OMM, lorsqu'il le jugera nécessaire, à assister aux réunions du Conseil intergouvernemental et à celles du Comité de gestion;
- d) *Commissions et programmes concernés de l'OMM*: Le cas échéant, les commissions et les responsables de programmes de l'OMM devraient désigner un agent de liaison, s'ils ne l'ont déjà fait, avec le CMSC, sur le modèle de la Commission de climatologie. Par le biais des groupes de gestion des commissions techniques, ces coordonnateurs pourraient rendre compte des moyens à mettre en œuvre pour mieux faire correspondre les plans opérationnels de ces commissions avec les activités afférentes au Cadre mondial; inversement, ils pourraient aussi informer le Conseil intergouvernemental des activités menées par les commissions techniques qui contribuent au CMSC;
- e) *OMM*: L'OMM devrait inviter les commissions techniques concernées à contribuer au besoin aux activités du Comité consultatif des partenaires. L'OMM devrait également présenter les activités susceptibles de contribuer au CMSC via les procédures établies pour d'autres membres et partenaires.

5.2.3 À sa prochaine session, le Conseil intergouvernemental devrait évaluer l'efficacité de ces mécanismes et les modifier si nécessaire. S'ils donnent satisfaction, ils pourraient servir de modèle à d'autres organismes partenaires du CMSC ou membres du Comité consultatif des partenaires pour que le Conseil intergouvernemental puisse avoir accès à toutes leurs capacités techniques.

5.2.4 Le Conseil intergouvernemental a examiné les trois options proposées concernant le rôle que les partenaires et les acteurs du CMSC possédant des capacités techniques pourraient jouer dans les discussions et décisions liées au Cadre mondial et a exprimé sa préférence pour une autre option qui représente une extension de l'option c). Cette option offre aussi la possibilité de mettre en œuvre le CMSC de façon efficace et transparente, et donc de venir en aide aux Membres qui ne peuvent fournir tout l'éventail des services climatologiques requis, en particulier aux 70 pays recensés comme ne disposant pas des capacités de base nécessaires pour fournir ce type de service.



5.2.5 L'option retenue consiste par conséquent à veiller à ce que les compétences techniques des partenaires du Conseil intergouvernemental, y compris l'OMM, soient mises dûment à profit pour assurer le succès de la mise en œuvre du CMSC. Il convient pour cela:

- a) D'adopter la procédure décrite dans l'option c) ci-dessus;
- b) D'utiliser une combinaison de mécanismes existants et de groupes cibles;
- c) De recenser des groupes cibles pour des thèmes particuliers;
- d) De demander au Comité de gestion d'envisager, en demandant conseil au Comité consultatif des partenaires, d'inclure dans son programme de travail une section sur les compétences techniques requises à l'échelle nationale et en particulier sur les moyens de répondre aux besoins des pays en développement et des pays les moins avancés.

5.2.6 Le Conseil intergouvernemental a chargé son président d'informer le Congrès météorologique mondial de son futur mode d'organisation, et celui de son Groupe de gestion pendant l'intersession, pour les questions techniques. Ces informations devraient également comprendre une analyse des mécanismes de liaison avec les organes constituants de l'OMM et des mesures pouvant être prises pour les améliorer, de façon à maintenir un véritable dialogue et à éviter les doubles emplois.

### **5.3 Examen du mandat du Comité de gestion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques (point 5.3)**

5.3.1 Le Conseil intergouvernemental a examiné les décisions qu'il a prises concernant le rôle de premier plan que devrait jouer le Comité consultatif des partenaires à l'appui des objectifs et du Plan de mise en œuvre du CMSC. En particulier, il a reconnu qu'il importait de renforcer l'interface et les liens entre le Comité de gestion et le Comité consultatif des partenaires.

5.3.2 Aux vues de ce qui précède, le Conseil a adopté la [résolution 2 \(IBCS-2\) – Modification de l'annexe de la résolution 1 \(IBCS\) – Création du Comité de gestion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques](#).

## **6. ÉTAT D'AVANCEMENT DU CADRE MONDIAL POUR LES SERVICES CLIMATOLOGIQUES (point 6 de l'ordre du jour)**

### **6.1 Projets et activités (point 6.1)**

6.1.1 Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques (CISC) a rappelé que le Comité de gestion du CISC à sa première réunion, du 15 au 17 juin 2014 (Genève), avait demandé que les rapports du Conseil intergouvernemental destinés au Dix-septième Congrès météorologique mondial rendent compte de l'état d'avancement du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) pour ce qui est des réalisations attendues et des objectifs en fonction des calendriers de deux, six et dix ans établis par le Congrès. À cet égard, le rapport est présenté de manière à montrer les efforts déployés en vue d'atteindre les étapes prévues pour les deux premières années, comme cela figure dans le Plan de mise en œuvre (points énumérés dans le Plan de mise en œuvre sous 4.3.1).

### **Mettre en place la structure de gouvernance du Cadre mondial, avec un secrétariat pour l'appuyer**

6.1.2 Le Conseil intergouvernemental a rappelé qu'à sa première session (IBCS-1), tenue du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2013 à Genève, il avait approuvé le Plan de mise en œuvre du CMSC et la mise sur pied du Comité de gestion du CISC, avait créé un mécanisme officiel d'engagement des parties prenantes sous la forme d'un comité consultatif des partenaires et élu le président et

co-vice-président du Conseil intergouvernemental. Ces décisions ont permis au CMSC de passer à la phase active de mise en œuvre intégrale.

6.1.3 Le Conseil intergouvernemental a noté que pour assurer la mise en fonction du Comité consultatif, les organismes partenaires ont été priés par le Secrétaire général de l'OMM de s'y joindre. Jusqu'ici, les partenaires ci-après ont présenté leur formulaire d'adhésion au Comité consultatif: l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), la Commission européenne (CEE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), l'Union géodésique et géophysique internationale (UGGI), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD), le Programme alimentaire mondial (PAM), et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

6.1.4 Le Conseil intergouvernemental s'est réjoui des efforts déployés par le Secrétaire général de l'OMM en vue de mettre en place, pour les besoins techniques, un Conseil de supervision des projets, en tant que structure informelle contribuant à assurer une coopération et une coordination efficaces entre les organismes du système des Nations Unies et les principales organisations internationales directement engagés dans la planification et l'exécution des activités menées dans le cadre du Cadre mondial, en conformité avec leurs mandats et priorités, aux fins de faire progresser l'application des services climatologiques dans les quatre domaines prioritaires initiaux. Le Conseil de supervision était composé de la FICR, de la FAO, du PAM, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ONU/SIPC), de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'OMM. Il a beaucoup contribué à la planification et à la mise en œuvre des activités relevant du Cadre mondial. Il s'est réuni régulièrement chaque mois en vue de partager l'information sur les activités du Cadre mondial et les bilans de l'état d'avancement global du CMSC. La présidence du conseil de supervision était assurée par rotation parmi ses membres, le PAM ayant occupé le plus récemment cette fonction.

6.1.5 Le Conseil intergouvernemental a également accueilli avec satisfaction l'initiative du Secrétaire général de l'OMM visant à établir, au niveau de la direction, un Groupe de coordination intercommissions, à titre de mécanisme informel chargé de garantir l'appropriation par les partenaires clés et leur participation aux initiatives du CMSC à l'échelle des organes de l'ONU et autres organisations. Le Groupe de coordination ne compte pour le moment que sur l'engagement d'organes des Nations Unies à savoir la FAO, le PAM, l'UNESCO, le PNUD, la SIPC, la Banque mondiale, l'OMS et l'OMM.

6.1.6 Le Conseil intergouvernemental a pris note du fait qu'un bureau commun OMS/OMM pour le climat et la santé avait été créé en mai 2014 à titre provisoire pour une période de deux ans, afin d'assurer la mise en œuvre fructueuse des activités du CMSC au sein du secteur prioritaire de la santé. Ce bureau est responsable de la coordination des actions relatives à la santé menées dans le cadre du CMSC; coordonne et soutient sur le plan technique la programmation et la recherche liées au climat au sein de l'OMS; et proposera au Dix-septième Congrès de l'OMM, en 2015, la structure et les mécanismes dont aura besoin l'Organisation pour appuyer de manière durable le secteur de la santé, et accélérer la demande et l'utilisation de services climatologiques relatifs à la santé. Afin de mieux cerner les besoins spécifiques de ce secteur en ce qui a trait aux services météorologiques et climatologiques, le Conseil intergouvernemental a été informé que le bureau commun avait mis sur pied deux mécanismes de coordination. Le premier groupe comprend de multiples départements du siège de l'OMS qui ont activement recours à l'information climatologique et météorologique; le second est un groupe d'experts spécial formé de partenaires gouvernementaux, multilatéraux et des milieux de l'enseignement qui sont considérés comme des chefs de file dans les domaines du climat et de la santé. De même, un bureau commun a été créé avec le Partenariat mondial pour l'eau, en vue d'appuyer les programmes de gestion des crues et des situations de sécheresse, à titre de

contribution au CMSC. Le Partenariat a détaché un expert auprès de l'OMM chargé de gérer le bureau.

6.1.7 Le Conseil intergouvernemental a noté avec satisfaction que le Comité de gestion a examiné, à sa première session (juin 2014), les principes et les critères de financement des projets et des activités par le biais du fonds d'affectation spéciale du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), et qu'il a établi les critères permettant de définir qu'un projet relève du CMSC ou y contribue (voir l'annexe II du paragraphe 4.3.2 du résumé général dans le rapport de la première session du Comité de gestion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques (OMM-N° 1144)). Le Conseil intergouvernemental a approuvé la version actualisée de ces principes et critères telle que figurant dans l'[annexe II du présent rapport](#).

**Instituer une structure de compte rendu destinée à permettre aux entités nationales, régionales et mondiales de faire rapport sur leurs efforts visant à satisfaire les objectifs à court terme et à atténuer les lacunes dans les capacités actuelles des services climatologiques**

6.1.8 Le Conseil intergouvernemental a appris avec satisfaction que le Secrétaire général de l'OMM avait invité les Membres et les partenaires à désigner leurs projets et activités devant contribuer au CMSC, sous réserve de satisfaire un ensemble de critères approuvés par la réunion du Comité de gestion en juin. Il s'est félicité de la mise en place d'une plate-forme Web par laquelle les Membres et les partenaires pourront désigner leurs activités. Pour accéder à la plate-forme, les Membres et les partenaires ont été priés de nommer un correspondant, qui recevra des identifiants permettant de télécharger l'information sur la plate-forme. Jusqu'à présent, 36 correspondants ont été désignés par les Membres et partenaires. Ceux-ci fournissent des données qui serviront à créer une base de données de projets qui sera accessible sur le site Web du CMSC.

6.1.9 Le Conseil intergouvernemental s'est inquiété du faible nombre de correspondants désignés et a vivement invité les Membres et les partenaires à en nommer davantage.

**Concevoir et mettre en œuvre une série de projets en vue de démontrer l'utilité des services climatologiques, en particulier dans les pays en développement vulnérables sur le plan climatique, et d'assurer, par voie de conséquence, l'intérêt soutenu et croissant des donateurs**

***Projet 1 (Plan de mise en œuvre): Établir des cadres pour les services climatologiques à l'échelle nationale dans les pays en développement***

6.1.10 Le Conseil intergouvernemental s'est réjoui du fait que, pour faciliter la mise en place de cadres pour les services climatologiques à l'échelle nationale à titre de structures phare, des activités ont été lancées en 2012 au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad, par l'organisation de consultations nationales. Dans ces pays, suite aux consultations, le Bureau du CMSC facilite l'établissement de plans d'action destinés à traiter les lacunes et besoins déterminés lors des consultations nationales. Des partenaires, comme la Banque mondiale et le PNUD, sont engagés dans l'élaboration de plans d'action, qui servent à alimenter les décisions concernant les investissements à effectuer dans ces pays. On a par ailleurs établi des liens avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en vue d'examiner l'intégration de ces plans dans les plans nationaux d'adaptation, qui sont actuellement mis au point par plusieurs pays dans le monde entier. En outre, grâce aux moyens fournis par le Conseil norvégien des réfugiés par son programme des capacités norvégiennes (NORCAP), le CMSC a détaché un coordonnateur régional au sein du bureau de la FAO à Dakar (Sénégal), en vue d'aider ces pays à mettre en œuvre le Cadre mondial.

6.1.11 Le Conseil intergouvernemental a également noté que le Bureau du CMSC avait appuyé et facilité les consultations nationales un peu partout dans le monde, afin de recenser les lacunes et priorités, ainsi que d'établir les mécanismes de coordination interne nécessaires pour assurer la mise en œuvre efficace du Cadre à l'échelon national. Des consultations nationales ont

été organisées en Afrique du Sud, au Belize, à Dominique, au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et au Sénégal, en plus de celles qui sont en cours à titre d'activités phare au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad. On prévoit mener des consultations semblables, notamment à Kiribati, aux Maldives, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Suriname et à Tonga (voir <http://gfcs.wmo.int/events>). Les résultats de ces consultations servent à élaborer des directives qui aideront les Membres à mettre sur pied des cadres à l'échelle nationale. Des consultations régionales ont été menées, en outre, en Thaïlande pour les pays les moins avancés d'Asie, à Trinité-et-Tobago pour les Caraïbes, aux îles Cook pour les petits États insulaires en développement du Pacifique, et à Costa Rica pour l'Amérique latine. On prévoit aussi des consultations pour l'Europe du Sud-Est, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (dates à préciser.) Ces activités facilitent l'établissement des priorités régionales, qui sont essentielles à l'expansion ou à l'actualisation des projets figurant dans le registre des activités et projets initiaux du CMSC, afin de veiller à ce que ce registre réponde adéquatement aux besoins en évolution des Membres en matière de projets à l'échelon régional et national.

6.1.12 Un certain nombre de pays font des progrès sur le plan de la mise en place de cadres nationaux pour les services climatologiques. Ces pays se fondent sur leur expérience au niveau de la fourniture de prévisions météorologiques pour offrir des produits et services d'information météorologique et climatologique sans discontinuité. L'engagement des utilisateurs a été un élément clé dans ces pays pour l'organisation de services climatologiques adaptés. De bons exemples de pays ayant établi leurs cadres nationaux sont l'Allemagne, la Chine, le Nigéria et la Suisse. L'Afrique du Sud, le Belize et Samoa ont amorcé le processus avec le soutien du CMSC.

6.1.13 Un nouveau partenariat pour le renforcement des services météorologiques et climatologiques dans les petits États insulaires en développement (PEID), dans les Caraïbes, le Pacifique-Sud, l'océan Indien et d'autres régions, a été lancé lors de la troisième Conférence internationale sur les PEID. Ce nouveau partenariat améliorera les capacités de ces États à faire face aux phénomènes extrêmes liés au temps, au climat et à l'eau. Il permettra d'affiner la préparation et les systèmes d'alerte précoce multidanger, en plus de favoriser l'accès à des informations météorologiques et climatologiques conviviales. En intégrant ces informations dans le processus de décision, il contribuera également au développement durable et à l'adaptation au climat. Le partenariat cherchera à agir de manière systématique, plutôt que par l'intermédiaire d'une série de projets autonomes. Il se centre sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, la réduction des risques de catastrophes, la santé et la gestion des ressources en eau. Les principaux résultats escomptés sont les suivants:

- a) Amélioration de la prestation de services d'information météorologique et climatologique à l'appui des parties prenantes nationales, régionales et internationales;
- b) Renforcement des capacités humaines et techniques au sein des centres climatologiques régionaux et des Services météorologiques et hydrologiques nationaux;
- c) Élargissement de l'éventail de produits et services fournis aux parties prenantes;
- d) Expansion de l'infrastructure nécessaire pour la recherche et les services se rapportant au temps et au climat.

6.1.14 Le Conseil intergouvernemental a relevé que les processus de consultation du CMSC à l'échelon régional et national ont bénéficié du soutien et de la participation active d'organismes partenaires, comme la FAO, la FICR, la SIPC, le PAM, l'OMS, l'UNESCO, et de diverses organisations régionales et nationales. En août 2014, une consultation nationale organisée à Dominique a été accueillie par le Ministère de la santé et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS/OMS). Il s'agissait de la première consultation du CMSC à être lancée et menée par un secteur d'utilisateurs, dans ce cas, le secteur de la santé. Cette activité a permis de dégager le besoin de mener une étude fondamentale sur l'incidence du temps et du climat dans le secteur de

la santé, et de prendre les mesures nécessaires pour mettre en place une base de données intégrée, à titre de fondement des futures activités de programme et de politique.

6.1.15 Le Conseil intergouvernemental a noté la mise en œuvre du «*Programme des services climatologiques pour l'adaptation en Afrique*», un partenariat destiné à co-concevoir et coproduire des services climatologiques, avec la participation de l'OMM et d'organismes partenaires. Cette première initiative multiorganisation, mise en œuvre en vertu du CMSC avec le financement de la Norvège (10 millions \$É.-U.), a été lancée en octobre 2013. Le programme a pour objet de renforcer les capacités des producteurs et utilisateurs d'informations et produits climatologiques, afin d'élaborer et d'appliquer un ensemble de connaissances et données à l'appui de la prise de décision dans les domaines prioritaires que sont l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé et la réduction des risques de catastrophes, le Malawi et la République-Unie de Tanzanie étant les deux premiers pays visés. Des réunions de consultation ayant pour mandat de définir des structures nationales pour la gestion et la mise en œuvre du programme ont été organisées en République-Unie de Tanzanie (7–9 mai 2014) et au Malawi (9–11 juin 2014). Le projet s'articule autour d'une collaboration multiorganisation avec les organismes ci-après:

- a) Programme de recherche sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CCAFS);
- b) Centre de recherche international sur l'environnement et le climat – Norvège;
- c) L'Institut Chr. Michelsen – Norvège;
- d) FICR, y compris la Croix-Rouge norvégienne et le Centre du changement climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge;
- e) PAM;
- f) OMS;
- g) OMM.

6.1.16 Le Conseil intergouvernemental a été informé que le PAM et l'OMS, ainsi que les bureaux de pays de la FICR au Malawi et en République-Unie de Tanzanie appuient les ministères et institutions concernés en vue d'établir des plans de gestion et d'action visant à renforcer les capacités, à intégrer les services climatologiques dans la prise de décision, et à mettre à l'épreuve les services climatologiques dans le but de comprendre les liens existant entre le climat et la sécurité alimentaire, la santé et la réduction des risques de catastrophes. Ces activités sont coordonnées activement avec l'équipe nationale d'élaboration de projets liés au CMSC.

***Projet 2 (Plan de mise en œuvre): Renforcer les capacités en matière de réduction des risques de catastrophes et d'alerte précoce***

6.1.17 Le Conseil intergouvernemental a appris avec satisfaction que le «*Programme de services climatologiques pour l'adaptation en Afrique*», en cours d'exécution au Malawi et en République-Unie de Tanzanie, a comme l'un de ses principaux objectifs l'amélioration de la réduction des risques de catastrophes par le renforcement des capacités techniques pour l'établissement et la communication efficaces des alertes précoces. Le projet contribuera à renforcer les capacités pour la production d'information d'alerte précoce et leur application à la réduction des risques de catastrophes.

6.1.18 Le Conseil intergouvernemental s'est réjoui du fait que le Groupe de la Banque mondiale augmente ses investissements dans le renforcement des services climatologiques, météorologiques et hydrologiques dans les pays à revenu faible à moyen, avec un portefeuille mondial s'élevant à plus de 500 millions dollars É.-U. consacrés à des projets de modernisation associés. Le Groupe investit par le biais d'une combinaison de mécanismes, dont la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD, pour les pays à revenu moyen),

l'Association internationale de développement (IDA, pour les pays à revenu faible), les fonds d'investissement pour le climat (en particulier le Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et des fonds d'affectation spéciale, tels que le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR). Ce dernier fait office de centre de service mondial à l'appui de la majorité de ces projets, et constitue par ailleurs le correspondant du Groupe de la Banque mondiale pour l'engagement avec le CMSC et l'OMM. Ces investissements permettent de renforcer les capacités de réduction des risques de catastrophes et des systèmes d'alerte précoce dans un certain nombre de pays (voir les projets de la Banque mondiale évoqués lors de la réunion sur la coordination de la mise en œuvre du CMSC à : <http://www.gfcs-climate.org/node/573>).

6.1.19 Le Conseil intergouvernemental s'est félicité du fait que les projets de modernisation des services climatologiques, météorologiques et hydrologiques du Groupe de la Banque mondiale tiennent compte des priorités et besoins du CMSC, contribuent à ses objectifs, et sont en accord avec les activités des partenaires du CMSC. Les investissements visent surtout les activités nécessaires pour renforcer la prestation de services, l'accent étant mis sur la consolidation des relations entre les fournisseurs et utilisateurs d'information et sur le renforcement de leurs capacités, et pour produire et utiliser des informations climatologiques, météorologiques et hydrologiques alimentant la prise de décision à différentes échelles temporelles. Par exemple, en Afrique, le Groupe, en collaboration avec la Banque africaine de développement et l'OMM, est en train d'étudier la possibilité de mettre en place un programme cadre régional pour le renforcement des services hydrométéorologiques. Le CMSC participe à l'élaboration de cette initiative, à la fois par l'entremise de réunions de coordination et de missions de préparation. Le Groupe, par le biais du GFDRR, poursuit également son engagement au sein du Conseil de supervision du CMSC.

6.1.20 Le Conseil intergouvernemental a par ailleurs noté avec satisfaction qu'une initiative conjointe FICR/OMM relative au CMSC et intitulée «Alerte précoce, action précoce (EWEA) – Réduire l'incidence des catastrophes d'origine météorologique pour les populations» est en train d'être planifiée dans la région du lac Victoria. Ce projet sera mis en œuvre dans le bassin du lac Victoria en vue de renforcer les mécanismes EWEA et d'accroître la lutte contre les maladies sensibles au climat à l'échelle communautaire grâce à une meilleure utilisation de l'information météorologique.

6.1.21 Le Conseil intergouvernemental a également relevé que le projet «Alerte précoce, action précoce en Afrique de l'Est» contribue à la réduction des risques de catastrophes et aux processus d'alerte précoce. Il s'agit d'un projet de recherche mené par la FICR, en partenariat avec Oxfam, Save the children, la FAO et le PAM. L'initiative vise à établir des mécanismes de prise de décision rapide en matière de préparation et de réponse aux situations de sécheresse sur des territoires arides et semi-arides d'Éthiopie, du Kenya et d'Ouganda, et dans la région de l'Afrique de l'Est.

6.1.22 Le Conseil intergouvernemental a pris note des travaux actuellement entrepris dans les Caraïbes par l'Institut de météorologie et d'hydrologie des Caraïbes (CIMH) avec l'aide financière du Programme de développement de l'enseignement supérieur des États-Unis d'Amérique et du Programme IRI de l'Université de Columbia en vue de mettre en place une base de données des incidences du climat dans les Caraïbes. Cette base de données permettra d'enregistrer des données concernant les incidences climatiques dans des secteurs de la région sensibles au climat, et elle favorisera les analyses de dommages et de pertes liés au climat, les prévisions de risques et les activités de réduction de risques dans la région. Le représentant des Territoires britanniques des Caraïbes a informé le Conseil intergouvernemental du fait que la région des Caraïbes avait obtenu un financement du dixième Fonds européen de développement de la Commission européenne à l'appui d'une série d'activités en matière de réduction des risques de catastrophes. Il a ajouté que le CIMH entendait demander une partie de ces fonds pour étendre les activités de réduction des risques de catastrophes au titre du CMSC.

6.1.23 Le Conseil intergouvernemental a été informé des plans de l'OMS de publier un ensemble d'études de cas mondiales concernant les services climatologiques destinés au secteur de la santé; des directives sur les systèmes d'avis précoce de vague de chaleur et de veille sanitaire; des principes et pratiques se rapportant aux systèmes d'avis précoce de veille sanitaire, ainsi qu'une série de fiches techniques.

6.1.24 Le Conseil intergouvernemental a également été tenu au courant de l'aide procurée par le Canada à Haïti (6,5 millions dollars canadiens), qui appuiera de manière essentielle les efforts visant à réinstaurer les activités de prévision météorologique, climatologique et hydrologique à Haïti, sous la coordination et la gestion de l'OMM.

6.1.25 Le Conseil intergouvernemental a rappelé avec satisfaction les réalisations accomplies en vertu du programme financé par la Norvège «*CMSC – Adaptation et réduction des risques de catastrophes en Afrique*», qui en est actuellement à sa troisième année d'existence et qui se terminera en 2015. Il a aussi rappelé que le programme est divisé en deux modules globaux distincts mais interreliés: établissement d'une stratégie, à l'appui du secrétariat du CMSC et de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET); capacités techniques et prestation de services, qui visent à accroître les capacités humaines et techniques des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) en matière de fourniture en temps opportun de prévisions exactes sur les phénomènes météorologiques dangereux. Les sous-composantes du deuxième module comprennent le soutien au sauvetage des données, les bourses, le Projet de démonstration concernant la prévision des conditions météorologiques extrêmes (SWFDP), les services météorologiques destinés au public et l'assistance météorologique à l'agriculture. Le Conseil intergouvernemental s'est félicité de la création d'un bureau commun OMM/OMS pour le climat et la santé au sein du secrétariat du CMSC en 2014, à titre de réalisation clé en vertu de ce Programme.

6.1.26 Le Conseil intergouvernemental a pris note des efforts déployés en vue d'élaborer le concept d'une veille météorologique et climatique sans discontinuité pour le suivi et la prévision opérationnels des phénomènes météorologiques extrêmes, et d'établir des plans pour la démonstration de son efficacité en Afrique de l'Ouest, en instaurant des synergies avec le Projet de démonstration SWFDP, qui est en cours de mise en œuvre dans cette région, et en bénéficiant des avantages en découlant. Le Conseil intergouvernemental est convaincu que ce service «sans discontinuité» répondra aux besoins des utilisateurs, et contribuera ainsi de manière sensible à la fois au Système d'information sur les services climatologiques (SISC) et à la Plate-forme d'interface utilisateur du CMSC, ainsi qu'à la composante Renforcement des capacités et à l'exemple représentatif relatif à la réduction des risques de catastrophes. Suite à cette démonstration, le Conseil intergouvernemental a encouragé la mise en œuvre d'un tel service «sans discontinuité» dans les pays Membres de toutes les Régions, selon qu'il convient.

6.1.27 Le Conseil intergouvernemental a constaté avec plaisir que le plan de travail de l'OMM concernant la réduction des risques de catastrophes contribuait beaucoup à la mise en place du CMSC. Soulignons notamment: i) les projets de renforcement des capacités nationales globales en matière d'adaptation au climat et de réduction des risques de catastrophes, avec des cadres de coopération régionale en Europe du Sud-Est (à compléter en octobre 2014), dans les Caraïbes (achevés), et en Asie du Sud-Est (à mettre au point); et ii) le projet de système national d'alerte précoce à Costa Rica, financé par la Banque mondiale (achevé en décembre 2013), étroitement associé à plusieurs projets du Plan de mise en œuvre du CMSC, comme IP-2, UIP-3, CD-4 et DRR-1. Ces projets visent à démontrer les avantages associés à la mise en valeur des programmes et organes constituants de l'OMM, du réseau opérationnel mondial et des partenaires, afin de satisfaire les besoins des SMHN en matière de renforcement des capacités et de faire la preuve de l'utilité du cadre transsectoriel de réduction des risques de catastrophes.

***Projet 3 (Plan de mise en œuvre): Améliorer les communications entre le secteur du climat et celui de l'agriculture et de la sécurité alimentaire***

6.1.28 Le Conseil intergouvernemental a appris qu'un projet pilote de forum national sur l'évolution probable du climat a été lancé de manière accélérée au Mozambique dans le cadre

d'une réunion tenue en mars 2014 à Maputo. Cette réunion a permis de cerner les besoins spécifiques des utilisateurs qui pourraient bénéficier de l'utilisation de services climatologiques par le biais d'un processus participatif. Il a par ailleurs approuvé des mécanismes d'interface utilisateur destinés à renforcer les interactions entre les SMHN et les utilisateurs, afin d'obtenir des commentaires sur la prestation de services et d'améliorer cet aspect. Un forum national sur l'évolution probable du climat a également eu lieu au Belize.

6.1.29 Le Conseil intergouvernemental a noté que les projets METAGRI et METAGRI OPS, financés principalement par l'Espagne et la Norvège, ont permis de former plus de 12 000 agriculteurs dans 17 pays d'Afrique de l'Ouest sur l'application de l'information climatologique et météorologique au processus décisionnel au niveau des utilisateurs finals. Le projet METAGRI a été mis en œuvre en Mauritanie, au Sénégal, à Cap-Vert, en Gambie, au Mali, au Niger, au Burkina Faso, en Guinée-Bissau, en Guinée, au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Togo et au Nigéria. Les projets METAGRI OPS sont également en cours d'exécution au Libéria, au Tchad et en Sierra Leone. Des séminaires itinérants ont réussi à instaurer des liens concrets entre les experts du climat et les agriculteurs, les bergers et les pêcheurs, en atténuant les fossés les séparant. Le recours au téléphone mobile et à des messages sur les radios locales, à titre d'outils de communication, ainsi qu'à des pluviomètres en plastique rudimentaires pour mesurer les précipitations et pour étayer la prise de décision concernant notamment le moment approprié pour l'ensemencement et le choix des cultures, constitue un bon exemple de composante simple et économique pour la plate-forme d'interface utilisateur. Le Conseil intergouvernemental a encouragé la poursuite de ces pratiques en Afrique de l'Ouest et leur expansion et extension à d'autres régions africaines et continents. Il a aussi souligné la nécessité de renforcer les capacités en ce qui a trait à l'utilisation et l'application d'outils techniques, comme les produits de télédétection, les systèmes de modélisation des cultures et les systèmes d'information géographique (SIG), à l'appui des services climatologiques destinés à l'agriculture.

***Projet 4 (Plan de mise en œuvre): Associer les services climatologiques et la gestion des ressources en eau***

6.1.30 Le Conseil intergouvernemental a relevé que le Programme associé de gestion des crues est une initiative conjointe de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Partenariat mondial pour l'eau (GWP), qui contribue au CMSC. Fondé en 2001 dans le but de promouvoir la notion de gestion intégrée des crues, approche nouvelle pour faire face à ce phénomène, le Programme a, depuis l'établissement du CMSC, accentué l'emphase sur les services climatologiques à l'appui de la gestion des plaines inondables. À cet effet, il facilite le dialogue et procure aux organismes gouvernementaux (en particulier les Services météorologiques et hydrologiques nationaux) des orientations multidisciplinaires sur la gestion des crues au service de la mise en œuvre de stratégies nationales en la matière. Le Conseil intergouvernemental a par ailleurs noté que les activités du Programme associé comprennent la fourniture de directives relatives aux politiques et stratégies de gestion des crues et au renforcement institutionnel aux pays qui désirent adopter le concept. Les utilisateurs ont la possibilité, soit de solliciter un appui technique personnalisé par le biais de la fonction «Get Help», soit de trouver des solutions par eux-mêmes en consultant les textes figurant dans la section «Help Yourself».

6.1.31 Le Conseil intergouvernemental a noté avec satisfaction qu'au cours de sa période d'activité, le Programme associé a mis en œuvre divers projets de démonstration sur le terrain, en élaborant des stratégies de gestion des crues à l'échelle nationale (p. ex. Kenya, Zambie et Thaïlande) ou locale (p. ex. Inde, Bangladesh), grâce à des approches communautaires. Le financement a été assuré par l'Office fédéral de l'environnement suisse et USAID, avec des contributions en nature de l'Allemagne et de l'Italie.

6.1.32 Le Conseil intergouvernemental a appris qu'à partir de l'expérience acquise par le Programme associé en matière de prestation de services, l'OMM et le Partenariat mondial pour l'eau ont lancé, au cours de la réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse en mars 2013, le Programme de gestion intégrée des sécheresses. Ce Programme a



pour objectif de contribuer aux efforts nationaux déployés en vue de réduire la pauvreté dans les régions du monde exposées aux situations de sécheresse par une approche intégrée de gestion des sécheresses recouvrant les juridictions sectorielles, disciplinaires et institutionnelles. Il s'attache actuellement à mettre sur pied un service d'assistance pour la gestion des sécheresses, divers projets ayant été lancés parallèlement à l'échelon régional par l'entremise du réseau du Partenariat mondial pour l'eau (p. ex. Europe centrale et orientale, Afrique de l'Ouest et Corne de l'Afrique), ou à l'appui des Services météorologiques ou hydrologiques nationaux pour l'élaboration de stratégies nationales par le biais du réseau de l'OMM (p. ex. au Mexique, pour soutenir le programme national CONAGUA PRONACOSE contre les sécheresses; ou en Turquie, pour aider à l'établissement d'une politique nationale relative à la sécheresse et procurer de l'expertise internationale). Le financement a été assuré par le Canada et l'Agence danoise de développement international (DANIDA), avec des contributions en nature de l'OMM et du Partenariat mondial pour l'eau.

***Projet 5 (Plan de mise en œuvre): Créer des groupes de travail nationaux sur le climat et la santé***

6.1.33 Le Conseil intergouvernemental a constaté que l'OMM avait aidé Madagascar à mettre sur pied un Groupe de travail national sur le climat et la santé, avec la participation du Service météorologique de Madagascar et du Ministère de la santé. Des activités ont également été mises en route afin d'établir un groupe de travail semblable en République-Unie de Tanzanie. Ces groupes de travail visent surtout à offrir des mécanismes institutionnels nationaux chargés de resserrer la collaboration entre les acteurs des secteurs du climat et de la santé et de renforcer les capacités des institutions responsables de la santé et du climat, afin de contribuer plus efficacement à la prestation des services destinés à ces deux secteurs. Le Conseil intergouvernemental a par ailleurs noté que par l'intermédiaire du même projet auquel a collaboré l'OMM avec l'Institut international de recherche sur le climat et la société (IRI), plusieurs objectifs avaient été satisfaits à Madagascar et en République-Unie de Tanzanie, dont: la mise en place d'une bibliothèque de données et de salles de cartes à l'IRI; la formation du personnel des services météorologiques des deux pays; et la tenue d'un atelier à l'intention des parties prenantes en vue d'introduire de nouveaux produits et services relatifs au climat et à la santé pour le grand public. Le Conseil intergouvernemental a indiqué qu'il s'agissait d'une bonne contribution à la plate-forme d'interface utilisateur du CMSC et a encouragé la poursuite de projets semblables dans les pays Membres de toutes les Régions, selon qu'il convient.

***Projet 6 (Plan de mise en œuvre): Améliorer les processus décisionnels en matière de risques liés au climat***

6.1.34 Le Conseil intergouvernemental a souligné que l'amélioration de l'information climatologique facilite l'intégration et l'adoption de nouveaux concepts ou méthodes. Un plan financier fondé sur des indices météorologiques a été piloté par la Croix-Rouge allemande et le centre du changement climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en Ouganda et au Togo. Cette initiative vise à combler les écarts au niveau du financement entre les interventions en cas de catastrophe et les mesures à long terme touchant l'adaptation et la réduction des risques de catastrophes, compte tenu du fait que les interventions en cas de catastrophe ont constitué le mode de fonctionnement de plusieurs organismes. On a mis au point des méthodes pratiques fondées sur des faits scientifiques en vue de déterminer les actions précoces à mener selon le type de prévision reçue.

6.1.35 Le Conseil intergouvernemental a constaté que le partenariat instauré entre la FICR, le centre du changement climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'IRI pour analyser et communiquer des lignes directrices conjointes pour l'utilisation de l'information météorologique et climatologique par les professionnels du secteur de la gestion des catastrophes/réduction des risques de catastrophes et autres secteurs à l'intérieur et à l'extérieur du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a contribué à renforcer le processus décisionnel.

6.1.36 Le Conseil intergouvernemental a été heureux d'apprendre que le Centre mondial de prévention des catastrophes de la Croix-Rouge et le centre du changement climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont instauré un partenariat de recherche en vue de répertorier

et analyser les coûts et avantages des actions précoces pouvant être menées à partir de prévisions spécifiques à différentes échelles temporelles dans dix pays, à savoir le Guatemala, le Kenya, les Philippines, l'Inde, le Mali, l'Éthiopie, les États-Unis d'Amérique, les Pays-Bas, l'Argentine et l'Ouganda. Les résultats obtenus alimenteront les analyses financières et d'impact fondées sur les prévisions et touchant les investissements pour la réduction des risques de catastrophes.

**Projet 7 (Plan de mise en œuvre): Renforcer les systèmes régionaux pour la fourniture de services climatologiques**

6.1.37 Le Conseil intergouvernemental a noté que l'organisation de consultations régionales facilite l'établissement des priorités pour la mise en œuvre à l'échelon régional du CMSC.

6.1.38 Le Conseil intergouvernemental a rappelé que l'approche à trois volets s'articulait autour d'un processus en cascade allant de l'échelle mondiale à l'échelle nationale en passant par l'échelle régionale, à l'appui de la prestation de services climatologiques. La composante régionale est assurée par la mise en service de centres climatologiques régionaux (CCR). Un certain nombre de centres candidats ont amorcé une phase de démonstration de leur capacité à exécuter les fonctions obligatoires d'un centre climatologique régional. Les participants à la réunion ont été heureux d'apprendre que le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD) avait été jugé apte à faire office de CCR par la Commission de climatologie.

6.1.39 Le Conseil intergouvernemental a constaté que le Canada fournissait un appui par l'entremise du Programme portant sur la mise en œuvre du Cadre mondial à l'échelle régionale et nationale, qui vise à aider à renforcer les CCR et à organiser des forums régionaux sur l'évolution probable du climat (6,2 millions \$É.-U.). Le Programme soutient par ailleurs le renforcement des capacités des petits États insulaires en développement (PEID) dans les régions de l'océan Indien, des Caraïbes et du Pacifique, de même qu'en Asie centrale et du Sud-Est et dans les régions polaires.

6.1.40 Le Conseil intergouvernemental a été informé du fait que le gouvernement des États-Unis d'Amérique apporte un soutien à la région des Caraïbes par le biais de l'Institut de météorologie et d'hydrologie des Caraïbes (CIMH) et de l'OMM. Les États-Unis ont notamment fourni plus de cinq millions \$É.-U. pour i) appuyer la mise en place et le fonctionnement initial du centre climatologique régional de l'OMM pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes; ii) renforcer le CIMH pour améliorer ses prestations de services de formation; iii) renforcer la participation régionale et internationale au Forum sur l'évolution probable du climat des Caraïbes; et iv) appuyer la mise en place du Centre des Caraïbes pour les simulations climatiques et environnementales. Par ailleurs, le représentant des Territoires britanniques des Caraïbes a informé le Conseil intergouvernemental du fait que le CIMH entend employer des fonds au titre de la composante du Programme stratégique pour la résistance aux chocs climatiques (SPCR) dans le cadre du Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques (PPCR) des Caraïbes. Le CIMH souhaite ainsi appuyer une série d'activités liées au CMSC, notamment pour renforcer les SMHN dans la région des Caraïbes afin de leur permettre d'élaborer et de fournir des services et des produits climatologiques à l'intention des parties intéressées à l'échelle nationale.

6.1.41 Le Conseil intergouvernemental s'est réjoui de la poursuite d'une approche conjointe de programme par la FAO au Sahel, à partir du Programme de services climatologiques pour l'adaptation en Afrique. On est en train de mettre au point un programme exhaustif visant la mise en œuvre du CMSC au Sahel, avec la participation d'autres organismes des Nations Unies et de composantes régionales et nationales. Le Conseil intergouvernemental a appris que ce programme sera facilité par le coordonnateur régional du CMSC pour le Sahel, détaché au bureau de la FAO à Dakar (Sénégal), dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil norvégien des réfugiés. Le coordonnateur sera responsable, à l'échelle du système, de la coordination de l'intégration et de l'utilisation des services climatologiques dans différents secteurs et fournira des

avis politiques et techniques de haut niveau concernant l'utilisation des services climatologiques dans les pays du Sahel.

6.1.42 Le Conseil intergouvernemental a noté que la Commission des systèmes de base (CSB) et la Commission de climatologie (CCI) avaient collaboré à la mise en œuvre d'un certain nombre de projets relatifs à l'établissement d'un Système d'information sur les services climatologiques (SISC), dont les objectifs étaient les suivants: 1) renforcer les centres climatologiques régionaux (CCR) existants et en créer de nouveaux; 2) établir et coordonner un soutien opérationnel aux cadres pour les services climatologiques; 3) resserrer la coopération, améliorer l'échange de données, méthodes et outils entre les centres mondiaux de production (CMP) et les CCR, et trouver des moyens d'affiner les pratiques opérationnelles en matière de prévision à longue échéance, y compris l'appui procuré aux SMHN et aux FREPC; 4) normaliser et promouvoir l'utilisation de produits opérationnels du Système d'information sur les services climatologiques; 5) élaborer et diffuser le Bulletin mondial sur les conditions climatiques saisonnières; et 6) renforcer les capacités, notamment en matière de formation sur l'utilisation des produits opérationnels de prévision du climat. Le Conseil intergouvernemental a souligné que ces projets contribuaient de manière utile au Système d'information sur les services climatologiques du CMSC et à la composante Renforcement des capacités, et a encouragé la poursuite de tels projets dans les pays Membres de toutes les Régions, selon qu'il convient.

6.1.43 Le Conseil intergouvernemental a pris note de l'organisation d'un atelier régional sur la proposition d'instauration d'un centre climatologique régional de l'Afrique centrale à N'Djamena, au Tchad, du 22 au 24 octobre 2014. Organisé par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) en collaboration avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et le gouvernement de la République du Tchad, cet atelier a permis aux participants d'examiner et d'adopter l'étude de faisabilité sur la proposition d'instauration du centre climatologique régional, d'établir une feuille de route pour la mise en œuvre de celui-ci et d'adresser les recommandations pertinentes aux Ministres d'Afrique centrale chargés de la météorologie pour qu'ils adoptent le projet à leur prochaine réunion.

***Projet 8 (Plan de mise en œuvre): Récupérer et numériser les données à grande échelle***

6.1.44 Le Conseil intergouvernemental a pris note de l'organisation d'un atelier international sur la récupération et la numérisation des données climatologiques anciennes des pays riverains et des îles de l'océan Indien, à Maputo (Mozambique) en avril 2014. L'atelier a permis d'élaborer un plan de mise en œuvre d'une initiative relative au sauvetage de données dans les pays de l'océan Indien (INDARE), visant à accélérer l'identification des données devant être sauvegardées et numérisées, notamment les archives qui ne sont pas détenues dans les pays participants. Comme suivi de la réunion, le Comité directeur de l'initiative INDARE s'est réuni à Genève, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, et a finalisé son plan de mise en œuvre. Il a aussi approuvé à cette occasion le plan de travail pour 2014-2015. Au cours de cette réunion, le Kenya a été élu à la présidence et l'Inde à la vice-présidence afin de conduire le processus pendant la période concernée. Le Conseil intergouvernemental a noté avec satisfaction que l'OMM a élaboré un modèle de document permettant aux Pays Membres de présenter des propositions de projet en matière de sauvetage de données afin d'obtenir un éventuel financement.

6.1.45 Le Conseil intergouvernemental a salué l'appui procuré par l'Australie aux petits États insulaires en développement de la région du Pacifique en vue d'établir des systèmes de gestion de bases de données climatologiques et d'assurer le sauvetage des données menacées de dégradation ou de perte en raison d'un mauvais état de conservation. En dépit de ces efforts, on a besoin d'une aide supplémentaire pour accélérer le processus de sauvetage.

6.1.46 Le Conseil intergouvernemental a en outre souligné la nécessité d'entreprendre cette activité en assurant la synergie et la viabilité voulues, compte tenu du fait que celle-ci doit être fondée sur des normes et les meilleures pratiques convenues à l'échelle internationale. Il a indiqué que l'OMM devrait continuer à jouer son rôle de chef de file au niveau de la coordination et de l'orientation des efforts internationaux en matière de sauvetage des données et de mise en place de systèmes de gestion de données climatologiques et d'outils d'analyse connexes.

6.1.47 Le Conseil intergouvernemental a noté que le Conseil exécutif à sa soixante-quatrième session avait créé une équipe spéciale pour la politique de l'OMM en matière d'échange international des données et des produits climatologiques nécessaires à la mise en œuvre du CMSC. L'équipe spéciale a élaboré un projet de résolution sur la politique de l'OMM en matière d'échange international des données et des produits climatologiques nécessaires à la mise en œuvre du CMSC pour examen par le Dix-septième Congrès. Cette résolution réaffirme et complète la résolution 40 (Cg-XII) – Politique et pratique adoptées par l'OMM pour l'échange de données et de produits météorologiques et connexes et principes directeurs applicables aux relations entre partenaires en matière de commercialisation des services météorologiques, et la résolution 25 (Cg-XIII) – Échange de données et de produits hydrologiques. Elle propose l'application des politiques et des pratiques préconisées dans ces résolutions et dresse la liste des données et des produits à échanger gratuitement et sans restrictions.

### **Autres activités**

6.1.48 Le Conseil intergouvernemental a reconnu que l'un des objectifs à long terme que s'est fixée la stratégie de la Commission technique mixte d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM) (2012–2017) était la suivante: «Contribuer à la coordination de l'élaboration, du renforcement et de la prestation des services climatologiques se rapportant à l'atmosphère marine et aux eaux côtières et profondes, à partir des compétences essentielles de la Commission en matière d'océanographie et de météorologie maritime, à titre de contribution de la CMOM au Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC)». Le Conseil intergouvernemental a, par conséquent, été informé que la CMOM envisagera de stimuler les interactions entre les activités relatives aux océans et leur intégration à la mise en œuvre du CMSC.

6.1.49 Le Conseil intergouvernemental a noté que la Finlande a apporté une aide à plusieurs pays à l'appui du CMSC pour un montant total d'environ 8 millions d'euros.

6.1.50 Le Conseil intergouvernemental a souligné qu'étant donné l'importance de l'énergie dans le domaine du développement, et la demande de services climatologiques émanant du secteur de l'énergie, l'OMM avait convoqué, le 13 juin 2014, un groupe d'experts spécial chargé de définir un exemple représentatif relatif à l'énergie. Le groupe d'experts a élaboré un projet d'exemple représentatif, qui explique comment l'amélioration des services climatologiques peut profiter au secteur de l'énergie. Il montre aussi comment l'élaboration et l'application de produits et de services ciblés, au sein du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), peuvent soutenir les mesures visant à accroître l'efficacité et à réduire les risques de catastrophes d'origine hydrométéorologique pour les systèmes énergétiques.

6.1.51 Le Conseil intergouvernemental a pris note des efforts déployés pour faire progresser la mise en œuvre de la composante Recherche du Plan de mise en œuvre du CMSC, avec l'établissement du Programme de recherche sur le climat pour le développement en Afrique (CR4D), suite à la Conférence sur le climat en Afrique 2013 (octobre 2013), et des activités en cours visant à déterminer les priorités régionales en matière de recherche sur le climat en Amérique latine et dans les Caraïbes, suite à la Conférence du PMRC à l'intention de l'Amérique latine et des Caraïbes (17–21 mars 2014).

6.1.52 Le Conseil intergouvernemental a pris note des aspects pertinents relatifs aux données figurant dans l'annexe du Plan de mise en œuvre du CMSC intitulée «Composante Observations et surveillance». Il a rappelé l'importance globale de ces aspects, y compris, sans s'y limiter, la mise en œuvre du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS), du Système d'information de l'OMM (SIO) et du Système mondial d'observation du climat (SMOC), le sauvetage des données, la gestion des données, le contrôle et l'assurance qualité, l'uniformisation des données et leur analyse, à titre de parties intégrantes d'une gestion moderne des données climatologiques, qui associe les observations et la surveillance aux produits et services climatologiques.

6.1.53 Le Conseil intergouvernemental a pris note de la nécessité de maintenir des rapports étroits avec les agences spatiales à propos des observations satellitaires consacrées au climat, en particulier par le biais du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CSOT), du Groupe de coordination pour les satellites météorologiques (CGMS) et de leur Groupe de travail conjoint sur le climat, ainsi que du Programme spatial de l'OMM, et grâce à la conception d'une architecture pour la surveillance du climat à partir de l'espace, en tant que composante clé du WIGOS. Dresser un inventaire des variables climatologiques essentielles constitue la première phase de l'élaboration de ce système de bout en bout, qui apporte des informations utiles sur la structure physique de cette architecture. Le Conseil intergouvernemental a prié le WIGOS et le SMOC de continuer de participer activement aux prochaines étapes de l'élaboration et de la mise en place de cette architecture.

6.1.54 Le Conseil intergouvernemental a noté avec satisfaction que le Onzième Forum des usagers d'EUMETSAT en Afrique a été accueilli à Benoni (Johannesburg, Afrique du Sud) du 7 au 12 septembre 2014. Cette réunion a débouché sur la signature de la Déclaration de Benoni, qui affirme le soutien du Conseil régional I au CMSC, à la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques) et à la Déclaration d'Addis-Abeba, et dans laquelle les participants lancent un appel à un soutien financier du programme du CMSC pour l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique au titre du programme-cadre du onzième Fonds européen de développement.

6.1.55 Le Conseil intergouvernemental a été heureux d'apprendre qu'à ce stade de la mise en œuvre, le WIGOS était prêt à offrir son plein appui et à contribuer à la mise en œuvre du CMSC. Il a aussi pris note de la demande faite lors de la soixante-sixième session du Conseil exécutif, selon laquelle la communauté du CMSC devrait mieux comprendre et définir plus concrètement le rôle du WIGOS dans la composante Observations et surveillance ainsi que la contribution du Groupe de coordination intercommissions pour le WIGOS.

6.1.56 Le Conseil intergouvernemental a convenu de la nécessité d'intégrer dans le cadre du WIGOS des observations provenant de sources très variées et hétérogènes (aussi bien des SMHN que d'autres services) dans un grand nombre de domaines d'application, et de l'importance d'un échange libre et sans restriction des données d'observation. Il a souscrit à la notion selon laquelle il était indispensable d'atteindre ces objectifs si l'on voulait la réussite du WIGOS comme l'une des principales priorités de l'OMM pour ce qui est de sa contribution au CMSC et à sa mise en œuvre efficace et fructueuse.

6.1.57 Le Conseil intergouvernemental a constaté que l'urbanisation s'imposait rapidement comme une caractéristique dominante de la dynamique de nos sociétés au XXI<sup>e</sup> siècle. Plus de la moitié de la population mondiale vit maintenant dans des villes, et ce pourcentage devrait passer à environ 70 pour cent d'ici 2050. L'urbanisation est particulièrement notable dans le monde en développement et dans les zones de faible altitude, exerçant une forte pression sur le développement urbain durable.

6.1.58 Le Conseil intergouvernemental a reconnu que le CMSC devrait, dans le cadre de ses priorités en évolution, s'assurer de satisfaire les besoins des populations urbaines en croissance constante. La planification à long terme qui tient compte des risques liés au temps, au climat, à l'eau et à l'environnement permettra de rendre les villes plus résilientes et plus écoénergétiques. Il a constaté que les services climatologiques en milieu urbain sont nécessaires dans tous les domaines prioritaires actuels du CMSC (agriculture et sécurité alimentaire, réduction des risques de catastrophes, santé, et eau) et dans les priorités émergentes, se rapportant notamment à l'énergie, compte tenu du fait qu'environ 75 pour cent de la consommation énergétique mondiale est enregistrée dans les villes.

6.1.59 Le Conseil intergouvernemental a par ailleurs noté qu'étant donné que le milieu urbain est complexe et sensible, des perturbations environnementales relativement réduites peuvent y avoir une incidence énorme. Les principaux risques en milieu urbain sont les suivants: 1) crues; 2) mauvaise qualité de l'air; 3) élévation du niveau de la mer; 4) chaleur extrême et stress thermique sur les humains; 5) viabilité énergétique et des ressources en eau; et 6) problèmes de

santé publique associés. Ces risques urbains sont en grande partie liés aux fluctuations et extrêmes météorologiques et climatiques. Les villes ont besoin de stratégies d'atténuation et d'adaptation, qui mettent l'accent sur la résilience et l'utilisation en temps réel de l'information météorologique et climatologique dans le but, notamment, d'optimiser l'utilisation de l'énergie et d'autres ressources en milieu urbain, tout en contribuant à la qualité de vie des citoyens. Les questions urbaines devraient occuper une place prépondérante dans le programme de développement de l'après-2015, qui sera adopté en 2015, et dans la Conférence HABITAT-III, qui aura lieu en 2016.

6.1.60 Le président a demandé au Conseil intergouvernemental d'étudier si les activités du CMSC relatives aux villes devraient devenir un nouveau domaine prioritaire, ou si celles-ci devraient être intégrées de manière transsectorielle dans les domaines prioritaires existants et proposés. Le Conseil intergouvernemental est convenu que les activités relatives aux villes doivent être intégrées dans les domaines prioritaires du CMSC à titre d'élément transsectoriel particulier et a adopté la [résolution 3 \(IBCS-2\) – Intégration des activités urbaines liées au climat dans le Cadre mondial pour les services climatologiques](#).

6.1.61 Le Conseil intergouvernemental a félicité le Secrétariat des progrès remarquables qui ont été accomplis dans la mise en œuvre du CMSC à l'échelle internationale, régionale et nationale.

6.1.62 Le Conseil intergouvernemental a noté que les données et les produits sur la cryosphère facilitent l'élaboration et la prestation de services par les Membres dans les domaines du climat, du temps et de l'eau, y compris dans des domaines essentiels du CMSC tels que la sécurité alimentaire, l'eau, la santé et la réduction des risques de catastrophe. Il est convenu que la Veille mondiale de la cryosphère fournirait des informations à l'appui de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques adaptées dans les domaines du climat, de l'eau et du temps, utilisables en temps réel, à des fins d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, et de gestion des risques. La Veille mondiale de la cryosphère offrira ainsi un soutien fondamental au CMSC ainsi qu'aux autres programmes de l'OMM ou à des programmes internationaux. Au demeurant, la Veille mondiale de la cryosphère devrait être considérée comme une contribution au CMSC. Le Président de la Veille mondiale de la cryosphère a encouragé les Membres à rechercher des investissements dans des projets liés à la cryosphère à l'appui des objectifs de la Veille mondiale de la cryosphère et du CMSC. Il est notamment nécessaire de faire progresser les forums régionaux sur l'évolution probable du climat dans les régions polaires afin d'établir des relations avec les parties intéressées et d'améliorer notre compréhension des relations entre les variations du climat polaire et leur incidence sur le système terrestre, notamment dans les régions tempérées et équatoriales.

6.1.63 Le Conseil intergouvernemental a souligné l'importance d'assurer une bonne coordination entre les projets menés au titre du CMSC pour s'assurer qu'ils sont complémentaires et ne se chevauchent pas.

### ***Communication autour des progrès accomplis***

6.1.64 Le Conseil intergouvernemental a noté qu'il est essentiel de bien communiquer autour des progrès accomplis dans la mise en œuvre du CMSC, et il a proposé les mesures suivantes à cet égard:

- a) Les Membres du Conseil intergouvernemental devraient promouvoir le CMSC dans leur pays respectif. À cet égard, il serait utile que le Bureau du CMSC établisse et tienne à jour un bref document de deux pages qui résume les activités de haut niveau menées par le Cadre, et en particulier les incidences que celui-ci entraîne aux échelles mondiale, régionale et nationale;

- b) Accorder suffisamment de temps au dialogue pour faire progresser la collaboration lorsque nous établissons des relations avec des partenaires, et faciliter la collaboration en faveur du Cadre;
- c) La plupart de ces activités ne représentent qu'un an et demi de mise en œuvre active; les futurs rapports devraient mettre l'accent sur les incidences et les résultats des activités, plutôt que de décrire ces activités elles-mêmes;
- d) Le Conseil intergouvernemental devrait pouvoir profiter des leçons retenues et être informé des activités à venir. Ainsi, l'établissement de bureaux communs dans des secteurs prioritaires comme le climat et la santé constitue une démarche novatrice pour mettre en œuvre le CMSC et pourrait servir de modèle dans d'autres domaines.

***Domaines prioritaires supplémentaires pour le Cadre mondial pour les services climatologiques (Énergie)***

6.1.65 Les systèmes énergétiques sont le moteur du développement économique et social. Les investissements dans le secteur énergétique représentent une part importante du PIB d'un pays. Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques a confirmé que les phénomènes météorologiques ont une grande influence sur la planification et l'exploitation en matière d'énergie et que les systèmes énergétiques sont de plus en plus exposés aux caprices du temps et du climat du fait de la croissance constante de la demande mondiale en énergie. C'est certainement vrai pour les sources d'énergie renouvelable telles que les énergies éolienne, solaire et hydroélectrique et pour les systèmes de transmission et de distribution de l'électricité, mais les sources d'énergie plus traditionnelles peuvent subir elles aussi durement le contrecoup des phénomènes climatiques. Le Conseil intergouvernemental a confirmé que s'ils tiennent compte des informations sur le temps et le climat, les systèmes énergétiques résistent beaucoup mieux aux extrêmes météorologiques, à la variabilité du climat et aux changements climatiques, et leur fonctionnement s'en trouve optimisé d'un bout à l'autre de la chaîne pendant toute leur durée de vie.

6.1.66 La demande d'énergie, en particulier dans les zones urbaines à forte densité de population, est étroitement liée aux conditions météorologiques et climatiques. Le Conseil intergouvernemental a noté que dans le cadre de partenariats et grâce à la mobilisation des parties prenantes, la prise en compte des informations sur le temps et le climat pouvait contribuer utilement à la gestion de l'énergie et à l'élaboration de stratégies dans ce domaine. Il a aussi constaté que certains Membres collaboraient étroitement avec le secteur de l'énergie à la réalisation de cet objectif et qu'ils obtenaient de bons résultats.

6.1.67 Le Conseil intergouvernemental a noté avec intérêt que sa première session (juin 2013) avait été suivie d'une réunion lors de laquelle l'ébauche d'un exemple représentatif sur l'énergie a été élaborée pour le CMSC, afin de démontrer comment des services climatologiques de qualité peuvent être bénéfiques pour le secteur de l'énergie (énergies traditionnelles et énergies renouvelables). Il a convenu qu'un exemple représentatif montrant comment l'élaboration et l'application de produits et de services climatologiques ciblés pouvaient améliorer le rendement énergétique et réduire les risques liés aux phénomènes hydrométéorologiques serait conforme à l'approche générale et au mandat du CMSC. Par ce biais, le CMSC pourrait aider le secteur énergétique à mieux gérer les risques et exploiter les opportunités afférentes aux phénomènes extrêmes, à la variabilité du climat et aux changements climatiques. Le Conseil intergouvernemental a indiqué qu'il fallait pour cela associer les parties prenantes et veiller à ce que les activités de planification ainsi que l'élaboration et l'application des politiques tiennent dûment compte des informations, des prévisions et des projections relatives au climat lorsqu'elles sont scientifiquement fondées.

6.1.68 Le Conseil intergouvernemental a vivement préconisé que l'on poursuive l'élaboration d'un exemple représentatif sur l'énergie reposant sur trois principes (successifs): i) l'action engagée au titre du CMSC dans ce secteur devra prendre en compte les activités actuelles menées dans les domaines de la météorologie, de la climatologie et de l'énergie; ii) le CMSC

devra participer à la coordination des activités correspondantes si plusieurs parties prenantes l'estiment nécessaire; iii) le CMSC devrait en outre constituer une base propice à la collaboration entre les acteurs du secteur énergétique qui ont besoin de services climatologiques améliorés.

6.1.69 Tout en préconisant vivement que l'énergie fasse partie des priorités du CMSC, le Conseil intergouvernemental s'est dit préoccupé par l'ampleur du travail qu'il restait à accomplir dans les quatre autres domaines prioritaires que sont la santé, la prévention des catastrophes, l'agriculture et la sécurité alimentaire et l'eau. Il a noté qu'un grand nombre de Membres fournissaient déjà des services au secteur de l'énergie et réalisaient des études sur les retombées socio-économiques des énergies renouvelables, le potentiel qu'elles représentaient et l'utilisation qui en était faite. Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques a adopté à cette fin la [résolution 4 \(IBCS-2\) – Domaines prioritaires supplémentaires pour le Cadre mondial pour les services climatologiques \(Énergie\)](#).

## **6.2 Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (point 6.2)**

6.2.1 Le Conseil intergouvernemental, ayant rappelé la résolution 1 (Cg-Ext.(2012)) – Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, et la résolution 2 (Cg-Ext.(2012)) – Création du Conseil intergouvernemental des services climatologiques, a souligné qu'il fallait établir un mécanisme efficace de suivi et d'évaluation permettant de surveiller correctement l'évolution globale des activités et des projets mis en œuvre au titre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) et de contrôler leur efficacité afin que le Cadre mondial favorise un processus décisionnel rationnel pour les questions se rapportant au climat.

6.2.2 Le Conseil intergouvernemental a noté qu'à sa première session, il avait adopté la résolution 6 (IBCS-1) – Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, où il avait demandé au Comité de gestion de définir les critères de suivi et d'évaluation et le processus de mise en œuvre du CMSC et de les lui soumettre pour approbation.

6.2.3 Le Conseil intergouvernemental, s'étant entretenu des critères et du processus de suivi et d'évaluation modifiés par le Comité de gestion, a retenu les éléments figurant dans l'[annexe III du présent rapport](#).

6.2.4 Le Conseil intergouvernemental a adopté la [résolution 5 \(IBCS-2\) – Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques](#).

## **7. PLAN OPÉRATIONNEL POUR LA PÉRIODE 2015–2018 (point 7 de l'ordre du jour)**

### **Budget de 2015 et Plan opérationnel et relatif aux ressources pour la période 2016–2018**

7.1 Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques (CISC, le Conseil), ayant rappelé la résolution 1 (Cg-Ext.(2012)) – Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, la résolution 2 (Cg-Ext.(2012)) – Création du Conseil intergouvernemental des services climatologiques, la résolution 2 (IBCS-1) – Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, et la résolution 8 (IBCS-1) – Mobilisation de ressources, a noté qu'afin que le CMSC soit mis en œuvre efficacement, il faut des ressources a) pour mettre en œuvre les activités et les projets liés au Cadre mondial, présentés dans le plan de mise en œuvre de celui-ci, b) pour soutenir le fonctionnement de la structure de gouvernance du CMSC, et c) pour soutenir le Bureau du CMSC afin qu'il puisse mener une action de coordination et aider les Membres et les partenaires de l'OMM à lancer des activités liées au Cadre mondial.

7.2 Le Conseil, ayant souligné que des ressources étaient indispensables à la mise en œuvre du CMSC, a noté qu'il faudrait s'assurer de l'appui des Membres, établir des partenariats



avec l'ONU, des organisations internationales et des organisations régionales, y compris des banques régionales de développement, et lancer des initiatives de financement à l'appui des grandes questions mondiales et des activités liées au Cadre au titre des piliers et des domaines prioritaires initiaux.

7.3 Le Conseil intergouvernemental a souligné la nécessité de diffuser auprès des Membres et des partenaires le registre des projets concourant au CMSC ainsi que les critères de désignation de ces projets.

7.4 Le Conseil, ayant examiné le budget du CMSC pour 2015 et le Plan opérationnel et relatif aux ressources pour la période 2016–2018, présenté à l'[annexe IV du présent rapport](#), a reconnu la nécessité d'affecter des ressources aux divers projets et activités ainsi qu'à la structure de gouvernance et au Bureau du CMSC. Il a demandé qu'on lui fournisse plus de précisions sur les coûts afférents à la structure de gouvernance, au Bureau du CMSC et aux activités qui relèvent du Cadre mondial ainsi que sur leur justification, coûts qui seront inscrits au budget de l'OMM à présenter au Dix-septième Congrès, dans l'optique de l'augmentation proposée des ressources affectées au CMSC au titre du budget ordinaire.

7.5 Le Conseil intergouvernemental a adopté la [résolution 6 \(IBCS-2\) – Budget du Cadre mondial pour les services climatologiques pour 2015 et Plan opérationnel et relatif aux ressources pour la période 2016–2018](#).

### **Conclusions de la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques**

7.6 Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques s'est félicité des conclusions de la Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte des services météorologiques et climatologiques (Genève, 5-7 novembre 2014). Il a pris note avec intérêt de la déclaration de la Conférence ainsi que de la variété des problèmes recensés par les participants et des mesures qu'ils ont proposées.

7.7 Le Conseil intergouvernemental a invité son Comité de gestion à intégrer des recommandations en faveur des femmes dans le Plan de mise en œuvre du CMSC et à veiller à ce que les activités et projets menés à ce titre tiennent compte de la situation spécifique des femmes.

## **8. QUESTIONS FINANCIÈRES (point 8 de l'ordre du jour)**

Les questions financières ont été examinées au titre du point 7 de l'ordre du jour.

## **9. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU ET SÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION (point 9 de l'ordre du jour)**

### **Président et vice-président**

9.1 Pour pouvoir s'acquitter du mandat que lui a confié le Congrès, s'agissant de superviser et de gérer globalement la conception et la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, le Conseil intergouvernemental a confirmé une nouvelle fois à l'unanimité qu'il serait dirigé jusqu'à sa prochaine session ordinaire par un président et deux vice-présidents.

9.2 Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques a élu à l'unanimité M. Jens Sunde (Norvège, Région VI) à sa présidence.

9.3 Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques a élu à l'unanimité M. Laxman Singh Rathore (Inde, Région II) et Mme Linda Makuleni (Afrique du Sud, Région I) comme vice-présidents.

9.4 Afin de garantir la transparence, cette décision du Conseil intergouvernemental sera portée à la connaissance du Congrès lors de sa prochaine session.

9.5 Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques a vivement remercié son président, M. Anton Eliassen et ses deux vice-présidents, Mme Linda Makuleni et M. Laxman Singh Rathore, pour l'efficacité de leur gestion pendant la première intersession.

### **Membres du Comité de gestion**

9.6 En ce qui concerne le mandat de son Comité de gestion, le travail qu'il a accompli au cours de sa première réunion et les tâches principales qui lui ont été confiées en prévision du Dix-septième Congrès météorologique mondial, le Conseil intergouvernemental a décidé de maintenir la composition du Comité de gestion telle qu'elle est définie dans l'annexe de la résolution 1 (IBCS-1).

9.7 Le Conseil intergouvernemental a désigné, parmi les membres principaux nommés par les Membres de l'OMM, les membres qui constitueront son Comité de gestion avec son président et ses vice-présidents; leurs noms figurent dans l'[annexe V du présent rapport](#).

9.8 Le Conseil intergouvernemental a fait savoir que, compte tenu des ressources financières dont le Comité de gestion a besoin pour fonctionner, il serait bon que celui-ci se réunisse au moins une fois juste après la clôture de la présente session ordinaire et avant le Dix-septième Congrès météorologique mondial.

## **10. RECOMMANDATIONS DESTINÉES AU DIX-SEPTIÈME CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL** (point 10 de l'ordre du jour)

10.1 Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques a rappelé les recommandations qui ont été formulées par son Comité de gestion au sujet de la tenue de ses sessions après le Dix-septième Congrès météorologique mondial, à savoir:

- a) À partir du Dix-septième Congrès, le Conseil intergouvernemental ne devrait tenir qu'une seule session plénière ordinaire pendant l'intersession précédant les sessions du Congrès de l'OMM, dans le but d'établir le rapport destiné à ce dernier, compte tenu des implications financières;
- b) Le Comité de gestion devrait se réunir une fois par an pour orienter, gérer et superviser la mise en œuvre du CMSC pendant l'intersession.

10.2 Le Conseil intergouvernemental a décidé que son président soumettrait au Congrès, afin qu'il l'examine, un document portant sur les points suivants:

- a) Fréquence des sessions ordinaires du Conseil intergouvernemental;
- b) Budget et plan de travail relatifs au CMSC;
- c) Liaison avec le Conseil exécutif, les commissions techniques et les conseils régionaux.

## **11. CLÔTURE DE LA SESSION** (point 11 de l'ordre du jour)

### **Date et lieu de la troisième session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques**

11.1 Conformément à la résolution 2 (Cg-Ext.(2012)), le Conseil intergouvernemental a examiné les options concernant la tenue de sa troisième session.

11.2 Le Conseil intergouvernemental a décidé qu'il incombait au Comité de gestion d'arrêter la date et le lieu de sa troisième session.

**Clôture de la session**

11.3 La deuxième session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques a pris fin le jeudi 13 novembre 2014, à 16 h 40.

---

# RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA SESSION

## Résolution 1 (IBCS-2)

### MODIFICATION DE L'ANNEXE 1 DE LA RÉOLUTION 7 (IBCS-1) – ÉTABLISSEMENT D'UN MÉCANISME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES DU CMSC ET PARTICIPATION DE CELLES-CI AUX TRAVAUX DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES

LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES,

**Notant** la résolution 7 (IBCS-1) – Établissement d'un mécanisme de mobilisation des parties prenantes du CMSC et participation de celles-ci aux travaux du Conseil intergouvernemental des services climatologiques,

**Sachant** que la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) exige d'intensifier les liens avec toutes les parties intéressées, en conformité avec les buts et les principes de la gouvernance du CMSC,

**Reconnaissant** le bilan positif de la première réunion du Comité consultatif des partenaires, tenue à Rome les 27 et 28 octobre 2014, et la volonté de ses participants de favoriser la réalisation des objectifs du Cadre mondial,

**Conscient** de l'importance que revêt la coopération entre les organisations partenaires du CMSC, ainsi que des avantages d'une telle coopération pour la gouvernance du Cadre mondial, notamment pour le recensement, aussi exhaustif que possible, des activités liées au CMSC qui sont menées dans le monde, et, plus particulièrement, des ressources engagées et des résultats obtenus,

**Décide** d'adopter la version révisée de l'annexe 1 de la résolution 7 (IBCS-1) telle qu'elle est reproduite dans l'annexe de la présente résolution;

**Prie** son président de lui rendre compte, à sa troisième session, de la mise en œuvre du mécanisme de mobilisation des parties prenantes tel qu'il a été adopté, notamment en ce qui concerne sa composition et les critères de participation;

**Invite** le Secrétaire général à informer les organisations partenaires de la mise en application des modalités exposées dans l'annexe de la présente résolution.

---

## Annexe de la résolution 1 (IBCS-2)

### MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF DES PARTENAIRES RELEVANT DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES

Le présent mandat indique les fonctions, les responsabilités, la composition, le mode de fonctionnement et le financement du Comité consultatif des partenaires (le Comité consultatif), qui relève du Conseil intergouvernemental des services climatologiques (le Conseil intergouvernemental).

#### I. Fonctions du Comité consultatif des partenaires

1. Le Comité consultatif œuvre sous la conduite du Conseil intergouvernemental. Il a pour mission d'étudier les questions relatives à la mise en place du Cadre mondial pour les services

climatologiques (CMSC) qui intéressent les parties prenantes. Il est notamment chargé de communiquer au Conseil intergouvernemental des avis et recommandations qualifiés sur ces questions, de sensibiliser les parties prenantes du CMSC et de préparer et échanger des informations en conséquence. Le Comité consultatif s'acquitte de son mandat en assumant les fonctions suivantes:

- a) Faire part de ses observations sur les projets de décision et présenter des recommandations à examiner par le Conseil intergouvernemental avant et pendant les sessions de celui-ci, et se concerter en conséquence avec son Comité de gestion pendant l'intersession;
- b) Faciliter, selon les besoins, la présentation de décisions et de recommandations pertinentes émanant des parties prenantes qui participent au CMSC, en constituant une tribune pour l'étude des questions se rapportant au CMSC;
- c) Rédiger un rapport de synthèse et d'ensemble sur la mise en place du CMSC au sein des parties prenantes du CMSC qui permette de cerner les lacunes et de fixer les priorités en vue de faciliter la mobilisation des ressources voulues et de développer la synergie et la coordination entre les partenaires du CMSC, y compris dans les domaines scientifiques et techniques;
- d) Contribuer à l'examen régulier de la stratégie, des objectifs et des buts définis pour le CMSC, ainsi que du Plan de mise en œuvre, et présenter au Conseil intergouvernemental ses vues à ce sujet, en collaboration avec le Comité de gestion;
- e) S'assurer au besoin le concours de spécialistes.

## **II. Composition**

2. Le Comité consultatif des partenaires est ouvert aux institutions des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales ne relevant pas du système des Nations Unies, aux organisations internationales, aux partenaires internationaux pour le développement et aux organisations non gouvernementales internationales dans le strict respect des politiques et réglementations de l'ONU (accord conclu entre l'ONU et l'OMM entré en vigueur le 20 décembre 1951) et de l'OMM [article 26 de la Convention de l'OMM et paragraphe 2 f) du mandat du Conseil intergouvernemental].

3. Conformément à la règle 19 du Règlement général de l'OMM, le président du Conseil intergouvernemental des services climatologiques peut inviter des experts à participer en tant qu'observateurs aux sessions ou réunions du Comité consultatif des partenaires.

## **III. Mode de fonctionnement**

4. Le Comité consultatif agit en tant que réseau structuré. À cet égard, le Bureau du CMSC tient à jour, sous la supervision et la direction du Secrétaire général de l'OMM, un registre des organisations partenaires qui désirent devenir membres du Comité consultatif ainsi que des experts invités par le Président du Conseil intergouvernemental en tant qu'observateurs.

5. Les membres du Comité consultatif désignent un président et un vice-président, pour les représenter auprès du Conseil intergouvernemental, et les remplacent quand les circonstances l'exigent. Le Secrétaire général de l'OMM en informe le président du Conseil intergouvernemental.

6. Les fonctions du président du Comité consultatif et du vice-président, quand ce dernier agit au nom du président, sont les suivantes:

- a) Guider et coordonner les activités du Comité consultatif;

- b) Engager le Comité consultatif à prendre part comme il convient aux consultations et aux réunions qui pourraient résulter des décisions prises par le Conseil intergouvernemental;
- c) Veiller à ce que les activités du Comité consultatif soient conformes à son mandat;
- d) Rédiger, à l'intention du Bureau du CMSC, le rapport de synthèse et d'ensemble sur la mise en place du CMSC au sein des parties prenantes du CMSC, permettant de cerner les lacunes et de fixer les priorités, et le distribuer au moins un mois avant les réunions du Comité de gestion;
- e) Sur décision du président du Conseil intergouvernemental, rendre compte des activités du Comité consultatif et faire part de ses vues au Conseil intergouvernemental réuni en session.

#### **IV. Financement**

- 7. Les organisations partenaires financent le coût des dispositions administratives, y compris les frais liés aux services de conférences.
- 

### **Résolution 2 (IBCS-2)**

#### **MODIFICATION DE L'ANNEXE DE LA RÉOLUTION 1 (IBCS-1) – CRÉATION DU COMITÉ DE GESTION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES**

LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES,

**Notant** la résolution 1 (IBCS-1) – Création du Comité de gestion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques,

**Sachant** que la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) exige d'intensifier les liens avec toutes les parties intéressées, en conformité avec les buts et les principes de la gouvernance du CMSC,

**Conscient** de l'utilité de la coopération entre les organisations partenaires du CMSC et des avantages qui découleront de la mise en œuvre du Cadre mondial, ainsi que de l'importance que revêt la mise en place de mécanismes efficaces d'interaction entre le Comité de gestion et le Comité consultatif des partenaires,

**Décide** d'adopter la version révisée de l'annexe de la résolution 1 (IBCS-1), telle qu'elle est reproduite dans l'annexe de la présente résolution;

**Prie** son président de lui rendre compte, à sa troisième session, des interactions entre le Comité de gestion et le Comité consultatif des partenaires;

**Invite** le Secrétaire général à informer ses Membres et les organisations partenaires du CMSC de la mise en application des modalités exposées dans l'annexe de la présente résolution.

---

**Annexe de la résolution 2 (IBCS-2)****MANDAT DU COMITÉ DE GESTION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL  
DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES**

Le présent mandat définit les fonctions, les responsabilités, la composition, le mode de fonctionnement et le financement du Comité de gestion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques (ci-après dénommé Conseil intergouvernemental).

**I. Fonctions du Comité de gestion**

1. Le Comité de gestion œuvre sous la conduite du Conseil intergouvernemental dont il relève. Il est chargé de donner suite aux décisions et aux demandes du Conseil intergouvernemental pendant l'intersession. Il lui est demandé en particulier de fournir au Conseil intergouvernemental des conseils et des recommandations sur les plans technique, scientifique et organisationnel, et de prendre des décisions au nom du Conseil intergouvernemental sur les sujets précisés dans le présent mandat. Le Comité de gestion s'acquitte de son mandat en menant à bien, à l'appui des fonctions du Conseil intergouvernemental, les activités suivantes:

- a) Appuyer le Conseil intergouvernemental en appliquant ses décisions et en prenant en compte ses demandes pendant l'intersession;
- b) Aider le président du Conseil intergouvernemental à s'acquitter de ses fonctions, telles qu'elles sont définies dans le paragraphe 7 du mandat du Conseil intergouvernemental;
- c) Aider le Conseil intergouvernemental à mettre en place ses organes subsidiaires, en tenant dûment compte des compétences disponibles au sein des organes existants de l'OMM et des partenaires;
- d) S'assurer que la position du Comité consultatif des partenaires est prise en compte lors de la planification et de l'exécution des tâches du Comité de gestion et que les informations et propositions pertinentes sont communiquées au Comité consultatif des partenaires, afin que ce dernier puisse les examiner et donner son avis;
- e) Faciliter l'exécution de la fonction 2, alinéas a), b), d), e), g) et h), du Conseil intergouvernemental;
- f) S'acquitter de toute autre fonction que pourrait lui attribuer le Conseil intergouvernemental.

2. Le Comité de gestion peut établir des groupes de travail et des équipes spéciales, et en définir le mandat et la composition, quand l'exercice de ses fonctions l'exige. Il y a lieu d'examiner s'il convient de reconduire ces organes subsidiaires à chaque réunion du Comité de gestion et du Conseil intergouvernemental.

**II. Composition**

3. La composition du Comité se limite aux membres principaux du Conseil intergouvernemental désignés par les Membres de l'OMM, compte dûment tenu de l'équilibre entre les régions, de la représentation hommes/femmes et des compétences requises; elle est fixée à chaque session ordinaire du Conseil intergouvernemental.

4. Le Comité de gestion se compose de 28 membres comprenant le président et le vice-président, ou les vice-présidents, les sièges se répartissant comme suit entre les régions: Région I (Afrique): 6; Région II (Asie): 5; Région III (Amérique du Sud): 3; Région IV (Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes): 4; Région V (Pacifique Sud-Ouest): 4 et Région VI (Europe): 6.

5. Les principes suivants s'appliquent concernant la composition du Comité de gestion:
- a) Hormis le cas du président et du vice-président, ou des vice-présidents, la sélection des membres du Comité de gestion incombe au Conseil intergouvernemental qui se fonde pour cela sur une proposition émanant de son président, qu'il doit adopter par consensus;
  - b) Si, pendant l'intersession, un membre du Comité de gestion cesse d'être un membre principal du Conseil intergouvernemental, son suppléant prendra sa place au Comité de gestion en tant que membre principal du Conseil intergouvernemental;
  - c) Lorsqu'un membre principal n'est pas en mesure d'assister à une session du Comité de gestion, il peut se faire représenter par un suppléant nommé par le Membre de l'OMM dont il relève;
  - d) Le Conseil intergouvernemental détermine, après examen, le nombre de membres du Comité de gestion et approuve la composition de ce dernier à chacune de ses sessions ordinaires;
  - e) Les conseils régionaux sont invités par le président à proposer des modifications concernant la représentation de leur Région au Comité de gestion.

### **III. Présidence et vice-présidence**

6. Le président ou les vice-présidents du Conseil intergouvernemental sont également président ou vice-président(s) du Comité de gestion.

7. Les fonctions du président du Comité de gestion sont les suivantes:

- a) Présider les sessions du Comité de gestion;
- b) Guider et coordonner les activités du Comité de gestion;
- c) S'acquitter des fonctions prescrites par décision du Conseil intergouvernemental;
- d) Veiller à ce que les activités et les décisions du Comité de gestion soient conformes au mandat de celui-ci;
- e) Rendre compte au Conseil intergouvernemental.

### **IV. Sessions**

8. Le Comité de gestion tient ses sessions suivant le calendrier établi par le Conseil intergouvernemental pour chaque intersession, ou à la demande d'un tiers au moins de ses membres, compte tenu des incidences sur les ressources. Pour qu'une session soit organisée, une majorité des membres du Comité de gestion doit avoir fait part, par écrit avec copie au président, de sa volonté d'y assister au Bureau du CMSC.

9. Il appartient au président de fixer, en consultation avec le Bureau du CMSC et le Secrétaire général, la date et le lieu de chacune des sessions du Comité de gestion.

10. Les sessions du Comité de gestion sont ouvertes aux autres membres du Conseil intergouvernemental, en qualité d'observateurs, ceux-ci devant prendre en charge leurs frais de participation. Les documents et rapports de sessions sont mis à la disposition du Bureau du CMSC et distribués aux principaux membres du Conseil intergouvernemental et aux représentants des membres des organisations partenaires.



11. Le président du Comité de gestion devrait inviter des représentants du Comité consultatif des partenaires à participer aux sessions du Comité.

#### V. Financement des sessions

12. Au sujet des sessions du Comité de gestion, le coût des dispositions administratives, y compris les frais liés aux services de conférence, est financé par le Fonds d'affectation spéciale du CMSC, conformément aux normes et aux tarifs appliqués par l'OMM, selon les pratiques du système des Nations Unies.

13. Les frais de participation des membres du Comité de gestion aux sessions de ce comité seront pris en charge par les gouvernements dont relèvent les membres. Sous réserve de la disponibilité de fonds, la participation des membres venant des pays les moins avancés, à titre prioritaire, et des pays en développement ou à économie en transition peut être prise en charge par le fonds d'affectation spéciale du CMSC, sur demande.

14. Les frais de participation des représentants des Membres de l'OMM et des experts des organisations partenaires invités aux sessions du Comité de gestion et de ses groupes de travail et équipes spéciales sont pris en charge par les gouvernements ou les organisations concernés.

---

---

### Résolution 3 (IBCS-2)

#### INTÉGRATION DES ACTIVITÉS URBAINES LIÉES AU CLIMAT DANS LE CADRE MONDIAL POUR LES SERVICES CLIMATOLOGIQUES

LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES,

#### Notant:

- 1) Que la moitié de la population mondiale vit actuellement en zones urbaines, et que d'ici 2050, cette proportion devrait atteindre 70 %,
- 2) Que l'on envisage actuellement d'intégrer les dimensions urbaines dans les nouveaux objectifs de développement durable,
- 3) Qu'un Nouveau Programme pour les villes est en cours de mise en place à l'échelle du système des Nations Unies,

**Reconnaisant** que les zones urbaines auront besoin de services climatologiques spécifiquement adaptés à leurs besoins, notamment en ce qui concerne l'agriculture et la sécurité alimentaire, la prévention des catastrophes, la santé, l'eau et l'énergie,

**Reconnaisant en outre** que ces services seront utiles à bien des égards dans un contexte urbain – résilience et développement durable, adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, planification urbaine et prévision et atténuation des catastrophes naturelles (y compris les inondations et la sécheresse), réduction de la vulnérabilité des citoyens pauvres face aux catastrophes naturelles, transports, approvisionnement en énergie, sécurité sanitaire des produits alimentaires et santé des citoyens,

**Décide** d'ajouter aux domaines prioritaires du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) le thème des activités urbaines liées au climat, qui revêt un caractère interdisciplinaire;

**Prie** le président du Conseil intergouvernemental de porter la décision susmentionnée à l'attention de toutes les parties concernées;

**Invite** le Secrétaire général à faire le nécessaire pour que soient élaborés des lignes directrices et des documents pertinents sur l'intégration des activités urbaines liées au climat dans le CMSC.

---

#### Résolution 4 (IBCS-2)

### DOMAINES PRIORITAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CADRE MONDIAL POUR LES SERVICES CLIMATOLOGIQUES (ÉNERGIE)

LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES,

**Notant:**

- 1) Le *Rapport final abrégé et résolutions de la première session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques* (OMM-N° 1124),
- 2) Le Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) qu'il a approuvé à sa première session, y compris les annexes et les exemples représentatifs,

**Reconnaissant:**

- 1) L'importance que revêtent les énergies renouvelables pour le développement durable,
- 2) La sensibilité du secteur énergétique aux conditions climatiques et l'importance qu'il revêt dans ce contexte,

**Reconnaissant en outre:**

- 1) L'intérêt que le CMSC peut présenter pour le secteur de l'énergie en encourageant les sources d'énergie renouvelable et les économies d'énergie mais aussi en favorisant la protection des infrastructures et des systèmes énergétiques contre les extrêmes météorologiques et climatiques,
- 2) Que la mise en œuvre du Cadre mondial a déjà débuté pour quatre secteurs clés sensibles au climat et qu'elle peut à présent s'étendre au secteur de l'énergie,

**Soutient** l'élaboration d'un exemple représentatif sur l'énergie;

**Demande** à son Comité de gestion de superviser le développement de l'exemple représentatif sur l'énergie, avec le soutien du Secrétariat et en tenant compte des travaux déjà effectués;

**Invite** le Comité consultatif des partenaires à indiquer comment il pourrait contribuer à cet exemple représentatif et à la formulation des conclusions et recommandations correspondantes;

**Invite** le président du Conseil intergouvernemental à présenter au Dix-septième Congrès météorologique mondial un rapport sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre de la présente résolution et une proposition en vue d'envisager d'étendre à l'énergie les domaines prioritaires du CMSC;

**Invite** le Secrétaire général à soutenir le développement de l'exemple représentatif et à mobiliser les ressources et les compétences nécessaires pour mener le projet à terme.

---

### Résolution 5 (IBCS-2)

#### SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE MONDIAL POUR LES SERVICES CLIMATOLOGIQUES

LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES,

**Notant** la résolution 6 (IBCS-1) – Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques,

**Considérant:**

- 1) La résolution 1 (Cg-Ext.(2012)) – Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 2) La résolution 2 (Cg-Ext.(2012)) – Création du Conseil intergouvernemental des services climatologiques,
- 3) La résolution 1 (IBCS-1) – Création du Comité de gestion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques,
- 4) La résolution 47 (Cg-XVI) – Suite donnée au rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 5) La résolution 48 (Cg-XVI) – Mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques,

**Reconnaissant** la nécessité de mettre en place des critères et un processus efficace pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC),

**Ayant pris en considération** les échanges de vues sur le Plan de mise en œuvre du CMSC, les cinq annexes de celui-ci et ses quatre exemples représentatifs, tels que résumés dans le *Rapport final abrégé et résolutions de la première session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques* (OMM-N° 1124), paragraphes 4.1.1 à 4.1.17 du résumé général,

**Décide:**

- 1) D'approuver les critères de suivi et d'évaluation et le processus de mise en œuvre du Cadre mondial;
- 2) De mettre en œuvre ces critères et ce processus;

**Prie** le Comité de gestion:

- 1) De superviser les activités de suivi et d'évaluation, d'actualiser et d'affiner les critères et le processus au moment voulu, et de lui faire rapport;
- 2) De constituer une équipe spéciale ou un groupe de travail, composé d'experts, pour que cette entité poursuive la mise au point des critères et du processus, ainsi que d'indicateurs mesurables, en évitant de rendre le processus complexe et onéreux;

**Invite** les organisations partenaires et les parties prenantes à suivre et à évaluer les activités et les projets liés au CMSC (projets désignés comme contributions au CMSC) qu'elles mettent en œuvre ou auxquels elles contribuent en utilisant les critères et le processus approuvés, et à présenter les résultats obtenus au Comité de gestion pour que le Conseil intergouvernemental les examine;

**Prie** le Secrétaire général d'informer les parties prenantes du CMSC de la présente résolution et de faciliter sa mise en œuvre et les mesures de suivi.

---

### Résolution 6 (IBCS-2)

#### BUDGET DU CADRE MONDIAL POUR LES SERVICES CLIMATOLOGIQUES POUR 2015 ET PLAN OPÉRATIONNEL ET RELATIF AUX RESSOURCES POUR LA PÉRIODE 2016–2018

LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES,

**Notant:**

- 1) La résolution 47 (Cg-XVI) – Suite donnée au rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 2) La résolution 48 (Cg-XVI) – Mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 3) La résolution 1 (Cg-Ext. (2012)) – Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 4) La résolution 2 (IBCS-1) – Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 5) La résolution 8 (IBCS-1) – Mobilisation de ressources,
- 6) La résolution 5 (IBCS-1) – Registre des projets relevant du Cadre mondial pour les services climatologiques,

**Notant en outre** le Règlement financier de l'Organisation météorologique mondiale, et en particulier les articles 3, 4 et 6 de celui-ci,

**Reconnaissant** la nécessité de mettre en œuvre le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) de façon efficace,

**Ayant considéré:**

- 1) Les progrès de la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques,
- 2) Les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le Cadre mondial,
- 3) La partie extrabudgétaire du budget du CMSC pour 2015, qui dépendra des contributions volontaires disponibles,

- 4) Le Plan opérationnel et relatif aux ressources proposé pour la période 2016–2018, qui repose sur le Plan de mise en œuvre du CMSC et tient compte du Registre des projets relevant du Cadre mondial,

**Prie** le Comité de gestion d'affiner, en fixant des priorités, le Plan opérationnel et relatif aux ressources à la première réunion qu'il tiendra en 2015, en concertation avec le Comité consultatif des partenaires;

**Encourage** les Membres, les partenaires et les parties prenantes au CMSC à reconnaître la contribution apportée par le Cadre mondial à la réalisation de leurs objectifs;

**Prie** les Membres et les partenaires du CMSC de mieux faire connaître les avantages procurés par le Cadre mondial et de tenir compte dans leurs plans des projets et activités correspondants, à l'échelle nationale, régionale et mondiale;

**Exhorte** les gouvernements:

- 1) À apporter des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le CMSC en vue de financer le budget du Cadre mondial pour 2015, notamment en ce qui concerne la gouvernance, les fonctions de secrétariat afférentes au Bureau du CMSC ainsi que les différents programmes, projets et activités;
- 2) À prendre des engagements solides sur le long terme pour le financement des activités du CMSC, conformément au Plan de mise en œuvre du Cadre mondial et au Registre des projets;
- 3) À apporter des contributions en nature en finançant et en détachant des experts auprès du Bureau du Cadre mondial et en soutenant les activités du Bureau;

**Invite** toutes les parties prenantes, y compris les institutions du système des Nations Unies ainsi que l'ensemble des organisations et des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux régionaux et internationaux compétents:

- 1) À contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour le CMSC et à engager des ressources en vue de la mise en œuvre d'activités précises énoncées dans le Plan de mise en œuvre et dans le Registre des activités et des projets liés au Cadre mondial;
- 2) À mieux faire connaître les avantages procurés par le Cadre mondial et à tenir compte dans leurs plans des projets et activités correspondants, à l'échelle nationale, régionale et mondiale;

**Invite** le Secrétaire général:

- 1) À examiner les impératifs du CMSC pour la période 2016–2018, et notamment:
    - a) La gouvernance du Bureau du CMSC au moment d'élaborer le projet de budget ordinaire de l'OMM pour la période financière 2016–2019;
    - b) Le Registre des projets pour cette même période, qui seront financés par des contributions volontaires;
  - 2) À porter la présente résolution à l'attention de tous les intéressés.
- 
-

# ANNEXES

## ANNEXE I

Annexe du [paragraphe 4.1.1](#) du résumé général

### PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DES PARTENAIRES (ROME, 27–28 OCTOBRE 2014)

#### LISTE DES PARTICIPANTS

Organisation	Nom
Commission européenne	Christian ATZEN Courriel: <a href="mailto:Christian.Atzen@ec.europa.eu">Christian.Atzen@ec.europa.eu</a>
FAO	Paul MUNRO-FAURE Courriel: <a href="mailto:Paul.MunroFaure@fao.org">Paul.MunroFaure@fao.org</a>
FAO	Selvaraju RAMASAMY Courriel: <a href="mailto:Selvaraju.Ramasamy@fao.org">Selvaraju.Ramasamy@fao.org</a>
CIUS/Future Earth	Diana GREENSLADE Courriel: <a href="mailto:diana@icsu.org">diana@icsu.org</a>
IFRC	Robert KAUFMAN Courriel: <a href="mailto:robert.kaufman@ifrc.org">robert.kaufman@ifrc.org</a>
UGGI	Arthur ASKEW Courriel: <a href="mailto:arthuraskewge@bluewin.ch">arthuraskewge@bluewin.ch</a>
SIPC	John HARDING Courriel: <a href="mailto:harding@un.org">harding@un.org</a>
UNITAR	Einar BJORGO Courriel: <a href="mailto:einar.bjorgo@unitar.org">einar.bjorgo@unitar.org</a>
WBCSD	Joppe CRAMWINCKEL Courriel: <a href="mailto:Cramwinckel@wbcسد.org">Cramwinckel@wbcسد.org</a>
PAM	Stanlake SAMKANGE Courriel: <a href="mailto:stanlake.samkange@wfp.org">stanlake.samkange@wfp.org</a>
PAM	Richard CHOULARTON Courriel: <a href="mailto:richard.choularton@wfp.org">richard.choularton@wfp.org</a>
PAM	Antonella SISTI Courriel: <a href="mailto:antonella.sisti@wfp.org">antonella.sisti@wfp.org</a>
PAM	Kaisu-Leena RAJALA Courriel: <a href="mailto:kaisuleena.rajala@wfp.org">kaisuleena.rajala@wfp.org</a>
OMS	Marina MAIERO Courriel: <a href="mailto:maierom@who.int">maierom@who.int</a>
OMM	Michel JARRAUD Courriel: <a href="mailto:sgomm@wmo.int">sgomm@wmo.int</a>
OMM	Filipe LÚCIO Courriel: <a href="mailto:flucio@wmo.int">flucio@wmo.int</a>
OMM	Christian BLONDIN Courriel: <a href="mailto:cblondin@wmo.int">cblondin@wmo.int</a>
OMM	Maxx DILLEY Courriel: <a href="mailto:Mdilley@wmo.int">Mdilley@wmo.int</a>

---

**ANNEXE II**  
**Annexe du [paragraphe 6.1.7](#) du résumé général**

**CRITÈRES PERMETTANT DE DÉFINIR QU'UN PROJET  
RELÈVE DU CMSC OU Y CONTRIBUE<sup>1</sup>**

### Introduction

La réalisation de projets adéquats est essentielle à la réussite de la mise en œuvre du CMSC car ces projets permettront au Cadre mondial de s'assurer qu'il atteint ses objectifs. On trouvera dans le présent document deux séries de critères:

1. Une série de neuf critères (annexe 1) qui doivent tous être satisfaits pour que des projets relèvent du CMSC. Ces projets seront financés par le CMSC ou d'autres mécanismes mis en place par les Membres et les partenaires.
2. Une série de cinq critères (annexe 3) qui doivent tous être satisfaits et constituent un sous-ensemble des neuf critères de l'annexe 1, mais sont moins restrictifs. Les Membres et les partenaires considéreront alors ces projets comme une contribution au CMSC. Les projets devront être conformes aux objectifs et principes du Cadre mondial mais seront financés par les entités qui les mettent en œuvre, car il n'est pas prévu que leur financement relève du CMSC.

Le Conseil intergouvernemental des services climatologiques peut s'appuyer sur ces critères pour définir les projets essentiels à la réussite de la mise en œuvre du CMSC. Étant donné que les ressources et les fonds sont limités, il convient d'accorder la priorité (voir ci-après) à la mise en œuvre d'un certain nombre de projets urgents (prioritaires) en s'assurant qu'ils sont conformes aux principes du Cadre mondial qui ont été définis et convenus au terme de vastes consultations internationales. Ces projets devraient promouvoir l'intégration, l'interaction et le développement des capacités pour l'ensemble des piliers du Cadre mondial (voir figure 1) afin d'assurer la fourniture opérationnelle de produits et services favorisant une prise de décision efficace et de mieux répondre aux besoins des usagers dans les domaines prioritaires (qui sont dans un premier temps la réduction des risques de catastrophes, la gestion des ressources en eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire, et la santé).

Les projets du CMSC sont inscrits au «*Registre des projets du CMSC*», qui sera réexaminé et actualisé selon les directives du Conseil intergouvernemental. Ces projets, qui sont par nature complémentaires, nécessitent la coordination et la participation de différents acteurs, notamment des parties prenantes et des partenaires. Les projets du CMSC qui sont financés par celui-ci feront l'objet d'un suivi et d'évaluations conformément aux normes définies dans le document intitulé «*Suivi et évaluation des projets du CMSC*». Ils seront soumis à l'examen du Conseil intergouvernemental pour vérifier qu'ils aboutissent et que leurs ressources sont employées de manière efficace. L'état d'avancement des projets du CMSC qui sont financés par des Membres et des partenaires sera également communiqué au Conseil intergouvernemental. Celui-ci pourra ainsi assurer le suivi et l'évaluation de la progression générale de la mise en œuvre du Cadre mondial afin d'accroître au maximum l'efficacité du développement et de la prestation des services climatologiques dans l'intérêt commun. La méthode de suivi et d'évaluation devrait s'appuyer sur des critères de mesure du succès des opérations. Elle devrait aussi indiquer comment les enseignements tirés des activités passées et actuelles seront documentés et partagés, et comment les risques seront recensés et gérés.

Le Conseil intergouvernemental doit aussi être tenu informé d'autres projets pertinents qui visent à mettre en place et à fournir des services climatologiques dans le monde entier (contributions au CMSC) pour qu'il puisse s'assurer que ses projets ne fassent pas double emploi avec d'autres activités et qu'il puisse tirer parti des résultats pertinents de celles-ci. Il sera difficile de recenser

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une version actualisée des critères publiés dans l'annexe II du Rapport final abrégé de la première session du Comité de gestion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques (*Abridged Final Report of the First Session of the Management Committee of the Intergovernmental Board on Climate Services* (WMO-No. 1144)).

toutes les contributions au CMSC; aussi les Membres sont-ils vivement invités à porter leurs projets contribuant au CMSC à l'attention du Conseil intergouvernemental en remplissant le formulaire figurant à l'annexe 4. Ces projets ne figureront pas dans le Registre des projets du CMSC mais leur contribution aux objectifs du Cadre sera reconnue. À cet égard, les Membres sont encouragés à employer la méthode de suivi et d'évaluation du CMSC pour leurs propres besoins. Le Bureau du CMSC établira une base de données des projets contribuant au Cadre mondial et la publiera sur son site Web.

### **Définition des priorités**

Le Conseil intergouvernemental peut être conduit à fixer des priorités dans le financement des projets si les ressources (financières et autres) sont insuffisantes. Dans ce cas les critères suivants devront être pris en compte:

1. Dans quelle mesure le projet se fonde-t-il sur un élément qui existe déjà en élargissant le domaine visé, en modifiant son emplacement, en l'améliorant, en le rendant opérationnel, en lui garantissant un fonctionnement durable ou en élargissant son domaine d'application?
2. Dans quelle mesure le projet contribue-t-il aux résultats attendus de la plate-forme d'interface utilisateur en matière d'information en retour, de dialogue, d'évaluation ou de sensibilisation?
3. Dans quelle mesure le projet satisfait-il les objectifs, les ordres du jour, les plans de travail, les buts et les missions déjà convenus par les organisations partenaires?
4. Quelle est la valeur (économique, sociale, environnementale, etc.) et l'incidence prévues de la proposition et quelle sera sa rentabilité?

### **Objectifs du cadre:**

1. Réduire la vulnérabilité de la société aux risques d'origine climatique par la fourniture de meilleures informations climatologiques;
2. Faire progresser les principaux objectifs de développement mondiaux en améliorant la fourniture de l'information climatologique;
3. Intégrer le recours à l'information climatologique dans le processus de prise de décisions;
4. Renforcer l'implication des prestataires et des utilisateurs des services climatologiques;
5. Maximiser l'utilité de l'infrastructure actuelle des services climatologiques.

### **Principes du Cadre:**

1. Tous les pays pourront en bénéficier, mais priorité sera donnée au renforcement des capacités des pays en développement vulnérables à l'incidence de la variabilité du climat et des changements climatiques;
2. L'objectif premier du Cadre mondial sera de garantir à tous les pays une plus grande disponibilité de services climatologiques plus performants tout en améliorant l'accès à ces services et leur exploitation;
3. Les activités du Cadre mondial seront menées à trois échelons: mondial, régional et national;
4. Les services climatologiques opérationnels constitueront la pierre angulaire du Cadre mondial;
5. L'information climatologique représente avant tout un bien public international fourni par les gouvernements, qui joueront un rôle de premier plan dans sa gestion;
6. Le Cadre mondial favorisera l'échange libre et gratuit des données, des outils et des méthodes scientifiques relatifs au climat, dans le respect des politiques nationales et internationales en la matière;
7. Le rôle du Cadre mondial sera de faciliter et de renforcer, sans qu'il y ait double emploi, la prestation de services climatologiques;
8. Le Cadre mondial s'appuiera sur des partenariats entre utilisateurs et fournisseurs regroupant toutes les parties intéressées.



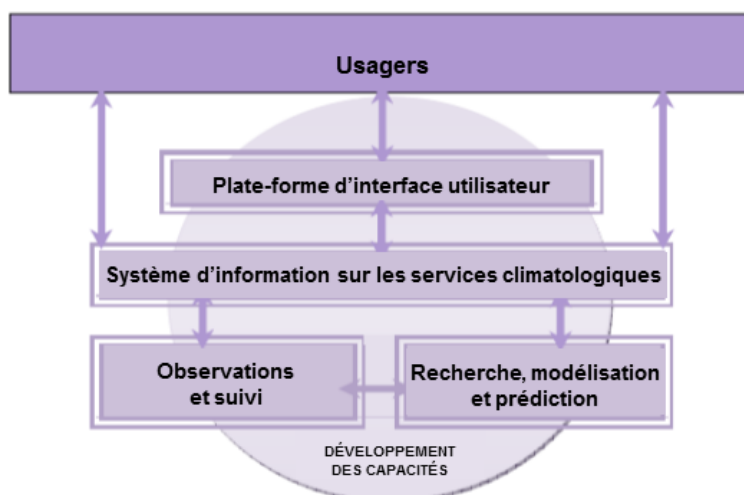


Figure 1: Schéma des cinq piliers du Cadre mondial

### Annexe 1: Critères permettant de définir qu'un projet relève du CMSC

Pour qu'un projet fasse officiellement partie des projets du CMSC, il doit répondre à **tous** les critères ci-après, qui ont été choisis de manière à garantir que le projet soit a) pertinent et manifestement axé sur le climat, b) **cohérent** avec les domaines prioritaires et les principes du Cadre, et c) **réaliste**, c'est-à-dire que ses objectifs peuvent être atteints et que le projet dispose de fonds et de ressources suffisants. On se reportera à l'Annexe 2 pour s'assurer que tous les projets du CMSC:

1. **Sont pertinents pour au moins l'un des domaines prioritaires du Cadre mondial.** Dans un premier temps, ces domaines sont la réduction des risques de catastrophes, la gestion des ressources en eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire, et la santé;
2. **Sont fortement axés sur les services climatologiques, et qu'ils reposent sur des services opérationnels.** S'il est important de coordonner les activités des services météorologiques et climatologiques, les projets qui sont *essentiellement* axés sur les capacités et les services météorologiques et n'ont guère de rapport avec les services climatologiques ne sont pas retenus. Malgré leur utilité, les projets qui correspondent uniquement à des priorités de recherche scientifique ou technique ne sont pas admissibles non plus;
3. **Offrent la garantie que leurs résultats répondent aux besoins des décideurs et des utilisateurs de services climatologiques, et contribuent donc à l'instauration de la plate-forme d'interface utilisateur.** Le projet devra prévoir une communication étroite entre les utilisateurs, les développeurs et les prestataires et associer toutes les parties prenantes. Il devra aussi permettre de combler toutes les lacunes qui ont été constatées dans le Plan de mise en œuvre et qui doivent être comblées pour pouvoir répondre aux besoins des utilisateurs;
4. **Permettent de développer les capacités nationales ou régionales.** Les pays ou les régions ayant des capacités limitées ont besoin d'aide pour pouvoir fournir des produits et services de meilleure qualité. L'objectif ultime est de doter tous les pays de capacités suffisantes. Dans certains cas cela peut se faire au niveau national, tandis que pour d'autres il est préférable d'intervenir au niveau régional pour apporter un appui au niveau national. Le projet consiste donc soit à faire progresser les prestataires de services

climatologiques nationaux, et en particulier les SMHN qui ne disposent actuellement que de capacités de base, soit de mettre en place des capacités régionales pour appuyer les capacités nationales;

5. **Renforcent et appuient les activités existantes sans chevauchement.** Il convient de noter que certains projets prévoient le lancement de nouvelles activités. Ces critères sont destinés à éviter toute redondance ou contradiction avec des activités déjà en cours, le cas échéant;
6. **Prévoient des activités dans des pays les moins avancés, de petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral ou d'autres régions ou pays extrêmement vulnérables et sensibles aux risques liés au climat, ou contribuent à ces activités.** Les projets doivent avoir pour but de réduire la vulnérabilité de la société, et notamment des groupes démunis et vulnérables, à l'égard des dangers liés au climat (objectif premier du CMSC);
7. **Présentent des chances majeures de succès.** Les projets doivent être bien conçus et correctement décrits, et les ressources nécessaires (notamment financières, humaines et technologiques, le cas échéant) doivent être disponibles. Leur investissement doit être rentable et doit entraîner des conséquences notables et durables même après la fin des projets;
8. **Garantir que le pays ou la région dans lequel/laquelle les projets sont mis en œuvre a (ou aura rapidement grâce aux activités de renforcement des capacités) manifesté son intérêt et son attachement à la réalisation du projet et établira des contacts interinstitutionnels et pluridisciplinaires, et qu'il ou elle fera intervenir des institutions ayant fait la preuve de leurs compétences et de leur intégrité sur le plan financier.** Ces institutions se doivent d'adhérer aux projets dans une certaine mesure pour garantir la durabilité de leurs résultats et avantages et le maintien des infrastructures et opérations en rapport. Il est fondamental de faire participer les utilisateurs aux projets;
9. **Être mis en œuvre au niveau national, régional ou mondial.**

## Annexe 2: Formulaire d'évaluation des critères relatifs aux projets du CMSC

Le présent formulaire devrait être complété par l'organisation proposant le projet.

1.	<b>Quel(s) domaine(s) prioritaire(s) du CMSC le projet concerne-t-il?</b>
2.	<b>Sur quel service climatologique le projet est-il axé?</b> (Veuillez décrire toute synergie avec des services météorologiques ainsi que la nature opérationnelle du projet)
3.	<b>En quoi les résultats du projet répondront-ils aux besoins des décideurs et des utilisateurs de services climatologiques et contribueront-ils à l'instauration de la plateforme d'interface utilisateur?</b> (Veuillez indiquer comment le projet va permettre d'assurer une communication étroite entre les utilisateurs, les développeurs et les prestataires) <b>Quelles lacunes dans les capacités scientifiques et techniques le projet doit-il combler?</b>
4.	<b>Comment le projet va-t-il permettre de développer les capacités nationales ou régionales?</b> (Veuillez indiquer comment le projet va permettre de renforcer et de soutenir les activités existantes, et s'il va permettre aux prestataires de services climatologiques nationaux de progresser ou s'il va mettre en place des capacités régionales pour appuyer les capacités nationales)
5.	<b>En quoi le projet renforce-t-il et appuie-t-il les activités existantes, à moins qu'il n'existe aucune activité pertinente?</b>

6.	<b>Le projet prévoit-il des activités dans des pays les moins avancés, de petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral ou d'autres régions ou pays extrêmement vulnérables et sensibles aux risques liés au climat, ou contribue-t-il à ces activités? Si tel est le cas, quelles sont ces activités?</b> <b>En quoi le projet permet-il de réduire la vulnérabilité de la société à l'égard des dangers liés au climat?</b>
7.	<b>Quelles sont les garanties de succès du projet, et comment le projet sera-t-il suivi et évalué?</b> (Veuillez décrire les conséquences recherchées et indiquer comment ces conséquences pourront perdurer après la fin du projet) <b>Quelles sont les ressources financières et autres (notamment humaines et technologiques, le cas échéant) disponibles et confirmées pour le projet?</b>
8.	<b>Quelles sont les capacités institutionnelles du pays ou de la région dans lequel ou laquelle le projet est mis en œuvre?</b> (S'il s'agit d'activités de développement des capacités, veuillez indiquer à quel moment les institutions disposeront des capacités nécessaires pour assurer le succès du projet. De quelle manière ces institutions vont-elles adhérer au projet?)
9.	<b>Le projet sera-t-il mis en œuvre au niveau national, régional ou mondial?</b>

### Annexe 3: Critères permettant de définir qu'un projet contribue au CMSC

- Le projet porte sur les services climatologiques et cible au minimum les services opérationnels.** Bien qu'il soit important de coordonner les activités des services météorologiques et climatologiques, les projets qui sont *essentiellement* axés sur les capacités et services météorologiques et n'ont guère de rapport avec les services climatologiques ne sont pas retenus. Malgré leur utilité, les projets qui correspondent uniquement à des priorités de recherche scientifique ou technique ne sont pas admissibles non plus.
- Le projet répond aux besoins des décideurs et des utilisateurs de services climatologiques.** Il s'agit le plus souvent, mais pas exclusivement, d'instaurer une plate-forme d'interface utilisateur. Le projet doit viser à combler les lacunes recensées dans le plan de mise en œuvre.
- Le projet renforce et appuie les activités existantes sans incompatibilité ni chevauchement.** Ce critère n'exclut pas les projets qui prévoient de nouvelles activités. Il est destiné à éviter les chevauchements ou les conflits avec des activités existantes.
- Le projet fait participer, ou contribue aux activités, des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral ou d'autres régions ou pays extrêmement vulnérables et sensibles aux risques liés au climat.** Il doit avoir pour but de réduire la vulnérabilité de la société à l'égard des dangers liés au climat (objectif premier du CMSC), notamment les groupes démunis et vulnérables.
- Le pays ou la région dans lequel ou laquelle le projet est mis en œuvre a ou aura manifesté son intérêt et son attachement à la réalisation du projet et établira des contacts interinstitutionnels et pluridisciplinaires.** Les institutions concernées se doivent d'adhérer au projet dans une certaine mesure pour garantir la durabilité de ses résultats et avantages et le maintien des infrastructures et opérations en rapport. Il est fondamental de faire participer les utilisateurs au projet.

#### Annexe 4: Formulaire d'évaluation des critères relatifs aux projets contribuant au CMSC

Le présent formulaire devrait être complété par l'organisation proposant le projet qui contribue au CMSC pour que celle-ci puisse s'assurer que le projet répond aux critères précités.

1.	<b>Sur quel service climatologique le projet est-il axé?</b> (Veuillez décrire toute synergie avec des services météorologiques ainsi que les perspectives opérationnelles du projet)
2.	<b>En quoi les résultats du projet répondront-ils aux besoins des décideurs et des utilisateurs de services climatologiques et contribueront-ils à l'instauration de la plate-forme d'interface utilisateur?</b>  <b>Quelles lacunes dans les capacités scientifiques et techniques le projet doit-il combler?</b>
3.	<b>En quoi le projet renforce-t-il et appuie-t-il les activités existantes, à moins qu'il n'existe aucune activité pertinente?</b>
4.	<b>Le projet prévoit-il des activités dans des pays les moins avancés, de petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral ou d'autres régions ou pays extrêmement vulnérables et sensibles aux risques liés au climat, ou contribue-t-il à ces activités? Si tel est le cas, quelles sont ces activités?</b>  <b>En quoi le projet permet-il de réduire la vulnérabilité de la société à l'égard des dangers liés au climat?</b>
5.	<b>Quelles sont les capacités institutionnelles du pays ou de la région dans lequel ou laquelle le projet est mis en œuvre?</b>
	<b>Veuillez décrire brièvement le projet:</b>
	Titre du projet: But: Pilier: Organisme postulant: Partenaires:
	Champ d'application: Objectifs: Activités: Avantages: Résultats attendus: Indicateurs et mesures d'évaluation: Intrants: Risques:
	Calendrier:
	Ressources nécessaires:

**ANNEXE III**  
**Annexe du [paragraphe 6.2.3](#) du résumé général**

**PROCESSUS ET CRITÈRES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE  
DU CADRE MONDIAL POUR LES SERVICES CLIMATOLOGIQUES**

## **I. PROCESSUS**

Le Conseil intergouvernemental, qui supervise le processus de suivi et d'évaluation au nom du Congrès météorologique mondial entre ses sessions, a délégué cette tâche à son Comité de gestion. Ce dernier est chargé de suivre et d'évaluer régulièrement les projets du CMSC, puis d'en informer le Conseil intergouvernemental et le Congrès et aussi d'actualiser régulièrement les procédures. Le Congrès est chargé de suivre et d'évaluer l'efficacité du Cadre mondial.

Le processus de suivi et d'évaluation devrait être dynamique et efficace, et permettre de faire état des progrès accomplis, des avantages tirés et des résultats obtenus.

Le suivi et l'évaluation doivent être établis sur le plan mondial, régional et national. Sur le plan mondial, ils sont supervisés par le Comité de gestion. Les projets d'envergure régionale sont supervisés par des comités directeurs, qui rendent compte au Comité de gestion. À l'échelon national, le suivi et l'évaluation sont organisés au cas par cas, selon l'implication des services gouvernementaux et des organismes de financement, et l'objet et l'importance des projets. Pour chaque projet devrait être créé un comité directeur qui collaborera avec l'équipe chargée de la réalisation de celui-ci.

Outre les projets relevant du CMSC, d'autres projets (les projets contributifs) vont permettre d'élaborer et d'exploiter dans le monde entier des services climatologiques respectant les objectifs et les principes du Cadre mondial. Les projets contributifs seront financés par divers organismes qui les mettront en œuvre et qu'on incitera à adopter les mêmes critères de suivi et d'évaluation et le même processus de mise en œuvre du CMSC que pour les projets relevant du Cadre mondial.

## **II. CRITÈRES**

Les sources d'information permettant de définir l'approche du suivi et de l'évaluation sont le Plan de mise en œuvre du CMSC et le plan concernant chaque projet. Cette approche devrait comprendre les critères qualitatifs et/ou quantitatifs de mesure du succès des opérations, la présentation des enseignements tirés des activités passées et actuelles et la définition et la gestion des risques.

### **Pour les projets**

Les critères clefs suivants sont proposés pour le suivi et l'évaluation des projets:

- a) Les grandes étapes fixées et les résultats attendus ont-ils été respectés sur le plan des délais, du budget et des normes établis?
- b) Des opérations soutenues ont-elles été mises en place (à l'échelle mondiale, régionale ou nationale) pour contribuer régulièrement à l'élaboration de produits et de services régionaux ou nationaux?
- c) Les produits et les services sont-ils utilisés de façon appropriée (par exemple par rapport aux limitations et à l'incertitude des informations qu'ils contiennent)?

- d) L'utilisation des produits et des services a-t-elle augmenté et leur utilité s'est-elle accrue du point de vue de la planification et d'autres décisions par les groupes cibles, comme cela a pu être confirmé par les enquêtes menées auprès des groupes d'utilisateurs?
- e) A-t-on évalué le projet sur le plan économique, social, environnemental, etc., et le projet présente-t-il un bon rapport coût-avantages?
- f) Des expériences de mise en œuvre réussie ont-elles été transposées avec succès en d'autres lieux ou dans d'autres domaines prioritaires?
- g) Le cas échéant, a-t-on établi des partenariats dynamiques pouvant contribuer au CMSC?

### **Pour le Cadre mondial**

Les progrès par rapport aux objectifs globaux du CMSC et à l'efficacité de leur réalisation, et notamment l'étendue et le taux d'intégration de l'information climatologique dans les domaines prioritaires par les utilisateurs, devraient être suivis et évalués par le biais de la plate-forme d'interface utilisateur du Cadre mondial. Le succès à long terme de la mise en œuvre du Cadre sera mesuré en fonction:

- a) De sa reconnaissance par les gouvernements, de l'appui concret qu'elle reçoit de leur part, de son rôle central dans le Cadre mondial et de l'orientation des programmes nationaux conformément à ses objectifs et à la qualité de son aspect intergouvernemental;
- b) De sa capacité à obtenir les contributions nécessaires grâce à l'instauration de partenariats avec des institutions et des programmes des Nations Unies, des représentants des utilisateurs, des administrateurs de systèmes d'observation et d'information climatologiques, des établissements de recherche-développement, y compris des ONG, et des services climatologiques régionaux et nationaux;
- c) De l'élargissement du recours à des services climatologiques en général et des retombées socio-économiques des services dispensés par son entremise sur la planification et la prise de décisions par les groupes cibles, confirmées par les résultats d'enquêtes systématiques menées auprès des utilisateurs;
- d) De l'augmentation du volume d'informations et de données climatologiques recueillies, stockées et échangées à l'échelle mondiale et régionale;
- e) De la mise en pratique des résultats de la recherche sur le climat dans les services climatologiques, mesurée par l'élargissement de la gamme et de la qualité des services offerts, y compris le nombre et les types d'outils d'aide à la décision et la réduction des incertitudes associées aux principaux produits climatologiques;
- f) De sa capacité à mener à bien des projets financés par des organismes d'aide et par des donateurs;
- g) De sa capacité à obtenir les ressources nécessaires à la poursuite des activités courantes sur le long terme.

Le Plan de mise en œuvre<sup>2</sup> du CMSC indique les résultats attendus et les objectifs du Cadre mondial dont il faut tenir compte pour en assurer le suivi et l'évaluation annuels.

---

<sup>2</sup> Voir la section 4.3.1 du Plan de mise en œuvre, <http://gfcs-climate.org/implementation-plan>

**ANNEXE IV**  
**Annexe du [paragraphe 7.4](#) du résumé général**

**BUDGET DU CADRE MONDIAL POUR LES SERVICES CLIMATOLOGIQUES POUR 2015  
ET PLAN OPÉRATIONNEL ET RELATIF AUX RESSOURCES DU CMSC  
POUR LA PÉRIODE 2016–2018**

**I. MANDAT LÉGISLATIF**

1. Lors de sa première session, qui a eu lieu en 2013, le Conseil intergouvernemental des services climatologiques (CISC) a adopté la résolution 2 (IBCS-1) approuvant le Plan de mise en œuvre du CMSC et appelant à son application immédiate. En adoptant la résolution 3 (IBCS-1), le Conseil intergouvernemental a approuvé les activités énoncées dans les annexes du Plan de mise en œuvre, qui présentent les cinq piliers du CMSC, à savoir i) la plate-forme d'interface utilisateur, ii) le Système d'information sur les services climatologiques (SISC), iii) les observations et la surveillance, iv) la recherche, la modélisation et la prévision, et v) le renforcement des capacités. Le CISC a précisé que ces annexes étaient essentielles pour une application efficace du Plan de mise en œuvre. En adoptant la résolution 5 (IBCS-1), le CISC a indiqué que les activités et les projets présentés dans le Registre des projets du CMSC devraient être réalisés en vue de mettre en œuvre le Plan. En adoptant la résolution 8 (IBCS-1), le CISC a envisagé les besoins en matière d'investissements pour soutenir la structure institutionnelle du CMSC, y compris le CISC, ses organes auxiliaires et ses activités, ainsi que le Bureau du CMSC, et la mise en œuvre des activités et des projets relevant du Cadre mondial.

2. Le présent document présente le budget proposé du CMSC pour 2015 ainsi que le Plan opérationnel et relatif aux ressources pour la période 2016–2018, qui ont été rédigés sur la base des mandats législatifs présentés ci-dessus. Le budget proposé est structuré en fonction des cinq piliers. Les activités relevant de celui-ci ont été formulées conformément au Registre des projets du CMSC. Enfin, le Plan opérationnel et relatif aux ressources proposé pour la période 2016–2018 a été rédigé compte tenu des besoins exprimés dans le Plan de mise en œuvre du Cadre mondial, de la capacité des Membres de l'OMM et de ses partenaires de financer les projets proposés et de la capacité du Bureau du CMSC de lancer des projets.

**II. OBJECTIFS FONDAMENTAUX, BUTS ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU BUDGET  
DU CMSC POUR 2015 ET DU PLAN OPÉRATIONNEL ET RELATIF AUX  
RESSOURCES DU CADRE MONDIAL POUR LA PÉRIODE 2016–2018**

3. Les objectifs fondamentaux du CMSC sont les suivants:

- a) Réduire la vulnérabilité de la société aux risques d'origine climatique par la diffusion de meilleures informations climatologiques;
- b) Faire progresser les principaux objectifs mondiaux en matière de développement en améliorant la diffusion de l'information climatologique;
- c) Intégrer le recours à l'information climatologique dans le processus de prise de décisions;
- d) Accroître l'implication des prestataires et des utilisateurs de services climatologiques;
- e) Maximiser l'utilité de l'infrastructure actuelle des services climatologiques.

4. Pour mettre en œuvre les services climatologiques de façon efficace, le CISC, lors de sa première session, a approuvé le Plan de mise en œuvre du CMSC, ses annexes et ses exemples représentatifs, ainsi que le Registre des activités et des projets initiaux. Ces documents et les processus permettant d'atteindre les résultats escomptés et les objectifs d'ensemble du Cadre mondial sont à la base de son budget pour 2015 et du Plan opérationnel et relatif aux ressources pour la période 2016–2018 (tableau 1). L'amélioration de la prestation de services climatologiques

favorisera la réduction de la vulnérabilité des sociétés exposées aux risques climatiques et la réalisation des principaux objectifs du développement mondial.

5. Le Cadre mondial est mis en place suivant trois échéances – deux, six et dix ans – afin d'en faciliter l'examen par le Congrès météorologique mondial. Les deux premières années sont une phase de démarrage pour établir les mécanismes de coordination appropriés et l'infrastructure du Cadre mondial et pour lancer des projets de démonstration et en faciliter l'exécution dans les quatre domaines prioritaires. Les responsables de la mise en œuvre du Cadre mondial souligneront le renforcement des capacités institutionnelles et des réseaux d'appui régionaux nécessaires pour le développement ultérieur des capacités nationales des services climatologiques. Durant la deuxième phase de la mise en œuvre (la phase de développement), des projets de démonstration de deux ans seront mis en place dans d'autres régions de façon à améliorer mondialement d'ici six ans les services climatologiques dans les quatre secteurs prioritaires. Ces projets aboutiront à des avancées mesurables qui permettront d'atteindre les objectifs du Cadre mondial d'ici six ans, et une évaluation à mi-parcours du Cadre mondial durant cette période prendra en compte ces progrès. Après l'approbation des nouveaux domaines prioritaires, les projets seront élargis au-delà des quatre premières priorités. Les capacités des prestataires nationaux de services climatologiques progresseront de façon considérable durant cette phase du fait que les infrastructures régionales seront mises en place pour appuyer le renforcement des capacités nationales.

### III. BUDGET DE 2015

**Tableau 1: Récapitulatif du projet proposé pour le CMSC en 2015**  
(en milliers de francs suisses)

Partie du budget	Source de financement	Budget ordinaire (RB)	Ressources extrabudgétaires	Total
Partie 1: gouvernance		0,0	200,0	200,0
Partie 2: Bureau du CMSC		591,8	1 617,2	2 209,0
Partie 3: projets				
Plate-forme d'interface utilisateur		0,0	1 700,0	1 700,0
SISC		0,0	5 728,0	5 728,0
Observations et surveillance		0,0	400,0	400,0
Recherche, modélisation et prévision		0,0	500,0	500,0
Renforcement des capacités		0,0	6 008,1	6 008,1
Total partiel: partie 3		0,0	14 336,1	14 336,1
Total général: parties 1, 2 et 3 du budget		591,8	16 153,3	16 745,1

6. Le budget du CMSC se compose de trois parties: i) partie 1: gouvernance, ii) partie 2: Bureau du CMSC au sein du Secrétariat de l'OMM, iii) activités et projets liés au CMSC.

7. La partie 1 porte sur le coût de la structure et de la fonction de gouvernance du CMSC, à savoir le CISC, le Comité de gestion du CISC et le Comité consultatif des partenaires. La partie 2 porte sur le coût du Bureau du CMSC, hébergé par le Secrétariat de l'OMM, qui a) réalise la coordination, b) accorde son appui aux Membres et aux partenaires pour la mise en œuvre des activités liées au Cadre mondial en établissant des partenariats et en soulignant la nécessité des services climatologiques, et c) soutient les travaux du CISC et de ses organes auxiliaires, y



compris son Comité de gestion et son Comité consultatif des partenaires. La partie 3 porte sur le coût des activités et des projets liés au CMSC présentés dans le Plan de mise en œuvre du Cadre mondial. Ce coût est réparti selon les piliers.

8. Le budget du CMSC est financé à partir de deux sources: i) le budget ordinaire de l'OMM, et ii) des ressources extrabudgétaires émanant de contributions volontaires. Le budget ordinaire de l'OMM est approuvé tous les deux ans par le Conseil exécutif dans la limite des dépenses maximales votées par le Congrès pour la période financière considérée.

9. La partie extrabudgétaire du budget du CMSC doit être approuvée par le CISC. Les Membres et les partenaires de l'OMM apportent des contributions volontaires spécifiquement pour la mise en œuvre des activités du Cadre mondial d'application générale et particulière. Le budget du CMSC est administré dans le cadre réglementaire de l'OMM, et en particulier conformément au Règlement financier de l'Organisation.

10. Le Bureau du CMSC fait partie du Secrétariat de l'OMM. La direction et les départements du Secrétariat chargés des programmes contribuent à la mise en œuvre des activités du Cadre mondial. Les ressources extrabudgétaires consacrées aux activités du CMSC sont mobilisées par le Secrétariat de l'OMM et par les partenaires de l'Organisation. Les services d'appui aux programmes (services linguistiques, publications et conférences) et les services administratifs (budget, finances, ressources humaines, technologies de l'information et des communications et services communs) sont également assurés par le Secrétariat de l'OMM.

11. Les contributions en nature ne sont pas prises en compte dans le budget de 2015. On trouvera des détails sur les contributions en nature reçues à ce jour par l'OMM dans la section V ci-après, sous le titre Contributions en nature.

#### **Partie 1 du budget 2015: Gouvernance – Appui au fonctionnement de la structure de gouvernance du CMSC: 0, 2 million de francs suisses**

12. L'appui au fonctionnement de la structure de gouvernance du CMSC va dépendre des décisions qui seront prises lors de la deuxième session du CISC. En 2015 auront lieu une session du Comité de gestion du CISC et une session du Comité consultatif des partenaires. On envisage de prendre des décisions quant à la méthode de travail du Comité consultatif lors de la première réunion de celui-ci. Le CISC va tenir sa troisième session en 2018.

13. Le Bureau du CMSC, en association avec les services d'appui du Secrétariat de l'OMM, va desservir le CISC et le Comité consultatif des partenaires.

14. La partie 1 est financée à partir de ressources extrabudgétaires émanant de contributions volontaires de Membres et de partenaires de l'OMM.

#### **Partie 2 du budget 2015: Bureau du CMSC: 2,2 millions de francs suisses**

15. Le Bureau du CMSC va soutenir les travaux du CISC et de ses organes auxiliaires, y compris son Comité de gestion et le Comité consultatif des partenaires, et participer aux réunions de ces deux organes en 2015. Le Bureau va procéder à une coordination et aider les Membres et les partenaires à lancer des activités liées au Cadre mondial en établissant des partenariats et en répondant au besoin de services climatologiques.

16. La partie 2 est financée essentiellement à partir du budget ordinaire de l'OMM, complété par des ressources extrabudgétaires émanant de contributions volontaires de Membres et de partenaires de l'Organisation.

**Partie 3 du budget 2015: Activités liées au CMSC: 14,3 millions de francs suisses**

17. Le Plan de mise en œuvre du CMSC présente un ensemble d'activités visant i) à ce que la structure mondiale et nationale de gouvernance du Cadre mondial soit en place, ii) à ce qu'un mécanisme de collaboration efficace prenne en charge les actions menées par les divers protagonistes, iii) à ce qu'un partage de l'information soit instauré pour faciliter la planification et la coordination, et iv) à ce que des projets soient lancés pour démontrer la valeur des services climatologiques, surtout dans les pays en développement vulnérables à l'évolution du climat, afin de susciter l'intérêt et le soutien des décideurs et des partenaires. Des progrès sont accomplis en vue de mettre en œuvre le CMSC, mais plusieurs pays sur les 70 recensés par l'Équipe spéciale de haut niveau comme ne disposant pas de capacités suffisantes pour développer et utiliser des services climatologiques ont toujours besoin d'une aide.

18. Les activités prioritaires seront axées sur l'instauration et le renforcement de partenariats ainsi que sur l'édification d'une relation de confiance avec les utilisateurs, notamment par la mise en place de la plate-forme d'interface utilisateur. De tels projets devront être réellement viables et utiles. Certains d'entre eux permettront de concevoir et de réaliser directement des activités de mise en œuvre à l'échelle nationale et régionale en intégrant les activités de plusieurs pays qui feront preuve d'une coopération internationale et qui pourront servir d'exemples d'activités régionales. Déterminer la demande en matière de services climatologiques et s'assurer que cette demande est fondée sur des faits scientifiques avérés sont des éléments fondamentaux pour garantir un appui soutenu au Cadre mondial. Ces projets initiaux guideront l'élaboration d'activités à échéance de six et dix ans, ainsi que l'établissement des résultats attendus et des objectifs à moyen et long terme.

19. Les projets prioritaires sont structurés dans le budget conformément aux cinq piliers. Les activités à mettre en œuvre en 2015 sont présentées ci-après avec une indication des ressources totales nécessaires pour les projets et des besoins pour 2015. Les projets, financés exclusivement par des ressources extrabudgétaires émanant de contributions volontaires de Membres et de partenaires de l'OMM, sont mis en œuvre par l'Organisation et ses partenaires.

20. Pour les activités liées au CMSC en 2015, sur un total évalué à 14,3 millions de francs suisses, deux projets d'une valeur de 6,9 millions de francs suisses sont déjà financés par des contributions volontaires du Canada et de la Norvège, comme indiqué ci-après dans les paragraphes 29, 34 et 35.

**Composante: Plate-forme d'interface utilisateur en 2015: 1,7 million de francs suisses**

***Projet: Améliorer les communications entre le secteur du climat et celui de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (2015: 1,2 million de francs suisses; total de 2015 à 2018: 5,2 millions de francs suisses)***

21. Le projet a pour but d'aider les partenaires appartenant au secteur agricole et à celui de la climatologie à communiquer les risques d'origine climatique aux agriculteurs, à sensibiliser les intéressés à la disponibilité de services climatologiques et aux avantages qu'ils procurent, à obtenir l'adhésion des utilisateurs du secteur agricole, à prôner un partenariat et un parrainage et à instaurer la confiance parmi les communautés de pratique. Il est essentiel d'investir dans la communication pour créer une demande de services climatologiques au sein du secteur agricole et pour motiver la participation au dialogue. Lors des activités, on tentera d'établir une communication entre les climatologues, les chercheurs spécialisés dans le climat et l'agriculture, les services de vulgarisation agricole et les décideurs afin que la recherche appliquée progresse et soit étendue de façon à répondre aux besoins des utilisateurs. Dans le cadre des activités du domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, on établira des réseaux d'information (associations d'agriculteurs, ONG, chefs de village, etc.) que les agriculteurs seront amenés à bien connaître et auxquels ils pourront se fier. Le projet sera lancé en 2015 et se déroulera sur six ans.

**Projet: *Établir, dans des pays en développement, le cadre de services climatologiques nationaux consacrés à la santé (2015: 0,2 million de francs suisses; total pour 2015–2016: 0,4 million de francs suisses)***

22. Cette activité vise à établir des mécanismes nationaux de coordination au titre desquels les services recherche et exploitation du secteur climatologique pourront interagir avec les acteurs de la santé et renforcer leurs capacités grâce à l'apprentissage par la pratique, en recensant et en mettant en place des services d'information climatologique et en évaluant l'utilisation en vue d'améliorer la protection de la santé et en tant qu'apport direct à cette amélioration. Elle servira de modèle et permettra d'élaborer des outils et des références standard pour l'élargissement du modèle à d'autres pays et régions. Le projet sera lancé en 2015 et se déroulera sur deux ans.

**Projet: *Amélioration de la gestion des ressources en eau en concevant et en expérimentant un outil qui lie l'évolution des moyennes et de la variabilité climatiques à l'évolution de la disponibilité de ressources en eau (2015: 0,1 million de francs suisses; total pour 2015–2016: 0,2 million de francs suisses)***

23. Le projet a pour but d'améliorer la gestion des ressources en eau en concevant et en expérimentant un outil qui lie l'évolution des moyennes et de la variabilité climatiques à l'évolution de la disponibilité de ressources en eau, ce qui permettra de recenser les secteurs que les administrateurs des ressources en eau souhaiteront mettre en valeur lorsqu'ils établiront des plans de gestion intégrée des ressources en eau pour l'avenir. Le projet sera lancé en 2015 et se déroulera sur une période de 18 à 24 mois.

**Projet: *Amélioration de la prestation et de l'application de services climatologiques grâce à la création de plates-formes efficaces d'interface utilisateur pour prendre en charge l'interface climat/eau dans des bassins fluviaux transfrontaliers (2015: 0,1 million de francs suisses; total pour 2015–2016: 0,2 million de francs suisses)***

24. Le projet a pour but d'améliorer la prestation et l'application de services climatologiques grâce à la création de plates-formes efficaces d'interface utilisateur pour prendre en charge l'interface climat/eau dans des bassins fluviaux transfrontaliers. Des projets pilotes seront lancés dans cinq bassins fluviaux transfrontaliers répertoriés comme étant pauvres en eau en insérant une plate-forme d'interface utilisateur entre les secteurs hydrologique et climatologique. Les projets pilotes offriront une orientation et une aide en vue de la création d'une telle plate-forme pour l'eau sur le plan national et/ou régional et une orientation technique à propos des pratiques et des procédures pouvant être adoptées. Le projet sera lancé en 2015 et se déroulera sur une période de 18 à 24 mois.

**Projet: *Amélioration de la prestation et de l'application de services climatologiques dans des zones dont les ressources en eau dépendent fortement de la fonte de neige ou de glaciers (2015: 0,1 million de francs suisses; total pour 2015–2016: 0,2 million de francs suisses)***

25. Amélioration de la prestation et de l'application de services climatologiques dans des zones dont les ressources en eau dépendent fortement de la fonte de neige ou de glaciers grâce à la création de plates-formes efficaces d'interface utilisateur. Des projets pilotes seront lancés dans cinq bassins fluviaux répertoriés comme dépendant fortement de la fonte de neige ou de glaciers pour leurs ressources en eau en insérant une plate-forme d'interface utilisateur entre les secteurs hydrologique et climatologique. Le projet sera lancé en 2015 et se déroulera sur une période de 18 à 24 mois.

**Composante: Le Système d'information sur les services climatologiques (SISC) en 2015:  
5,7 millions de francs suisses**

**Projet: Services climatologiques pour la réduction des risques de catastrophes (2015:  
2,5 millions de francs suisses; total pour 2015–2016: 5,0 millions de francs suisses)**

26. Ce projet servira à l'engagement initial auprès du CMSC des collectivités et des pays s'engageant à réduire les risques de catastrophes qui recherchent des produits et des services climatologiques pour les aider. Grâce à un engagement auprès des principaux protagonistes de la réduction des risques de catastrophes, il produira de grands résultats dans des domaines précis de ce secteur, comme indiqué en détail dans l'exemple représentatif du CMSC relatif à la réduction des risques de catastrophes, et appliquera ces résultats à l'amélioration de la gestion des risques climatologiques dans le contexte de risques élevés. Le projet sera lancé en 2015 et se déroulera sur une période de deux ans.

**Projet: Mise en place et coordination d'un soutien opérationnel pour des cadres destinés  
aux Services climatologiques nationaux des pays en développement (2015:  
0,3 million de francs suisses; total pour 2015–2016: 0,9 million de francs suisses)**

27. Le projet a pour but principal d'intégrer le recours à l'information climatologique dans le processus de prise de décisions en établissant des cadres pour les services climatologiques nationaux. Les organismes et les moyens de coopération nécessaires seront recensés afin de créer et de transmettre des informations, des produits et des services climatologiques répondant aux priorités et aux besoins nationaux. Ils seront ensuite formalisés et coordonnés de façon cohérente et durable. Cette activité sera étroitement alignée avec les activités de dialogue relevant du pilier Plate-forme d'interface utilisateur (groupes de travail climat-santé, par ex.) ainsi qu'avec les activités associées du pilier Renforcement des capacités. Les activités, lancées en 2012, sont toujours en cours.

**Projet: Renforcement des systèmes régionaux de prestation de services climatologiques  
(2015: 1,5 million de francs suisses; total pour 2015–2017: 4,5 millions de francs  
suisses)**

28. Le projet viendra en aide aux pays en développement grâce à des services et à des mécanismes climatologiques régionaux destinés au renforcement des capacités, à une mise en réseau professionnelle et à des forums régionaux sur l'évolution probable du climat et réunira des pays ayant des problèmes climatiques communs en vue d'évaluations en collaboration et d'une compréhension commune. Il sera axé principalement sur la promotion et le renforcement des CCR de l'OMM, en élargissant la couverture à toutes les régions de l'Organisation, en accroissant la portée des forums régionaux grâce à l'amélioration et au soutien de ceux-ci et en donnant la priorité aux pays en développement vulnérables. Améliorer et renforcer le processus des forums régionaux et l'élargir aux forums nationaux sur l'évolution probable du climat, améliorer les méthodes, prendre des mesures efficaces et axer davantage les actions sur les usagers va accroître la viabilité des forums régionaux et nationaux. Ainsi, les usagers auront accès à des informations et à des produits plus cohérents et plus réguliers et entretiendront un dialogue approfondi avec les prestataires de services climatologiques. En outre, le projet aidera les CCR et les spécialistes des forums régionaux à optimiser et à normaliser leurs pratiques et leurs méthodes. Il sera complémentaire d'activités visant à développer et à renforcer l'infrastructure des CCR et les mécanismes des forums régionaux au titre du pilier Renforcement des capacités. Le projet sera lancé en 2015 et se déroulera sur une période de trois ans.

**Projet: Programme de mise en œuvre du CMSC sur le plan régional et national (financé par le Canada de 2013 à 2017) (2015: 1,4 million de francs suisses; total pour 2015–2017: 4,3 millions de francs suisses)**

29. Le Programme de mise en œuvre du CMSC sur le plan régional et national a pour but d'améliorer la résistance des systèmes économiques, sociaux et environnementaux à la variabilité et à l'évolution du climat. Le Programme, financé par une subvention du Canada, permet de mettre en place le Cadre mondial dans le Pacifique, dans les Caraïbes, en Asie du Sud et dans l'Arctique en améliorant les informations, les prévisions, les produits et les services climatologiques à l'appui de la gestion des risques climatiques, des stratégies d'adaptation en la matière, de la prise de décisions et des dispositions prises sur le plan national et régional. Le programme a été lancé en 2013.

**Composante: Observations et surveillance pour 2015: 0,4 million de francs suisses**

**Projet: Récupération et numérisation des données à grande échelle (2015: 0,4 million de francs suisses; total pour 2015–2018: 1,6 million de francs suisses)**

30. Ce projet appuiera les initiatives mondiales et régionales de sauvetage, numérisation et uniformisation des données tout en permettant d'en lancer de nouvelles au besoin. Les initiatives visées sont celles qui ont recours à des techniques, procédures et outils modernes pour sauvegarder les archives climatologiques qui risquent d'être endommagées ou perdues, les récupérer et les numériser. Le projet favorisera l'utilisation de ces techniques dans les pays en développement et les moins avancés, y compris par le biais de stages de formation à l'intention des SMHN et d'autres organisations responsables de la collecte des données climatologiques. Garantir les capacités des systèmes de gestion des données climatologiques pour intégrer les données sauvées dans les archives climatologiques nationales fait partie intégrante du projet. Ses principaux objectifs consistent à favoriser l'accessibilité et l'utilisation de données climatologiques de qualité à résolution quotidienne s'étalant sur une longue période, afin de reconstituer et évaluer l'évolution du comportement des phénomènes climatiques extrêmes influant sur l'eau, l'agriculture et la santé et de fournir des bases de données adéquates sur les risques climatiques à l'appui de la réduction des risques de catastrophe. La mise en œuvre de ce projet, qui démarrera en 2015, s'étalera sur six ans.

**Composante: Recherche, modélisation et prévision pour 2015: 0,5 million de francs suisses**

**Projet: Amélioration de la prise de décision en matière de risques climatiques: (2015: 0,5 million de francs suisses; total pour 2015–2016: 1,0 million de francs suisses)**

31. Le projet vise à améliorer le processus décisionnel grâce à une utilisation plus efficace de l'information et des services climatologiques. On pourra y parvenir par le biais d'efforts de recherche multidisciplinaires et d'une collaboration étroite entre les concepteurs, fournisseurs et utilisateurs de services climatologiques. Le projet établira des études de cas (une pour chacun des quatre domaines prioritaires initiaux), en vue de démontrer comment l'information climatologique existante peut améliorer la prise de décision dans les secteurs prioritaires du CMSC, et un programme de recherche multidisciplinaire (météorologie, sciences naturelles, sciences sociales, économie) sera mis au point dans le but de renforcer la circulation et l'utilisation de l'information climatologique à l'appui des décisions. Le projet mettra, par ailleurs, l'accent sur certains aspects de la recherche concernant la façon d'ajuster les informations probabilistes incertaines dans les systèmes d'appui à la décision, sur la communication d'informations complexes à fondement scientifique, et sur l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur les systèmes naturels et humains. La mise en œuvre de ce projet, qui démarrera en 2015, s'étalera sur deux ans.

**Composante: Renforcement des capacités pour 2015: 6,0 millions de francs suisses**

**Projet: Appui à la mise en place de plates-formes nationales fonctionnelles d'interface utilisateur (2015: 0,3 million de francs suisses; total pour 2015–2018: 1,2 million de francs suisses)**

32. Le projet aura pour objectif principal de consolider l'engagement des fournisseurs et utilisateurs de services climatologiques. Utilisant les évaluations des risques pour les projets d'envergure, le projet déterminera les pays où il y a un risque important d'échec en raison d'une plate-forme d'interface utilisateur inopérante. En collaboration avec les partenaires, le projet cerner d'abord les aspects pouvant être traités grâce à des activités d'enseignement et de formation, d'accompagnement ou de mentorat à l'intention du personnel responsable de la création et du soutien de la plate-forme. Ces activités permettront d'atténuer les lacunes, en vue de prendre en charge les besoins identifiés lors de l'étape précédente. En suivant les activités et la maturité de la plate-forme d'interface utilisateur nationale, les activités de mise en valeur des ressources humaines seront ajustées en conséquence. La mise en œuvre du projet, qui démarrera en 2015, sera permanente.

**Projet: Mise en œuvre du cadre législatif et politique national pour les services climatologiques (2015: 0,2 million de francs suisses; total pour 2015–2016: 0,4 million de francs suisses)**

33. Afin d'assurer la responsabilité, la transparence et la viabilité à long terme des activités du CMSC, il est fortement souhaitable que chaque pays qui exécute des projets liés au CMSC dispose de cadres législatifs et politiques nationaux. Ces instruments, qui varieront d'un pays à l'autre, permettent de préciser les besoins et fondements nationaux en matière de services climatologiques, allant de la collecte, du contrôle qualité, de l'archivage et de la diffusion des observations climatologiques aux produits et services. Ils servent également à définir les rôles et responsabilités de l'institution ou des institutions désignée(s) par le gouvernement pour procurer les services voulus en vue de satisfaire les besoins du pays. Ce projet s'assurera que des cadres législatifs et politiques nationaux pour les services climatologiques sont bien en place, afin de garantir la viabilité à long terme des projets liés au CMSC. La mise en œuvre de ce projet, qui démarrera en 2015, s'étalera sur deux ans.

**Projet: Cadre mondial pour les services climatologiques – Adaptation et réduction des risques de catastrophe en Afrique (2011–2016, financé par la Norvège) (2015: 2,4 millions de francs suisses; total pour 2015–2016: 4,7 millions de francs suisses)**

34. Ce projet poursuit deux objectifs principaux: renforcer les capacités en vue d'affiner les services météorologiques et climatologiques et mettre au point des services météorologiques et climatologiques destinés à l'agriculture. Il se fonde sur des initiatives existantes ayant été couronnées de succès à l'échelon national et vise à les étendre à des zones géographiques plus vastes. Celles-ci comprennent le Projet de démonstration concernant la prévision des conditions météorologiques extrêmes et le projet opérationnel Metagri. Le projet cherche également à consolider les services météorologiques par l'entremise de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET). Le projet, qui a démarré en 2011, se terminera en 2016.

**Projet: Programme de services climatologiques pour l'adaptation en Afrique (2013–2016, financé par la Norvège) (2015: 3,1 millions de francs suisses; total pour 2015–2016: 6,4 millions de francs suisses)**

35. Le Programme de services climatologiques pour l'adaptation en Afrique est la première initiative multioorganisation à être mise en œuvre en vertu du CMSC. Ce programme phare aidera à établir des services climatologiques axés sur les utilisateurs pour la sécurité alimentaire, la santé, ainsi que la réduction des risques de catastrophe au Malawi et en République-Unie de Tanzanie.

L'objectif du programme, financé par le gouvernement de la Norvège, est de renforcer la résilience des populations les plus exposées aux effets des conditions dangereuses d'origine météorologique et climatologique, comme les sécheresses et les crues, et aux risques associés pour la santé, y compris la malnutrition, le choléra et le paludisme. Il cherche à renforcer les capacités à la fois sur le plan de l'élaboration et de l'utilisation des services climatologiques et combine les sciences de pointe et les connaissances traditionnelles. Il représente un partenariat unique entre les scientifiques et les chercheurs des secteurs du climat et des sciences sociales, les agences de développement et les organismes humanitaires, et d'autres secteurs d'utilisateurs clé. Il s'agit d'efforts menés conjointement par l'OMM, le Programme de recherche sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire (CCAFS) du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), le Centre de recherche international sur l'environnement et le climat – Oslo (CICERO), l'Institut Chr. Michelsen (CMI), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), par le biais de la Croix-Rouge tanzanienne et malawienne, le Programme alimentaire mondial (PAM), et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le programme a démarré en 2013.

#### **IV. PLAN OPÉRATIONNEL 2016–2018**

36. Le Plan opérationnel du CMSC pour 2016–2018 donne un aperçu général des projets devant être menés au cours de la période 2016–2018. Sa structure suit essentiellement la structure budgétaire 2015, qui est composée de trois titres, à savoir: i) gouvernance; ii) Bureau du CMSC; et iii) activités de projets liés au CMSC, ce qui permet d'établir des comparaisons entre le budget 2015 et le Plan opérationnel pour 2016–2018. Ce dernier cherche à maintenir la cohérence au niveau des programmes et à assurer la continuité des activités de projets du CMSC, en conformité avec le Plan de mise en œuvre du Cadre mondial.

37. Le Plan opérationnel pour 2016–2018, qui nécessite 120,4 millions de francs suisses, sera financé par le budget ordinaire de l'OMM et les ressources extrabudgétaires pour les trois titres du budget. Les ressources extrabudgétaires seront constituées par les contributions volontaires des Membres et des partenaires de l'OMM. Les besoins financiers détaillés sont présentés dans le Plan des ressources 2016–2018, section V.

38. Le Plan opérationnel du CMSC pour 2016–2018 englobe les objectifs généraux du Cadre mondial, à savoir: améliorer la fourniture de l'information et des services climatologiques en vue d'en assurer l'intégration dans le processus décisionnel touchant les secteurs prioritaires initiaux du CMSC, et resserrer les liens généraux entre les fournisseurs et utilisateurs de services au moyen de mécanismes d'interface adéquats.

39. Le Plan opérationnel s'articule autour de la vision du Cadre mondial consistant à permettre aux sociétés de mieux gérer les risques et les perspectives découlant de la variabilité du climat et du changement climatique, en particulier pour ceux qui sont les plus vulnérables à ces risques.

#### **Plan opérationnel 2016–2018, Titre 1: Gouvernance – Appui au fonctionnement de la structure de gouvernance du CMSC: 1,3 million de francs suisses**

40. Le Comité de gestion du CMSC se réunira chaque année au cours de la période 2016–2018 (trois réunions), et le Conseil intergouvernemental tiendra sa troisième session en 2018, sous réserve des décisions prises lors de sa réunion de novembre 2014.

41. Le Bureau du CMSC, en collaboration avec les services d'appui du Secrétariat de l'OMM, servira le Conseil intergouvernemental et ses organes subsidiaires, notamment le Comité de gestion et le Comité consultatif des partenaires. Le Titre 1 du Plan opérationnel sera financé au moyen des ressources extrabudgétaires.

**Plan opérationnel pour 2016–2018, Titre 2: Bureau du CMSC: 9,4 millions de francs suisses**

42. Le Bureau du CMSC assurera, de manière constante, des services de coordination et des services d'appui aux Membres et partenaires afin de les aider à mettre en œuvre les activités liées au CMSC, grâce à l'instauration de partenariats et à la mise en avant des besoins en matière de services climatologiques. Cela comprend les coûts des éléments suivants: élaboration de plans de travail pour les activités proposées dans le Plan de mise en œuvre du CMSC, missions, production de documents audiovisuels, ateliers de soutien des composantes et des domaines prioritaires, appui à l'établissement de cadres pour les services climatologiques à l'échelon national et frais de bureau (soutien administratif, coûts du secrétariat, informatique et impression, consultants et matériel de bureau).

43. En continuité avec les fonctions à assumer en 2015, le Bureau du CMSC accomplira par ailleurs les tâches suivantes:

- a) Établir des cadres pour les services climatologiques à l'échelle nationale, à titre de mécanismes de coordination destinés à faciliter un dialogue fructueux entre toutes les parties prenantes, afin de veiller à ce que toute la chaîne de valeurs pour la production et l'application des services climatologiques soit prise en charge de manière systématique;
- b) Mettre en place un mécanisme visant à assurer une bonne coordination à l'échelon mondial, en vue de pouvoir déterminer les besoins des utilisateurs à partir des consultations nationales et régionales et de permettre aux partenaires de les utiliser dans le cadre de leurs efforts de programmation et de mobilisation des ressources;
- c) Renforcer les partenariats susceptibles d'assurer l'intégration des diverses activités et la mise en œuvre efficace du CMSC;
- d) Promotion constante des besoins en matière de services climatologiques en vue de démontrer les avantages que peuvent procurer ces services.

44. Le Titre 2 du Plan opérationnel sera financé par le budget ordinaire de l'OMM et les ressources extrabudgétaires.

**Plan opérationnel 2016–2018, Titre 3: Activités de projets liés au CMSC: 109,8 millions de francs suisses**

45. Le Titre 3 du Plan opérationnel est présenté par composante, en accord avec le budget 2015. On y décrit les besoins stratégiques, en assurant la cohérence et la continuité avec le budget 2015. Le Titre 3 sera exclusivement financé à partir des ressources extrabudgétaires.

46. Sur un coût total estimé à 109,8 millions de francs suisses pour les activités de projets liés au CMSC pour la période 2016–2018, deux projets, d'une valeur de 8,4 millions de francs suisses sont déjà financés au moyen de contributions volontaires du Canada et de la Norvège.

**Plate-forme d'interface utilisateur**

47. Par la mise en œuvre de plates-formes d'interface utilisateur, les capacités des utilisateurs et des professionnels peuvent être encore développées, et il est possible d'améliorer le suivi et l'évaluation de l'utilisation et de l'efficacité des services climatologiques dans la prise de décisions. Le Cadre mondial étant axé sur les utilisateurs, il est nécessaire que ces derniers soient beaucoup plus engagés dans tous les aspects de la production, de la fourniture et de l'utilisation des services climatologiques. Ce sont là des pratiques généralement peu mises en avant dans le secteur des services climatologiques, mais il existe de bons exemples dans d'autres disciplines, susceptibles d'apporter un enseignement précieux.



48. Quelques exemples de projets:

- a) Amélioration du rendement agricole, par le biais du Service mondial d'information agrométéorologique (WAMIS-DSS), en s'efforçant de rendre les produits agrométéorologiques accessibles à la communauté agricole mondiale;
- b) Services climatologiques à l'appui de la sécurité alimentaire et de la résilience: renforcement des systèmes d'alerte précoce régionaux et nationaux pour la sécurité alimentaire;
- c) Services climatologiques à l'appui de la sécurité alimentaire et de la résilience: mise en fonction des services climatologiques par le biais de l'initiative relative à la résilience rurale R4;
- d) Services climatologiques à l'appui de la sécurité alimentaire et de la résilience: amélioration de l'analyse contextuelle sur la sécurité alimentaire, la nutrition et le changement climatique.

### **Système d'information sur les services climatologiques (SISC)**

49. Afin de fournir des produits et services climatologiques de façon efficace, il est primordial de mettre en place les mécanismes institutionnels voulus pour générer, échanger et diffuser des informations à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Cela sera possible grâce à la mise en œuvre d'une stratégie fondée sur une structure à trois niveaux d'institutions partenaires (organismes du SISC<sup>3</sup>) permettant d'assurer que les données et les produits climatologiques sont générés, échangés et diffusés: i) à l'échelle mondiale par un ensemble de grands centres, les centres mondiaux et de production; ii) à l'échelle régionale par un réseau d'organismes disposant de mandats régionaux, les centres climatologiques régionaux; et iii) à l'échelle nationale et locale par les SMHN et leurs partenaires par l'intermédiaire d'accords institutionnels nationaux. Les actions prioritaires incluront un soutien adéquat au niveau des institutions, de la mise en œuvre et de la recherche, ainsi que différents aspects relatifs à la formation, au renforcement des capacités et à la gouvernance. On accordera une attention particulière à la mise en place efficace de centres climatologiques régionaux; au processus d'examen et d'actualisation régulier de leurs besoins en matière de données, de produits et d'informations climatologiques, ainsi que d'utilisation des informations climatologiques dans des applications concrètes; et à l'application d'un manuel officiel de référence technique qui présente des normes et des spécifications convenues sur le plan mondial à tous les niveaux géographiques pour ce qui est de la génération de produits et services.

50. Quelques exemples de projets:

- a) Mise en place d'un système de veille climatique;
- b) Expansion et soutien des activités des forums nationaux sur l'évolution probable du climat (FNEPC) ou des forums nationaux sur le climat;
- c) Définition et constitution d'une trousse d'outils pour les services climatologiques mise à la disposition de tous les pays;
- d) Création d'un système moderne de surveillance du système climatique fondé sur des produits de surveillance opérationnels améliorés;
- e) Normalisation des produits opérationnels du SISC et promotion de l'utilisation du Système d'information de l'OMM (SIO) à la grandeur du SISC;
- f) Facilitation de l'utilisation efficace des produits des centres mondiaux de production (CMP) et autres produits sur le climat mondial par les fournisseurs régionaux et nationaux

<sup>3</sup> Un organisme du SISC est toute institution qui assure une ou plusieurs fonctions du Système.

(p. ex. centres climatologiques régionaux (CCR) et Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN)), y compris la fourniture opérationnelle de bulletins sur l'évolution saisonnière du climat mondial.

### **Observations et surveillance**

51. Dans le cadre de la composante Observations et surveillance, on concentrera les efforts sur la gestion des besoins et des failles des systèmes d'observation du climat, y compris des infrastructures connexes de gestion et d'échange des données, et sur l'élaboration de mécanismes destinés à assurer l'accessibilité et l'échange des données socio-économiques, biologiques et environnementales pour l'instauration et la fourniture de services climatologiques efficaces. De plus, on portera une attention particulière sur les liens qui unissent la composante Observations et surveillance et les autres composantes, en particulier la Plate-forme d'interface utilisateur et la composante Recherche, modélisation et prévision. L'accent sera mis sur les pays en développement et les moins avancés (PMA), ainsi que sur les petits États insulaires en développement (PEID).

52. Quelques exemples de projets:

- a) Mise en place d'un mécanisme de coordination pour la collecte, la gestion et l'échange de données sur le climat et de données connexes concernant la sécurité alimentaire;
- b) Surveillance des régions côtières à l'appui de l'adaptation et de la compréhension des vulnérabilités;
- c) Établissement des meilleures pratiques pour l'observation et la surveillance de la qualité de l'air en milieu urbain, afin de pouvoir faire face à un éventuel grave problème de santé publique;
- d) Fourniture d'informations pour la mise en valeur et la gestion durable des ressources en eau dans les principaux bassins hydrographiques partagés par plusieurs pays;
- e) Mise en place d'un mécanisme officiel de consultation des utilisateurs, et utilisation de ce mécanisme pour une évaluation du rôle des observations dans l'adaptation à la variabilité et au changement climatiques. Élaboration de lignes directrices pour l'amélioration de la recherche des données et produits d'observation climatologique;
- f) Conception de réseaux de base à l'appui des services climatologiques, et remise en service des stations silencieuses et des principales stations situées dans des zones pauvres en données, afin de renforcer ces réseaux de base;
- g) Appui procuré au fonctionnement des réseaux de base dans les PMA et les PEID;
- h) Amélioration des réseaux de mesure des précipitations depuis le sol et depuis l'espace;
- i) Mise en place d'un mécanisme de coordination pour l'architecture de la surveillance du climat depuis l'espace.

### **Recherche, modélisation et prévision**

53. On s'attachera à mettre en œuvre de manière efficace les activités associées à la composante Recherche, modélisation et prévision, au lieu de se concentrer, comme initialement, sur l'établissement du réseau d'experts et d'institutions en vue de définir les étapes de mise en œuvre des activités de la composante.

54. Quelques exemples de projets:

- a) Établissement de la stratégie du CMSC en matière de recherche sur le climat, la sécurité alimentaire et l'agriculture, et formulation d'objectifs et de priorités à l'appui de la recherche à l'échelle régionale et nationale;
- b) Mise en place de mécanismes pour la coordination de la recherche sur l'attribution et la prévision des conditions climatiques extrêmes, et transfert des résultats obtenus aux services climatologiques pour le secteur de la réduction des risques de catastrophe, les mesures d'adaptation et l'établissement des systèmes d'alerte précoce correspondants;
- c) Élaboration de la stratégie de recherche et de communication du CMSC en matière de climat et de santé et établissement des objectifs et priorités à l'appui de la recherche sur la santé et le climat à l'échelle régionale et nationale;
- d) Élaboration de la stratégie de recherche du CMSC sur le climat, la gestion de l'eau et les cycles hydrologiques et établissement des objectifs et priorités à l'appui de la recherche à l'échelle régionale et nationale;
- e) Recherche sur la prévisibilité du climat et l'affinement des prévisions: échelles infrasaisonnnières à saisonnières;
- f) Recherche sur la prévisibilité du climat et l'affinement des prévisions: échelles décennales à centennales;
- g) Observations du climat à des fins de recherche et élaboration de jeux de données;
- h) Renforcement de la coordination des activités de recherche menées par les principaux programmes, organismes et organisations relevant directement du CMSC; instauration d'un partenariat regroupant les secteurs qui produisent de l'information climatologique de manière régulière ou à titre expérimental, dont des prévisions, et qui diffusent des produits de recherche mis à disposition des utilisateurs de services climatologiques aux fins d'évaluation.

### **Renforcement des capacités**

55. Les activités de renforcement des capacités seront axées sur l'appui à la mise en place de services climatologiques dans les pays et territoires qui en sont dépourvus, et sur les besoins en matière d'enseignement et de formation des SMHN dans des pays où les ressources sont limitées, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, en s'intéressant plus particulièrement à la qualification des prévisionnistes en rapport avec le CMSC. Elles concerneront également le renforcement des capacités au niveau des institutions, des infrastructures, des procédures et des ressources humaines.

56. Quelques exemples de projets:

- a) Appui à l'élaboration de systèmes nationaux d'information sur les services climatologiques;
- b) Formation à l'intention des utilisateurs de services climatologiques.

## **V. PLAN DES RESSOURCES POUR 2016–2018**

### **Ressources globales requises pour 2016–2018**

57. Le Plan des ressources du CMSC (2016–2018) correspond aux ressources nécessaires indiquées dans le Plan opérationnel estimées à 120,4 millions de francs suisses, y compris: i) les

ressources du budget ordinaire pour la dix-septième période financière (2016–2019) devant être approuvées par le Dix-septième Congrès en 2015 et par le Conseil exécutif au cours de la période financière; et ii) les ressources extrabudgétaires devant être mobilisées par l'entremise des contributions volontaires.

**Tableau 2: Ressources nécessaires par source de financement pour 2015–2018**  
(en milliers de francs suisses)

Année	2015	2016	2017	2018
Ressources du budget ordinaire de l'OMM	591,8	1 254,6	1 254,6	1 254,6
Ressources extrabudgétaires	16 153,3	51 513,1	38 874,9	26 281,9
Ressources totales	16 745,1	52 767,6	40 129,5	27 536,5

58. Le tableau 2 ci-dessus présente les ressources globales nécessaires figurant dans le Plan opérationnel pour 2015 et 2016–2018, ventilées par source de financement et par année. Les chiffres du budget ordinaire sont fournis à titre d'information seulement. En 2015, le Dix-septième Congrès votera les dépenses maximales du budget ordinaire de l'OMM autorisées pour 2016–2019, et le Comité exécutif de l'OMM approuvera les budgets ordinaires biennaux pour 2016–2017 et 2018–2019, respectivement en 2015 et 2017. Il n'est pas possible d'anticiper les décisions du Congrès et du Conseil exécutif en matière de budget. Le volume de ressources extrabudgétaires requises pour 2016, 2017 et 2018 est considérable.

### Plan des ressources extrabudgétaires pour 2016–2018

59. La plus grande part des ressources nécessaires indiquées dans le Plan opérationnel du CMSC devrait être couverte par les fonds extrabudgétaires constitués par les contributions volontaires des Membres et partenaires de l'OMM. Sur le montant total des ressources s'élevant à 120,4 millions de francs suisses pour le Plan opérationnel 2016-2018, les ressources extrabudgétaires requises sont estimées à 116,7 millions de francs suisses pour 2016–2018. Les autres besoins seraient financés à même le budget ordinaire, selon les décisions prises lors du Dix-septième Congrès météorologique mondial, qui se tiendra en 2015, et par le Conseil exécutif, en 2015 et 2017, relativement aux questions budgétaires. Les activités de projets liés au CMSC devraient être entièrement financées par les fonds extrabudgétaires.

**Tableau 3: Plan des ressources extrabudgétaires par source de financement pour 2016–2018**  
(en milliers de francs suisses)

Année	2015	2016	2017	2018
Recettes et dépenses				
A. Bilan d'ouverture estimé	6 500,0	7 346,7	5 833,6	3 358,7
B. Recettes prévues	17 000,0	50 000,0	36 400,0	26 000,0
C. Dépenses estimées	16 153,3	51 513,1	38 874,9	26 281,9
D. Bilan de clôture estimé (A+B-C)	7 346,7	5 833,6	3 358,7	3 076,8

60. Le tableau 3 ci-dessus présente les recettes annuelles prévues et les dépenses annuelles estimées, données nécessaires pour le financement des activités extrabudgétaires du CMSC. Il tient compte du bilan d'ouverture estimé des fonds d'affectation spéciale du CMSC (OMM) pour 2015. Le bilan de clôture estimé, qui représente environ 15 % des besoins pour les années suivantes, indique le montant nécessaire pour assurer l'exécution adéquate et sans interruption des projets. On assume, par ailleurs, que les besoins pour 2019 seront les mêmes que pour 2018.

61. Le Plan des ressources fait ressortir les éléments suivants: i) à partir de 2016, on aura besoin de constituer des fonds extrabudgétaires très importants, en particulier en 2016 (50 millions de francs suisses); et ii) les projets seront mis en œuvre en conséquence. La mobilisation de ces ressources extrabudgétaires nécessitera: i) une expansion considérable de l'infrastructure du CMSC au sein du secrétariat de l'OMM, dont un surplus de ressources humaines; et ii) la convergence des principaux efforts de tous les partenaires du CMSC, afin de relever ce défi. À cet égard, il faut souligner que l'OMM, dans son ensemble, devrait mobiliser environ 25 millions de francs suisses par année pour la période 2016-2019.

## **Questions d'ordre financier et opérationnel**

### ***Contributions en nature***

62. La Chine et la République de Corée ont chacun mis à disposition un expert détaché de niveau P-4, depuis octobre 2014. Ces experts devraient travailler au Bureau du CMSC jusqu'en septembre 2016. Si c'est le cas, les besoins figurant dans le plan des ressources extrabudgétaires seront réduits en conséquence.

### ***Besoins en matière de contributions volontaires à fins générales***

63. La majorité des contributions volontaires reçues jusqu'ici par l'OMM sont des contributions à fins spéciales, qui servent à financer les activités de projet spécifiées par les donateurs. On s'attend, toutefois, à avoir de plus en plus besoin de contributions à fins générales. D'abord, les activités relatives à la gouvernance et au Bureau du CMSC pourraient être financées à partir de contributions à fins générales. Les services de soutien du Bureau du CMSC et du Secrétariat de l'OMM seront en mesure de renforcer leurs fonctions qui ne sont pas directement liées aux projets, étant donné qu'ils sont responsables de fournir des services de soutien administratif et d'appui aux programmes, dont des services fonctionnels destinés aux réunions des organes directeurs du CMSC, la coordination des activités des partenaires du CMSC, la fourniture de soutien technique aux Membres de l'OMM, la gestion des projets, la mobilisation des ressources, les services linguistiques, de publication et de conférence, le budget, les finances, la gestion des ressources humaines, les technologies de l'information et de la communication et les services communs.

### ***Mobilisation des ressources***

64. Depuis 2011, un grand nombre de Membres de l'OMM ont fait des contributions volontaires en espèces et souscrit des engagements, conformément aux normes IPSAS, notamment l'Afrique du Sud, l'Australie, le Bangladesh, le Canada, la Chine, la Finlande, la France, Hong Kong/Chine, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, l'Irlande, le Mexique, la Norvège, la République de Corée, le Royaume-Uni et la Suisse. Jusqu'ici, le montant total de ressources en espèces mobilisées pour le CMSC excède 28 millions de francs suisses, ce qui est un bon résultat pour le Secrétariat de l'OMM. L'Afrique du Sud et l'Indonésie ont souscrit des engagements de contribution. De plus, comme cela a été mentionné plus haut, la Chine et la République de Corée ont fait des contributions en nature, sous la forme de deux experts détachés au Bureau du CMSC. Le Secrétariat de l'OMM appuiera de manière constante le Bureau du CMSC par la mobilisation de ressources. Toutefois, la mobilisation de fonds extrabudgétaires s'élevant à 49,4 millions de francs suisses pour les projets du CMSC en 2016 nécessitera des ressources supplémentaires, notamment du personnel, qui pourront être financées par les contributions à fins générales.

***Nécessité de renforcer les capacités opérationnelles du Secrétariat de l'OMM, y compris le Bureau du CMSC***

65. Pour 2016 et les années suivantes, il sera nécessaire de mobiliser un grand volume de ressources extrabudgétaires en vue de financer l'accroissement des activités de projets liés au CMSC. Afin d'assurer l'exécution adéquate d'un nombre si élevé d'activités de projets, le Secrétariat de l'OMM, ainsi que le Bureau du CMSC, auront besoin d'un appui opérationnel renforcé, notamment un certain nombre de nouveaux services administratifs et d'appui aux programmes. Ce soutien accru nécessitera l'ajout de ressources humaines et autres directement et indirectement liées aux activités de projets du CMSC. Les coûts du personnel de projet seront financés par les projets extrabudgétaires correspondants.

66. Les règles et pratiques en vigueur au Secrétariat de l'OMM, touchant non seulement aux aspects administratifs mais également à la gestion des projets, sont en train d'être adaptées afin de pouvoir mettre en œuvre les projets opérationnels dans le respect des délais, de manière à faire face aux besoins futurs.

**Incidence de la réduction des contributions extrabudgétaires**

67. Si l'on ne parvient pas à mobiliser des fonds suffisants, un montant minimum d'environ 2,5 millions de francs suisses par année sera nécessaire pour maintenir l'infrastructure (à savoir gouvernance et Bureau du CMSC), avec un nombre très limité de projets à mettre en œuvre. Ce financement restreint ne permettrait pas l'expansion des activités du Cadre mondial, comme cela est prévu dans le Plan de mise en œuvre. La capacité de mise en œuvre des activités du CMSC reposera beaucoup sur les ressources volontaires mobilisées par l'OMM et ses partenaires.

**ANNEXE V****Annexe du [paragraphe 9.7](#) du résumé général****COMPOSITION DU COMITÉ DE GESTION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL  
DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES**

Président:	M. Jens Sunde
Vice-présidents:	Mme Linda Makuleni et M. Laxman Singh Rathore
Autres membres:	Région I (Gambie, République démocratique du Congo, Sénégal, Soudan, Tunisie)
	Région II (Chine, Japon, République de Corée, République islamique d'Iran)
	Région III (Argentine, Brésil, Pérou)
	Région IV (Canada, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Territoires britanniques des Caraïbes)
	Région V (Australie, Fidji, Indonésie, Philippines)
	Région VI (Allemagne, Fédération de Russie, Italie, Suisse, Turquie)

# APPENDICE

## LISTE DES PARTICIPANTS

(en anglais seulement)

### 1. Representatives of WMO Members

<b>Algeria</b> Djamel BOUCHERF	Principal delegate
<b>Antigua and Barbuda</b> Destin DALE	Principal delegate
<b>Argentina</b> Monica Beatriz MARINO (Ms)	Principal delegate
<b>Armenia</b> Levon VARDANYAN	Principal delegate
<b>Australia</b> David WALLAND	Principal delegate
<b>Austria</b> Vera FUCHS (Ms)	Principal delegate
<b>Azerbaijan</b> Gulshad MAMMADOVA (Ms)	Principal delegate
<b>Bahrain</b> Adel Tarrar M. DAHAM Tariq M. KHALFAN	Principal delegate Delegate
<b>Belgium</b> Christian TRICOT	Principal delegate
<b>Belize</b> Dennis GONGUEZ	Principal delegate
<b>Brazil</b> Antonio Divino MOURA Jose Arimatea DE SOUSA BRITO Lucas Vinicius SVERSUT	Principal delegate Delegate Delegate
<b>British Caribbean Territories</b> David FARRELL	Principal delegate
<b>Burkina Faso</b> Mahamadou OUEDRAOGO Adama Alhassane DIALLO	Principal delegate Delegate
<b>Cameroon</b> Philippe RICHARD	Principal delegate
<b>Canada</b> David GRIMES Diane CAMPBELL (Ms)	Principal delegate Delegate
<b>Chile</b> Guillermo NAVARRO	Principal delegate
<b>China</b> Meiyan JIAO (Ms) Mingmei LI (Ms) Qingchen CHAO (Ms)	Principal delegate Alternate Delegate

<b>Colombia</b> Carlos CARRETERO	Delegate
<b>Congo</b> Camille LOUMOUAMOU Paul DINGA	Principal delegate Delegate
<b>Costa Rica</b> Juan Carlos FALLAS SOJO	Principal delegate
<b>Côte d'Ivoire</b> Daouda KONATE Bernard KOAKOU	Principal delegate Delegate
<b>Croatia</b> Ivan CACIC Kreso PANDZIC	Principal delegate Delegate
<b>Cuba</b> Ramon PEREZ SUAREZ	Principal delegate
<b>Curaçao and Sint Maarten</b> Albert MARTIS	Principal delegate
<b>Czech Republic</b> Radim TOLASZ	Principal delegate
<b>Egypt</b> Hassan Mohamed HASSAN Kamal FAHMY Mohamed Ibrahim NASR	Principal delegate Delegate Delegate
<b>Ethiopia</b> Fetene TESHOME Kinfe HAILEMARIAM	Principal delegate Delegate
<b>Fiji</b> Malakai TADULALA Mikaeli FUNAKI	Principal delegate Delegate
<b>Finland</b> Petteri TAALAS Hilppa GREGOW (Ms) Maria Charlotta HURTOLA (Ms) Joanna Maaria SAARINEM (Ms)	Principal delegate Delegate Delegate Delegate
<b>France</b> Patrick JOSSE Jean-Noël DEGRACE	Principal delegate Delegate
<b>Gambia</b> Lamin TOURAY	Principal delegate
<b>Germany</b> Gerhard ADRIAN Dirk ENGELBART Thomas FITSCHEN Detlev FROMMING Annegret GRATZKI (Ms) Bjorn ORIWOHL Joachim SAALMULLER	Principal delegate Delegate Delegate Delegate Delegate Delegate Delegate
<b>Guinea</b> Mamadou Lamine BAH	Principal delegate



<b>Guinea-Bissau</b> Joao Lona TCHEDNA	Principal delegate
<b>Honduras</b> Jose E. SALGADO Gilliam Noemi GÓMEZ GUIFARRO	Principal delegate Delegate
<b>Hong Kong, China</b> Sai-ming LEE	Principal delegate
<b>Iceland</b> Arni SNORASSON	Principal delegate
<b>India</b> Shailesh NAYAK Madhavan Nair RAJEEVAN L.S. RATHORE B.N. REDDY Vishnu REDDY	Principal delegate Delegate Delegate Delegate Delegate
<b>Iran, Islamic Republic of</b> Iman BABAEIAN	Principal delegate
<b>Ireland</b> Ray Mc GRAH	Principal delegate
<b>Italy</b> Luigi DE LEONIBUS Vincenzo ARTALE Maurizio BIASINI Ezio BUSSOLETTI Carlo CACCIAMANI Franco DESIATO Filippo MAIMONE Maria Leone MICHAUD Giancarlo Maria PEDRINI	Principal delegate Delegate Delegate Delegate Delegate Delegate Delegate Delegate Delegate
<b>Japan</b> Teruko MANABE (Ms) Masaza KONISHI Akihiko SHIMPO	Principal delegate Delegate Delegate
<b>Kenya</b> James KONGOTI Peter George AMBENJE Peter Silla MASIKA	Principal delegate Delegate Delegate
<b>Kuwait</b> Mohamed K. ALI K. Amirah F. ALAZEMI (Ms) Abdul Hamide A. DASHTI	Principal delegate Delegate Delegate
<b>Latvia</b> Peteris PODVINSKIS	Principal delegate
<b>Liberia</b> Arthur GAR-GLAHN	Principal delegate
<b>Macao, China</b> Meiyan JIAO (Ms)	Principal delegate
<b>Madagascar</b> Soarijaona S. RAHARIVELOARIMIZA (Ms)	Delegate
<b>Maldives</b> Abdullahi MAJEED	Principal delegate

**Mali**

Mamadou Adama DIALLO	Delegate
Sidi Mohamed Youba SIDIBE	Delegate

**Mauritania**

Mohamed El Ghali KHTOUR	Principal delegate
Mamadou LAM	Alternate

**Mauritius**

Mohamudally BEEBEEJAUN	Principal delegate
------------------------	--------------------

**Mexico**

Raul VARGAS	Delegate
José Francisco VILLALPANDO IBARRA	Delegate

**Morocco**

Said AHOUGA	Delegate
Hassane BOUKILL	Delegate
Fayçal SOUISSI	Delegate

**Mozambique**

Atanasio Joao MANHIQUE	Principal delegate
Luisa CONCEICAO (Ms)	Delegate

**Namibia**

Abraham NEHEMIA	Principal delegate
Simon Andre DIRKSE	Delegate
Kauta KAAKUNGA	Delegate
Emmanuel KAMBUEZA	Delegate
Sophia Nangula KASHEETA (Ms)	Delegate

**Nepal**

Durga Prakash MANANDHAR	Principal delegate
-------------------------	--------------------

**Netherlands**

Arnout FEIJT	Principal delegate
--------------	--------------------

**New Zealand**

Andrew TAIT	Principal delegate
Norm HENRY	Delegate

**Niger**

Moussa LABO	Delegate
-------------	----------

**Nigeria**

Anthony C. ANUFOROM	Principal delegate
Ernest A. AFIESIMAMA	Delegate
Ifeanyi D. NNODU	Delegate

**Norway**

Steffen KONGSTAD	Principal delegate
Marit Viktoria PETTERSEN (Ms)	Delegate
Jens SUNDE	Delegate
Eugenia TAPIA (Ms)	Delegate

**Oman**

Said H. M. AL SARMI	Principal delegate
---------------------	--------------------

**Panama**

Edilberto ESQUIVEL MARCONI	Principal delegate
Pilar LOPEZ (Ms)	Delegate

**Papua New Guinea**

Kasis INAPE	Principal delegate
-------------	--------------------

<b>Peru</b> Esequiel VILLEGUAS PAREDES	Principal delegate
<b>Philippines</b> Vicente B. MALANO Flaviana D. HILARIO (Ms) Arnel TALISAYON	Principal delegate Delegate Delegate
<b>Qatar</b> Ahmed Abdulla MOHAMED Krishna K. KANIKICHARLA	Principal delegate Delegate
<b>Republic of Korea</b> Tae-young PARK Yun-seon CHOI (Ms) Miok KI (Ms) Seungkyun PARK	Principal delegate Delegate Delegate Delegate
<b>Russian Federation</b> Alexandre MAKOSKO Vladimir KATSOV Tatiana MOSKALEVA (Ms) Eduard SARUKHANYAN Sergei SEMENOV Alexander ZAYTSEV	Principal delegate Delegate Delegate Delegate Delegate Delegate
<b>Samoa</b> Sunny SEUSEU	Principal delegate
<b>Sao Tome and Principe</b> Joao Vicente VAZ LIMA	Principal delegate
<b>Saudi Arabia</b> Ayman Salem GHULAM	Principal delegate
<b>Senegal</b> Aida DIONGUE NIANG (Ms) Alioune Badara LY Oumar SANE	Principal delegate Delegate Delegate
<b>Sierra Leone</b> Alpha BOCKARI	Principal delegate
<b>Slovakia</b> Martin BENKO	Principal delegate
<b>Solomon Islands</b> Lloyd TAHANI Jules DAMUTALAU Lu MONG-MING Barrett SALATO	Principal delegate Delegate Delegate Delegate
<b>South Africa</b> Linda MAKULENI (Ms) Lawrence DUBE Mark MAJODINA	Principal delegate Delegate Delegate
<b>Spain</b> Julio GONZALEZ BRENA Maria del Carmen RUS JIMENEZ (Ms)	Delegate Delegate
<b>Sudan</b> Ahmed Mohamed Abdelkarim ABDELRAHMAN Ghanim Ahmed ABDELKARIM	Principal delegate Delegate

**Sweden**

Ilmar KARRO	Alternate
Lena LINDSTRÖM (Ms)	Delegate

**Switzerland**

Peter BINDER	Principal delegate
Dominique BEROD	Delegate
Mischa CROCI-MASPOLI	Delegate
Fabio FONTANA	Delegate
Andre OBREGON	Delegate
Alex RUBLI	Delegate
Gabriela SEIZ (Ms)	Delegate
Stefan SIGRIST	Delegate
Michelle STALDER (Ms)	Delegate

**Thailand**

Songkran AGSORN	Principal delegate
-----------------	--------------------

**The former Yugoslav Republic of Macedonia**

Oliver ROMEVSKI	Principal delegate
Vlado SPIRIDONOV	Delegate

**Togo**

Awadi Abi EGBARE	Principal delegate
------------------	--------------------

**Tunisia**

Abdelwaheb NMIRI	Principal delegate
------------------	--------------------

**Turkey**

Hayreddin BACANLI	Principal delegate
-------------------	--------------------

**United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland**

Rob VARLEY	Principal delegate
Chris HEWITT	Alternate
Gavin John ILEY	Delegate
Carolyn Louise JOHNSON (Ms)	Delegate
Jane WARDLE (Ms)	Delegate

**United Republic of Tanzania**

Agnes L. KIJAZI (Ms)	Principal delegate
Ladislau B. CHANGA	Delegate

**United States of America**

Wayne HIGGINS	Principal delegate
Courtney DRAGGON (Ms)	Alternate
Farhan H. AKHTAR	Delegate
Caroline N. BROUN (Ms)	Delegate
Edwin P. BROWN	Delegate
Caroline E. CORVINGTON (Ms)	Delegate
Amanda T. MCCARTY (Ms)	Delegate
M Ferdie MUTH (Ms)	Delegate
David R. REIDMILLER	Delegate

**Uruguay**

Agustina Lorena CAMILLI (Ms)	Delegate
------------------------------	----------

**Uzbekistan**

Sergey MYAGKOV	Principal delegate
----------------	--------------------

**Vanuatu**

Philippe MALSALE	Principal delegate
------------------	--------------------

**Zambia**

Jacob NKOMOKI Principal delegate

**Zimbabwe**

Amos MAKARAU Principal delegate  
Chameso MUCHEKA Delegate

**2. Representatives of international organizations****African Development Bank**

Al-Hamndou DORSOUMA Observer  
Tom OWIYGO Observer

**Economic Commission for Africa**

Wilfran MOUFOUMA OKIA Observer

**European Commission**

Andrea TILCHE Observer

**European Organization for the Exploitation of Meteorological Satellites (EUMETSAT)**

Joerg SCHULZ Observer

**Group on Earth Observations (GEO)**

Espen VOLDEN Observer

**Intergovernmental Authority on Development (IGAD)/IGAD Climate Prediction and Application Centre (ICPAC)**

Laban OGALLO Observer

**International Council for Science**

Gordon McBEAN Observer

**International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies**

Joy MULLER (Ms) Observer  
Susil PERERA Observer

**International Research Institute for Climate and Society (IRI)**

Catherine VAUGHAN (Ms) Observer  
Stephen ZEBIAK Observer

**International Union of Geodesy and Geophysics (IUGG)**

Arthur ASKEW Observer

**United Nations**

Boris ENGELSON Observer  
Nina Annette HERLAND (Ms) Observer

**United Nations Institute for Training and Research (UNITAR)**

Einar BJORGO Observer  
Veleria DRIGO (Ms) Observer  
Francesco PISANO Observer

**World Bank**

Kull DANIEL Observer

**World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)**

Joppe CRAMWINCKEL Observer

**World Federation of Engineering Organizations (WFEO)**

Jean-Claude BADOUX Observer  
Daniel FAVRAT Observer

**World Food Programme (WFP)**

Brian LANDER

Observer

**World Meteorological Organization (WMO)**

Saebhom KIM (Ms)

Observer

---

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à :

**Organisation météorologique mondiale**

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH-1211 Genève 2 – Suisse

**Bureau de la communication et des relations publiques**

Tél.: +41 (0) 22 730 83 14/15 – Fax: +41 (0) 22 730 80 27

Courriel: [cpa@wmo.int](mailto:cpa@wmo.int)

[www.wmo.int](http://www.wmo.int)